

d'Lëtzebuerger **Land**

ROSE

Unabhängige Wochenzeitung für Politik,
Wirtschaft und Kultur

#03 66. Jahrgang 18. Januar 2019



5 453000 174663



1 9 0 0 3

4,00€

Einmal im Leben

Im Moment scheint nur die DP der Meinung zu sein, dass Arbeitslosengeld auch gezahlt werden sollte, wenn ein Arbeitnehmer seinen Vertrag selber kündigt

Le chagrin des permanents

Entre les organisations patronales et le gouvernement libéral le désamour s'installe, les fonctionnaires patronaux partent en guerre contre le *Gewerkschaftsstat*

Musik für alle

Die Regierung will kostenlosen Musikunterricht auch außerschulisch anbieten und so den Zugang zur musikalischen Förderung erweitern

Foto: Jessica Theis



Jessica Thies

Trompetenunterricht am hauptstädtischen Konservatorium

Ines Kurschat

Sachte, sachte. „Ich bin ja erst eine Woche hier“, bremst Regierungsberater Gilles Lacour auf *Land*-Nachfrage hin, wie die Regierung die geplante Reform des Musikunterrichts angehen will. Die alte und neue DP-LSAP-Grüne-Koalition hat angekündigt, kostenlose Musikurse auch in Kinderbetreuungsstrukturen anzubieten und so den Zugang zur musikalischen Grundausbildung zu erleichtern.

Die Idee ist nicht neu. Konservatorien, Musikschulen und Musiklehrer fordern seit Jahren, die musikalische (Früh-)Förderung zu verstärken. Lehrergewerkschaften werfen der *Pisa*-Bildungsstudie einen verengten Kompetenzbegriff vor: Bildung bestehe nicht nur aus Kompetenzen in Sprachenfächern und Mathematik, argumentieren sie. Kulturelle Kompetenzen zählten genauso dazu, also die Einführung in Kunst, Literatur und Musik. Geht es darum, Zeit für Musikunterricht freizumachen, lässt der Eifer allerdings oft wieder nach. Musikalische Erziehung findet, abgesehen von einer Stunde in der Grundschule und auf den Musik-Sektionen der Lyzeen, eher neben der öffentlichen Schule statt: an privaten oder staatlich subventionierten Musikschulen, im Konservatorium oder zuhause. Meist auf Initiative musikbegeisterter und bildungsbeafflissener Eltern, die wollen, dass ihr Kind ein Musikinstrument spielen kann und Noten lesen lernt.

Vom Mozart-Effekt

Dabei sollte Musikunterricht kein Privileg für Kinder aus bürgerlichem Elternhaus sein. Gerade schwächere Schüler könnten davon profitieren: Forschungen belegen, dass Kinder, die früh musikalisch geschult werden, ihre kognitiven Leistungen steigern und öfters höhere Schulstufen besuchen. Musikerziehung kann soziale Kompetenz und die Reflexionsfähigkeit nachhaltig verbessern, ergab 2000 eine Langzeitstudie des Bundesforschungsministeriums für Bildung und Forschung an Berliner Grundschulen mit musikbetonter Ausrichtung (zweistündiger Musikunterricht, Erlernen eines Instruments, Musizieren im Ensemble). In musikbetonten Grundschulen war die Zahl ausgegrenzter Schüler nachweislich geringer als an Grundschulen mit konventionellen einstündigen Musikunterricht. Außerdem führte die mehrjährige erweiterte Musikerziehung bei Kindern aus musikbetonten Grundschulen zu messbarem Intelligenzzugewinn und half, die Konzentration zu verbessern. Sozial benachteiligte und in ihrer kognitiven Entwicklung wenig geförderte Kinder profitierten ebenfalls von der erweiterten Musikerziehung.

Weder die Mitarbeiter des Kultur-, noch des Innenministeriums konnten verifizieren, ob die in Rechnung gestellten Musikurse tatsächlich stattfanden

Dass der Musikunterricht in und neben der Schule aufgewertet werden soll, hatte die Dreierkoalition in der vergangenen Legislaturperiode angekündigt. Staatssekretär Guy Arendt (DP) griff das Thema im Rahmen der *Assises culturelles* 2016 und 2018 auf. Der Austausch zwischen 36 Experten, Musikern, Musiklehrern und Beamten im März 2016 im Schloss Burglinster bildete die Basis für den Kulturentwicklungsplan (Kep), der im Juni 2018 vorgestellt wurde und unter anderem bemängelt, die künstlerische Erziehung nehme „einen ungenügenden Platz in den Schul-Lehrplänen“ ein. Die non-formale Bildung, also Krippe und Kindergarten, sei besonders geeignet, Kunst und Kultur spielerisch zu entdecken. Als Ziel nennt der Plan, den Zugang zur Kultur für Kinder, Jugendliche und Erwachsene zu verbessern und eine Kunsterziehung für den gesamten Bildungsbereich zu entwickeln. Dazu gehöre auch, den Musikunterricht zu reformieren und neu aufzustellen. Ein Masterplan, wie die Empfehlungen konkret umzusetzen sind, wie die Annäherung zwischen Konservatorien und Musikschulen auf der einen und dem Musikunterricht in der Schule auf der anderen Seite vonstatten gehen kann, fehlt jedoch noch.

„Es gibt Pisten, über die wir nachdenken“, sagt Gilles Lacour, ohne genauer zu werden. Sein Wechsel vom Kultur- ins Erziehungsministerium dürfte ein erster Schritt sein und hat insofern Signalwirkung. Parteipolitische Gründe – das Kulturministerium wird neuerdings von der grünen Politikerin Sam Tanson geleitet, das Erziehungsministerium bleibt in den Händen von DP-Mann Claude Meisch –, hätten keine Rolle gespielt, betont Lacour. Mit ihm in die Aldringer Straße wechselten zudem der kommissarische Leiter des Musikunterrichts, Pol Schmoetten, und sein Team.

Beide, Schmoetten und Lacour, dürften in der bevorstehenden Konzeptualisierungsphase eine wichtige Rolle spielen. Gilles Lacour, ehemaliger beigeordneter Direktor der Union Grand-Duc Adolphe (Ugda), größter und ältester Akteur im Bereich der Musikschulen, war enger Berater von Staatssekretär Guy Arendt und unter anderem verantwortlich für den Kontakt zu den Kulturinstitutionen und für den Bereich Musik. Kommissar Pol Schmoetten überwacht und koordiniert die inhaltlich-pädagogische Gestaltung des Musikunterrichts. An ihrer Expertise kommt Erziehungsminister Meisch nicht vorbei, will er sein politisches Versprechen einlösen.

Wer, wie, was...

Bevor Nägel mit Köpfen gemacht werden können, sind jedoch Grundsatzfragen zu klären. Wie und wo soll die musikalische Erziehung erfolgen? Welche musikalische Erziehung ist gemeint? Soll die musikalische Früherziehung im Rahmen der Schulen ausgebaut werden, wie es zum Teil bereits an Vor- und Grundschulen geschieht, wo Kinder ab vier bis sechs Jahren Singen lernen? Oder soll das außerschulische Musikangebot ausgebaut und enger mit den Schulen verzahnt werden? Wer unterrichtet dann das Fach, das Lehrpersonal in den Grundschulen oder außerschulische Kräfte aus den öffentlich-subventionierten und privaten Musikschulen im Land? Wären sie dann auch Ansprechpersonen für den Gratis-Musikunterricht in den Kinderbetreuungsstrukturen?

Um diese Fragen beantworten zu können, muss zunächst ein anderes Problem gelöst werden: Laut Gesetz sind die Gemeinden für den Musikunterricht verantwortlich. Sie stellen das Personal ein und kommen seit Jahren für mehr als ein Drittel der Kosten auf. Das Kulturministerium macht Vorschläge zur inhaltlichen Gestaltung des Musikunterrichts und wacht über die Umsetzung der Lehrpläne, die die zuständige Programmkommission entwickelt. Eine der ersten heikleren Diskussionen, die also geführt werden müsste, ist die über künftige Zuständigkeiten. Daran wären neben dem Erziehungs- und Kulturministerium das Innenministerium sowie die Gemeinden zu beteiligen.

Im Kulturbudget machen die Ausgaben für Musik mit zwei Drittel den Löwenanteil aus, was vor allem an der Philharmonie liegt, die ebenfalls im Bereich der Musikerziehung tätig ist. Eigentlich teilen sich Gemeinden (ein Drittel) und Staat (zwei Drittel) die Kosten für den Musikunterricht. Die Ausgaben

seits des Staats betrugen 2016/2017 26,7 Millionen Euro. Laut Gemeindeverband Syvicol schultern die Gemeinden mehr als ihr gesetzliches Drittel; die Kosten für Konservatorien, Kurse und Musikschulen machen den zweitgrößten Kostenpunkt der Gemeinden aus, wobei sich Luxemburg-Stadt, Esch oder Ettelbrück im Musikbereich besonders engagieren. Insgesamt besuchen etwa 16 000 Schüler, betreut von 700 Lehrern, den Unterricht der drei Konservatorien, acht regionalen Musikschulen, vier konventionierten Musikschulen der Ugda und 27 weiteren Kursen der Ugda. Die Ugda selbst zählt 5 800 Schüler, durchschnittlich kämen jedes Jahr rund 200 Schüler dabei. Vor allem bei den Kleinen verzeichne man starke Zuwachsraten, so Ugda-Direktor Paul Scholer in einem *Radio 100,7*-Interview Anfang Oktober 2018. Der Anteil der musikalischen Basiserziehung am Gesamtmusikunterricht liege bei rund 14 Prozent. Teils gebe es Wartelisten bei beliebten Instrumenten, wie der Gitarre oder dem Klavier. Andere, wie die Bläser und Chöre, haben es schwer, Nachwuchs zu finden.

Undurchsichtiges Finanzgebaren

Die insgesamt positive Entwicklung beim Musikunterricht schafft aber auch Probleme: Weil die Musikschulen unterschiedlich abrechnen, Schüler und Präsenzen teils noch mit der Hand eingetragen werden, hat die Buchführung eklatante Schwächen. Das Musikschulgesetz von 1998 hatte zwar die Bezahlung der Musiklehrer vereinheitlicht, ansonsten aber viele organisatorische Fragen offen gelassen. Über die Jahre entstand Wildwuchs, wie der diese Woche veröffentlichte Bericht des Rechnungshofs festhält: Obwohl sich Kultur- und Innenministerium mit je 13,3 Millionen Euro am Musikunterricht finanziell beteiligen, konnten weder die Mitarbeiter des Kultur- noch die des Innenministeriums verifizieren, ob die in Rechnung gestellten Kurse auch tatsächlich stattfanden. Die vom Kommissar Schmoetten und seinem Team gesammelten 25 000 Belege konnten nicht auf ihren Wahrheitsgehalt überprüft werden, rügten die Rechnungsprüfer. An- und Abwesenheiten wurden, das ergaben Stichproben, nicht systematisch erfasst. Erschwerend kommen unterschiedliche Tarife hinzu, die Eltern für den Musikunterricht bezahlen: Da es keine einheitliche Tariftabelle gibt, reicht die Preisspanne von 60 Euro jährlich bis zu mehreren Hundert Euro, je nachdem, ob der Kurs im Konservatorium, in einer konventionierten oder privaten Musikschule stattfindet. Eltern, die ihre Kinder in den Musikunterricht schicken wollen, aber das Geld nicht haben, können staatliche Unterstützung

beantragen und tun das auch: Rund 200 000 Euro Hilfspgelder, schätzt Gilles Lacour, lege der Staat bei.

Mehr staatliche Unterstützung, vor allem finanzieller Natur, dürften die Gemeinden begrüßen. Zumal die Kommunen auch von Erfahrungen und der staatlichen Infrastruktur profitieren könnten, etwa auf der Ebene einer informatischen und automatisierten Abrechnung und Erfassung der Musikurse. Schwerer fallen dürfte dagegen die Entscheidung, ob der Unterricht künftig verstärkt in der Schule oder danach stattfinden soll – und wer die Kurse gibt: Traditionell tun sich die Schulen mit außerschulischen Akteuren schwer. Angesichts von immer mehr Personal, das von außerhalb in die Schulen kommt, um beispielsweise Kurse zur Sexualerziehung, zur Suchtvorsorge zu geben oder Schüler mit Lernschwierigkeiten zu fördern, findet allmählich ein Umdenken statt.

Zusammenarbeit mit Hürden

Allerdings geht selbst die im Grundschulgesetz verankerte engere Verzahnung von Schule und außerschulischer Betreuung nur langsam vonstatten: Weil sich manche Lehrer nicht von Erziehern in ihren Unterricht „hineinreden“ lassen wollen, sich beide Seiten nicht genügend abstimmen oder weil Räume nicht geteilt werden. In anderen Gemeinden hat die Zusammenarbeit zwischen Musikschulen und Grundschule vor Ort Tradition. „Allerdings geschieht dies auf der Ebene der Gemeinden und der Musikschulen und nicht systematisch landesweit“, räumt Pol Schmoetten ein. So stehen und fallen Initiativen mit dem lokalen Engagement bestimmter Personen: So geschehen bei einem Projekt zur musikalischen Früherziehung des Institut européen de chant choral (Inecc) mit einer *Maison relais*, bei dem die Zusammenarbeit eingestellt werden musste. Das Inecc ist in der musikalische Gesangsförderung in den Schulen aktiv und organisiert gemeinsam mit dem Bildungsministerium und dem Lehrerweiterbildungsinstitut Ifen hierzu Fortbildungen.

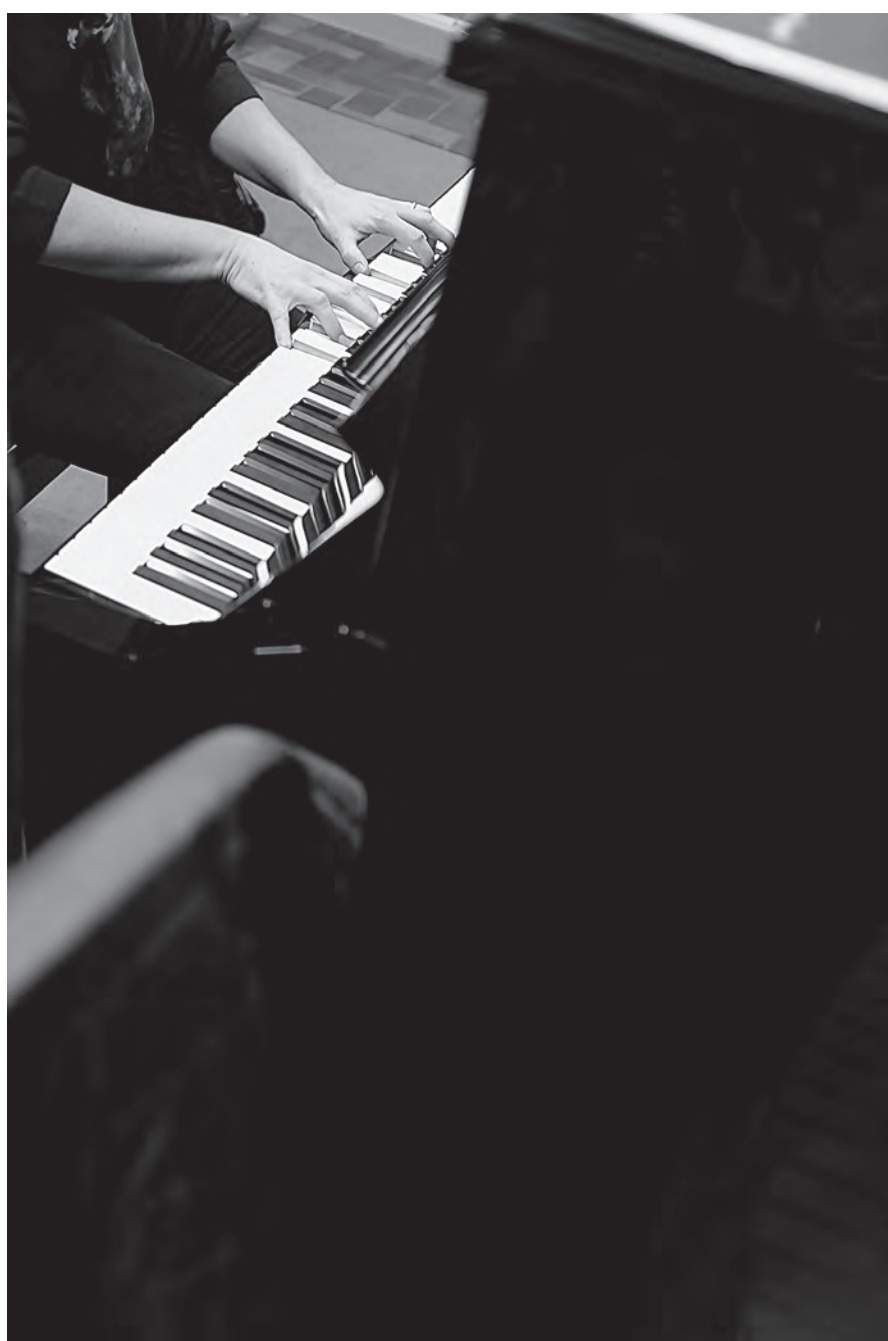
Einen Ausbau oder eine bessere Verzahnung zwischen schulischen und außerschulischen Aktivitäten wird nicht zuletzt durch den vollen Stundenplan erschwert: Es gibt immer mehr Ganztagschulen; geht es nach dem Koalitionsprogramm soll das Angebot ausgebaut werden. Insbesondere die Grünen waren stets für mehr Ganztagschulen eingetreten, inzwischen haben auch die LSAP und die DP das Konzept für sich entdeckt. Musikunterricht findet traditionell am Nachmittag nach der Schule statt. „Viele Schüler haben wegen der Hausaufgaben und weil sie immer länger in der Schule sind, keine Zeit mehr, auch noch ein Instrument zu lernen, geschweige denn zu üben“, erzählt ein Musiklehrer, der seinen Namen nicht in der Zeitung lesen möchte.

Die zeitliche Belastung ist reell. Darum, und natürlich wegen der Kosten, rät das Erziehungsministerium den Gemeinden verstärkt zum Bau integrativer Schulcampusse. So fällt wenigstens der räumliche Wechsel zwischen Schule, Kantine und Hausaufgabenhilfe, künftig dann womöglich auch Musikurs, weg. Weil aber weiterhin viele Schüler zwischen Schule und *Maison relais* hin und her pendeln, geht wertvolle Zeit verloren. Bei musikinteressierten Eltern sind deshalb Musikschulen begehrt, die am Wochenende Unterricht anbieten. Andere vermeiden die Konservatorien und Ugda-Musikschulen bewusst und geben ihre Kinder lieber in private Musikschulen, weil sie zu viel Leistungsdruck befürchten und die Verpflichtung zum fünfjährigen *Solfège*-Theorieunterricht ablehnen. Um im Konservatorium Kurse zu belegen, müssen Bewerber zudem einen Eignungstest bestehen.

Pädagogische Erneuerung

Die pädagogische Ausrichtung und inhaltliche Gestaltung einer landesweiten musikalischen Früherziehung dürften ebenfalls für Meinungsverschiedenheiten sorgen: Dass das Angebot, Repertoire und die didaktischen Methoden in herkömmlichen Musikschulen mitunter veraltet sind, war Grund für eine Reform des Lehrplans der Konservatorien und angegliederten Musikschulen, die in diesem Jahr greift. Inwiefern sie Früchte trägt und sich die Unterrichtspraktiken tatsächlich ändern, bleibt indes abzuwarten: „Luxemburg ist konservativ. Da dauert es, bis sich neue Konzepte durchsetzen“, sagt ein Musiklehrer. Dass nahezu alle Schlüsselpositionen in den Musikschulen, Konservatorien und den zuständigen Ministerien seit Jahren fest in Männerhand sind, trägt nicht eben zu einem modernen, offenen und demokratischen Image bei. Und das, obwohl viele Frauen Musik unterrichten und das Profil der Musikschüler immer bunter, weil internationaler wird. Das Männerproblem wird, wenn überhaupt, eher in umgekehrter Richtung, beim fehlenden männlichen Nachwuchs für die Chöre thematisiert.

Die Regierung will mehr kostenlosen Musikunterricht anbieten und so den Zugang zur musikalischen (Früh-)Erziehung erleichtern



Bei jungen Schülern besonders beliebt sind der Gitarren- und der Klavierunterricht

Zu klären ist nicht zuletzt die Personalfrage: Mehr Musikunterricht in Schulen und/oder *Maisons relais* bedeutet, dass in Zukunft wahrscheinlich zusätzliches in Musikpädagogik ausgebildetes Personal benötigt würde. Ob Luxemburg selbst Musiklehrer/

innen ausbilden sollte, wird seit Jahren debattiert, zuletzt wuchs dazu die Zustimmung. Andererseits bestehen anspruchsvolle Ausbildungsangebote im Bereich Musik auf Lehramt in der Großregion, wie etwa an der Hochschule für Musik in Saarbrücken

oder an den Konservatorien in Liège oder Brüssel, deren Studengänge nicht immer ausgelastet sind.

Immerhin: Nationale Strukturen, um den Zugang zur musikalischen Bildung innerhalb der Schulen

zu erleichtern, existieren. Das Ifen in Walferdingen bietet dieses Jahr allein 29 Weiterbildungen im Bereich der musikalischen Erziehung für Lehr- und in Schulen tätiges Erziehungspersonal an. Der größte Teil davon richtet sich an die Grundschulen

und umfasst Themen wie Singen, Musizieren, Instrumente selber bauen, Rhythmus und Rhythmusspiele, Musiktheater, Tanzen, aber auch transversale Ansätze. Bisher haben sich 376 Teilnehmende angemeldet. Interesse ist also da.

Maîtrisez.

En toute sérénité.



FLEXIVIE

Combinez les avantages de l'assurance vie et les opportunités des marchés financiers. Avec flexivie, vous maîtrisez votre capital et optimisez la transmission de votre patrimoine. Rendez-vous sur flexivie.lu ou chez votre agent Foyer.



Einfach für
Ihnen

Foyer.lu

Édito

Relever la tête ? Oui, mais quelle tête ?

josée hansen

Cette semaine et la semaine prochaine ont lieu quatre *hearings* internes des deux candidats à la présidence du CSV devant les délégués, avant le vote samedi prochain 26 janvier au congrès national du parti. C'est la première fois que de tels séances de discussions avec les candidats sont organisées avant un vote que beaucoup considèrent comme crucial pour l'avenir du parti, qui n'en revient toujours pas de se retrouver une deuxième fois d'affilée sur les bancs de l'opposition. Car les deux hommes en lice ne pourraient être plus différents. Le premier, Serge Wilmes, 36 ans, père de deux jeunes enfants, représente toujours le renouveau du parti – bien qu'il siège au parlement depuis huit ans et soit depuis 2017 premier échevin de la capitale. Wilmes fut président de la CSJ et plusieurs fois candidat à des mandats internes, notamment de secrétaire général face à Laurent Zeimet, prônant toujours le rajeunissement et l'ouverture du parti pour enrayer sa perte d'influence (il a notamment milité pour le droit de vote des non-Luxembourgeois aux élections législatives lors de la campagne pour le référendum de 2015, contre la ligne officielle du parti). L'historien de formation a choisi une carrière de politicien professionnel et est réputé être « proche des gens ». Ce journal l'avait appelé « le Xavier Bettel de la droite » pour son entregent et sa propension à chercher le contact avec ses électeurs. Ayant beaucoup de crédit auprès de la direction du parti pour avoir ramené le CSV au pouvoir à Luxembourg-Ville, il refuse toutes les

demandes d'entretien des médias avant les *hearings*, voulant, comme il dit, réserver la primeur aux membres du CSV. Ne plus faire de faux-pas semble être la devise de celui qui s'est publiquement proposé comme homme providentiel dès le lendemain des élections du 14 octobre 2018, dont le CSV est sorti perdant (moins deux sièges et moins 5,37 pour cent par rapport à 2013).

Face à Wilmes, Frank Engel, 43 ans, semble partir d'une position de faiblesse : élu européen depuis 2009, le juriste de formation a entamé sa carrière politique dans sa jeunesse chez les Verts, avant de rejoindre le CSJ et grimper les échelons, puis devenir secrétaire du groupe parlementaire du CSV de 2001 à 2009, travaillant notamment durant une législature avec le très tranchant Michel Wolter comme président. Or, depuis 2009, Engel est député européen et passe son temps à Strasbourg, peu visible au Luxembourg, ce que lui reprochent ses détracteurs internes. C'est pourquoi il milite pour un président à plein temps, ce qu'il serait prêt à faire, estimant mercredi soir à *RTL Télé Lëtzebuerg* que le CSV risquait de tomber à deux mandats européens lors des élections du 26 mai – en 2014, il s'était classé troisième sur la liste de son parti, derrière Viviane Reding et Georges Bach. Si Engel a toujours été un brin provocateur, il n'hésite pas à s'exprimer en public en amont du vote interne et revendique un CSV fier et offensif, qui s'affiche

en « parti d'opposition résolu » qui n'ait pas peur d'affronter ce qu'il appelle vis-à-vis du *Land* une « véritable OPA de la majorité DP/LSAP/Déi Gréng » sur l'appareil de l'État.

Les deux candidats à la présidence du parti viennent des mouvements contestataires au sein du parti et s'affichent désormais fédérateurs, mais tout les oppose : Wilmes est membre du Dräikinneksgrupp (avec des gens comme Charel Schmit et Pierre Lorang), *think tank* qui se veut social et promeut le rajeunissement du parti depuis tellement longtemps que leurs tempes ont grisonné. Wilmes a écrit un livre de vulgarisation du parlementarisme, *C wéi Crémant* (Saint-Paul, 2013). Engel, lui, fut membre du Cercle Joseph Bech (avec le fils de Jacques Santer, Patrick, et Marc Rauchs e.a.), *think tank* du tournant du siècle promouvant notamment le libéralisme économique et plutôt à droite, ne serait-ce que par son allégeance au Premier ministre du parti de droite que fut Bech. Même si Engel s'offusque désormais vis-à-vis du *Land* qu'il se situe à mille lieues de la droite dure. Il est européen convaincu et a publié plusieurs livres sur la crise de l'Europe ou l'euro. Si Martine Hansen en présidente du groupe parlementaire et Félix Eischen en tant que secrétaire général (il est le seul candidat à la succession de Laurent Zeimet) sont des figures intégratives, le CSV fixera sa ligne future avec le choix de son président, conciliant ou plus pugnace, modèle Wiseler ou modèle Wolter.

blog



Am kommenden Dienstagabend soll der Abgeordnete und Geschäftsanwalt Franz Fayot (Mitte) ohne Gegenkandidat zum neuen Präsidenten der LSAP gewählt werden. Als Nachfolger von Claude Haagen (vorne) soll er die Erneuerung der Partei verkörpern, die er vor einem Jahr in einem offenen Brief an die Parteispitze mitverlangt hatte. Nach dem Debakel bei den Europawahlen 2014 war er Mitautor eines Positionspapiers der Fondation Robert Krieps, das die Zukunft der LSAP als linkliberale Modernisiererpartei mit Herz plante. Franz Fayots Vater, der ehemalige Abgeordnete Ben Fayot, war von 1985 bis 1997 LSAP-Präsident. Als Gegengewicht zum Zentrumsnotablen an der Parteispitze soll der OGBL-Zentralsekretär und Bürgermeister von Roeser, Tom Jungen, für die Nachfolge von LSAP-Generalsekretär Yves Cruchten kandidieren. rh.

Personalien

Personalien

Personalien

Politik

Gesundheit

Gesellschaft

André Bauler,



DP-Abgeordneter, wurde am Montag vom parlamentarischen Haushalts- und Finanzausschuss zum Berichterstätter für den Staatshaushalt von 2019 gewählt. Der Öslinger Volkswirtschaftslehrer, der 2014 einige Monate lang Staatssekretär im Erziehungsministerium war, hatte 2001 ein Lob staatlicher Wirtschaftspolitik, *Les fruits de la souveraineté nationale*, veröffentlicht. Mit einer durch die Kammerwahlen im Oktober verursachten Verspätung von einem halben Jahr soll Finanzminister Pierre Gramegna (DP) den Haushaltsentwurf für das laufende Jahr voraussichtlich am 6. März im Parlament hinterlegen. Im Laufe des Monats April muss der Haushalt dann Gesetz werden. Bis dahin werdem die Staatsfinanzen mit auf der Grundlage des Haushalts von 2018 berechneten provisorischen Zwölfteeln verwaltet (Foto: DP). rh.

Edmée Anen,

allmächtige Generalsekretärin der Amicale des personnes retraitées, âgées ou solitaires (Amiperas) und OGBL-Vertreterin in der Salariatskammer, legte einen neuen Beweis ihrer auch im hohen Alter ungebrochenen Standfestigkeit ab. Nach einer Verwaltungsrats-sitzung, die eine Statutenänderung zur Entmachtung der Generalsekretärin (LSAP) abgelehnt hatte, erklärte Amiperas-Präsident Jean Morby (LSAP) am Montag nach nur sieben Monaten Amtszeit seinen Rücktritt. Der durch die Kralowetz-Affäre bekannt gewordene ehemalige Oberste Regierungsrat im Transportministerium bedauerte gegenüber dem *Tageblatt*, dass er wegen der Reformresistenz im Altenverein aufgeben müsse. In der Amiperas streiten die wechselnden Vorstandsmitglieder seit Jahren um Posten, Geld und Einfluss (Foto: Facebook). rh.



Jean Colombero,

Arzt, Bürgermeister von Vichten, ehemaliger ADR-Abgeordneter und Gründer der inzwischen mit der Piratenpartei verbündeten spiritistischen Partei für integrale Demokratie (Pid), überstand am Mittwoch einen Misstrauensantrag seiner Schöffen. Schöffe Camille Scheuren, der bereits 2013 Bürgermeister Nico Maréchal gestürzt hatte und selbst Bürgermeister geworden war, warf Jean Colombero nach der einstimmigen Ablehnung des Gemeindehaushalts vor, sich nicht für die Gemeindegeschäfte zu interessieren. Woraufhin der Bürgermeister seinerseits einen Misstrauensantrag gegen Camille Scheuren und die Schöffen Rita Junk-Reuter einbrachte, der vom restlichen Gemeinderat unterstützt wurde. rh.

Peluso,

in Spanien aufgegriffener Straßenkötter, schrieb ein neues Kapitel europäischer Asylpolitik. Brexit hin der her, holten EU-Kommissionspräsident Jean-Claude Juncker (CSV) und Gemahlin Christiane die von der Franz von Assisi Hundenothilfe eingeführte Promenadenmischung am Samstag mit einem bescheidenen Minimum an Leibwächtern im Tierayls von Vilseck bei Nürnberg ab. Laut *Bayerischem Rundfunk* soll der Hund in Kapellen künftig auf den Namen Caruso hören. rh.

Bauen vor dem Herrn



Der *Kierchefong*, Rechtsnachfolger der Kirchenfabriken, wird im sozialen Mietwohnungsbau immer aktiver. Den Neubau beziehungsweise die Renovierung von 306 Wohnungen (268 Mietwohnungen und 38 Studentenwohnungen) erhält er vom Staat bezuschusst, wie aus der Ende vergangener Woche im *Memorial* veröffentlichten Aktualisierung des Wohnungsbau-Subventionsprogramms hervorgeht. Das ist eine Steigerung um fast das Zwanzigfache gegenüber den insgesamt 16 Mietwohnungen, die Kirchenfabriken vor drei Jahren bezuschusst werden sollten. Aber wie das Wohnungsbauministerium erklärt hat, sind Kirchenfabriken und *Kierchefong* als private Bauträger nicht verpflichtet, eine Sozialmiete zu berechnen, wie Gemeinden, Fonds du logement und SNHBM das müssen. Die Subventionssätze für öffentliche und private Träger sind jedoch dieselben. Nettogewinne aus dem sozialen Mietwohnungsbau kommen der Finanzierung des Kirchenbetriebs nach der Abschaffung der Kirchenfabriken im vergangenen Jahr zugute (*d'Land*, 11.01.2019). pf

Die liberale Lösung

Obwohl Gesundheitsminister Etienne Schneider (LSAP) weiterhin erklärt, eine Entscheidung sei noch nicht gefallen, steuerte er am Dienstag beim Treffen mit CNS, Ärzteverband AMMD, Krankenhausverband FHL und der Fachgesellschaft der Radiologen dennoch darauf hin, den Einsatz von Kernspintomografen (MRT oder IRM) auch in „ärztlichen Gemeinschaftspraxen“ zuzulassen. Bisher sind sie auf Kliniken beschränkt. Schneider will die Beschränkung „reguliert und konventionell vereinbart“ öffnen und so die Wartezeiten auf eine MRT-Analyse „noch weiter senken“. Einer regulierten Liberalisierung würde sich auch die FHL nicht widersetzen, sofern es keine unlautere Konkurrenz gegenüber den Spitalern gibt, sagte FHL-Präsident Paul Junck dem *Land*. Außerdem sollte der Einsatz der Apparate innerhalb und außerhalb der Kliniken „vernetzt“ werden. pf

Die digitale Lösung

Nachdem die Regierung im Koalitionsprogramm nicht die Verallgemeinerung des Drittzahlerprinzips (*Tiers payant généralisé*) angekündigt hat, sondern die Einführung eines „elektronischen Systems, das die sofortige Erstattung aller Behandlungskosten durch die CNS erlauben wird“, will der Ärzteverband AMMD „eine digitale Lösung vorschlagen“, die Bezahlung und Kostenrückerstattung „vereinfachen wird und Nutzer wie Dienstleister zufriedenstellen kann“. Der jüngsten Ausgabe ihrer Mitgliederzeitschrift *Le Corps Médical* zufolge könnte die AMMD ihren Vorschlag demnächst unterbreiten. pf

15 gewählt

Nach Berechnungen des vom Familien- und Integrationsministeriums unterstützten Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (Cefis) hatten sich 22,8 Prozent der Ausländer zu den Gemeindewahlen vom vergangenen Jahr eigeschrieben, gegenüber 17 Prozent bei den Gemeindewahlen von 2011. Es handelte sich dabei um etwas mehr EU-Bürger als Drittstaatler, leicht mehr Frauen als Männer und kaum Jugendliche. Ausländer machten 12 Prozent der Wählerschaft aus. Von 270 ausländischen Kandidaten wurden deren 15 in Gemeinderäte gewählt. rh.

Nachträge

Nicht das Erziehungsministerium wollte die „Anlernzeit“ des Lehrpersonals, um im Suchtpräventionsprojekt Alkohol limitiert! Moderationen zu übernehmen, auf zwei Stunden kürzen; der Wunsch kam von Seiten mancher Schulen (*d'Land*, 11.1.2019). Die Verhandlungen laufen zwischen Schule und Veranstalter. – Der Verein Flamma erstattet Einäscherungskosten im Inland vollständig und im Ausland bis zu 1 375 Euro (*d'Land*, 11.1.2019).

Fast zwei Urlaubstage mehr



Romain Hilgert

Als das Parlament am 31. Oktober 1961 über die Reform des gesetzlichen Jahresurlaubs für Angestellte debattierte, betonte der LSAP-Abgeordnete und Gewerkschafter Jängi Gallion aus Oberkorn: „Die 26 Tage, die vorgesehen sind nach dem elften Dienstjahr, sind nicht zu viel, deshalb wiederhole ich, dass die Sozialisten an Artikel zehn so festhalten, wie ihn der Sozialausschuss festgelegt hat.“ Doch die CSV/DP-Mehrheit verwarf den Text und es dauerte 57 Jahre, davon 40 Jahre, während denen die LSAP in der Regierung war, bis ein LSAP-Arbeitsminister, Dan Kersch, am Freitag dem Regierungskabinett einen Gesetzentwurf vorlegte, der einen 26. Tag gesetzlichen Jahresurlaub einführen soll.

Nächste Woche soll der Entwurf hinterlegt werden, damit in Artikel 233-4 des Arbeitsgesetzbuchs die Zahl der Urlaubstage von 25 auf 26 Tage erhöht wird. Dabei handelt es sich um das gesetzlich vorgeschriebene Minimum an Ruhetagen. Nutznießer werden folglich die Lohnabhängigen, in deren Betrieb oder Branche kein Tarifvertrag gilt. Beschäftigte, deren Kollektivverträge bereits 26 oder mehr Urlaubstage vorsehen, erhalten keinen zusätzlichen Urlaub. Verfügen sie über Zeitsparkonten, die vorschreiben, dass die gesetzlichen Urlaubstage nicht übertragbar sind, können sie künftig einen Tag weniger übertragen.

Das Gesetz, das in den kommenden Monaten vom Parlament verabschiedet werden soll, soll rückwirkend zum 1. Januar in Kraft treten. Dadurch soll verhindert werden, dass Unternehmen versuchen, dieses Jahr nur einen halben zusätzlichen Urlaubstag zu gewähren, falls das Gesetz in der Mitte des Jahres in Kraft träte.

Gleichzeitig soll Luxemburg zum europäischen Vorreiter werden, wenn es mit dem gleichen Gesetz den 9. Mai zum gesetzlichen Feiertag, der „Journée de l'Europe“, erklärt. Am 9. Mai 1950 hatte der französische Außenminister Robert Schuman zur Eindämmung des deutschen Militarismus aufgerufen, „[de] placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune“, der späteren Ceca, was als Geburtsstunde der Europäischen Union angesehen wird.

Durch den zusätzlichen Feiertag, den ein Volkswirtschaftler der Handelskammer im *Lëtzeburger Land* vom 11. Mai 2018 gefordert hatte, wird es künftig elf gesetzliche Feiertage geben, so viele wie in Belgien und Frankreich und fast so viele wie im Durchschnitt der Europäischen Union. Viele Unternehmer bedauern, dass der neue Feiertag ausgerechnet in den Monat Mai fällt. Denn vergangenes Jahr waren auch ohne Europatag der Tag der

Die vergleichsweise längere Arbeitszeit ist ein fester Bestandteil des Luxemburger Wirtschaftsmodells

Arbeit am 1. Mai, Christi Himmelfahrt am 10. Mai und Pfingstmontag am 21. Mai bereits Feiertage.

Premierminister Xavier Bettel hatte in seiner Regierungserklärung vom 11. Dezember gemeint, dass neben dem Europatag „die immer größere Flexibilität und andere Faktoren auch einen weiteren gesetzlichen Urlaubstag rechtfertigten“. Das LSAP-Wahlprogramm versprach sogar „eine Verkürzung der Arbeitszeit bei vollem Lohnausgleich, auf ein gesetzlich festgelegtes Maximum von 38 Stunden pro Woche. Im Sinne einer Angleichung des Privatsektors an den öffentlichen Sektor wird der Jahresurlaub im Privatsektor während einer Fünf-Jahresperiode jährlich um einen Tag verlängert“.

Auch nach der Gesetzesänderung wird die jährliche Arbeitszeit in Luxemburg zu den höchsten in Europa gehöre. Ein französischer Grenzpendler muss laut Eurofound hierzulande im Durchschnitt 1 804,7 Stunden jährlich arbeiten, während es in Frankreich bloß 1 616,2 Stunden wären. Die vergleichsweise längere Arbeitszeit ist ein fester Bestandteil des Luxemburger Wirtschaftsmodells.

Dabei ist die Idee eines bezahlten Erholungsurlaubs für Arbeiter und Angestellte vergleichsweise neu. Das ganze 19. und das frühe 20. Jahrhundert hindurch stand immer die Verkürzung des Arbeitstags ganz oben auf den Forderungslisten der Arbeiterbewegung. Für Leute, die zehn, 12 oder gar mehr Stunden am Tag arbeiteten und im Krankheitsfall ohne Einkommen waren, schienen bezahlte Urlaubstage dagegen ein unvorstellbarer Luxus. In einer für das Parlament durchgeführten Umfrage der Gewerbeaufsicht bei 51 Betrieben hatten 1920 bloß zehn Schmelzen, Druckereien, Brauereien und Gemeinden angegeben, einige Tage bezahlten Urlaubs jährlich zu gewähren.

Die zaghafte Einführung eines gesetzlichen Urlaubs ist eine bis heute kaum beachtete Folge der Systemkrise am Ende des Ersten Weltkriegs. Die verfassungsgebende Versammlung führte den ersten gesetzlichen Urlaub für Angestellte 1919, im Gründungsjahr der Internationalen Arbeitsorganisation, ein. Durch ihn würden die Beziehungen zwischen Angestellten und Unternehmen von einer „absolutistischen Monarchie“ in ein „konstitutionelles Regime“ umgewandelt, hatte der liberale Anwalt und Berichterstatter Gaston Diderich am 3. Oktober 1919 versprochen. Ein Entwurf über den gesetzlichen Urlaub für Arbeiter wurde 1920 eingebracht, aber erst 1926 gestimmt. Die Dauer des gesetzlichen Urlaubs war bis 1975 je nach Statut, Betriebsgröße, Wirtschaftszweig, Dienstalter und Lebensalter der Arbeiter und Angestellten unterschiedlich, während Eisenbahner und Beamte bis heute durch das Eisenbahnerstatut und die Gehälterabkommen meist längere Urlaubszeiten haben.



Ein Jahrhundert gesetzlicher Urlaub

Jahresurlaub für Arbeiter

Gesetz vom 6. Dezember 1926

In Betrieben mit mehr als 20 Arbeitern und in Bergwerken

Arbeiter über 18 Jahre:

- nach 1 Dienstjahr 4 Tage
- nach 5 Dienstjahren 5 Tage
- nach 10 Dienstjahren 7 Tage
- nach 20 Dienstjahren 12 Tage

Arbeiter unter 18 Jahren:

- nach 1 Dienstjahr 7 Tage

Nicht in Betrieben mit weniger als 21 Arbeitern, nicht für Landarbeiter, Saisonarbeiter, Heimarbeiter, Dienstboten und Hauspersonal

Gesetz vom 27. Juli 1950

In Betrieben mit mehr als 20 Arbeitern:

- nach 6 Dienstmonaten 8 Tage
- nach 3 Dienstjahren 12 Tage
- nach 5 Dienstjahren 18 Tage

In Betrieben mit weniger als 21 Arbeitern:

- nach 6 Dienstmonaten 8 Tage
- nach 3 Dienstjahren 12 Tage

Arbeiter unter 18 Jahre, Lehrlinge, Kriegsversehrte und Opfer von Arbeitsunfällen:

- nach 6 Dienstmonaten 12 Tage
- nach 1 Dienstjahr 18 Tage

Großherzoglicher Erlass vom 8. Oktober 1945

Handwerksgesellen

12 Tage

Jahresurlaub für Angestellte

Gesetz vom 15. November 1919

- nach 3 Dienstjahren 10 Tage
- nach 5 Dienstjahren 20 Tage

Gesetz vom 7. Juni 1937

- nach 1 Dienstjahr 8 Tage
- nach 3 Dienstjahren 12 Tage
- nach 5 Dienstjahren 20 Tage

Gesetz vom 21. April 1962

Angestellte über 18 Jahre

18 Tage

Angestellte über 20 Jahre:

- bis 5 Dienstjahre 15 Tage
- ab 6. Dienstjahr 18 Tage
- ab 12. Dienstjahr 21 Tage
- ab 20. Dienstjahr 24 Tage
- ab dem 38. Lebensjahr 24 Tage

Angestellte unter 18 Jahre

24 Tage

Zusätzlich 6 Tage für Kriegsversehrte, Opfer von Arbeitsunfällen

und Behinderte

Außerordentlicher Urlaub für Einberufung zum Militär, bei Geburt,

Hochzeit und Tod von Angehörigen

Jahresurlaub für Arbeiter und Angestellte

Gesetz vom 22. April 1966

18 Tage

Bis zum 18. Lebensjahr

24 Tage

Ab dem 30. Lebensjahr

21 Tage

Ab dem 38. Lebensjahr

24 Tage

Landarbeiter, Heimarbeiter, Dienstboten und Hauspersonal

12 Tage

Zusätzlich 6 Tage für Kriegsversehrte, Opfer von Arbeitsunfällen

und Behinderte

Zusätzlich 2 Tage für Bergleute

Gesetz vom 28. 10.1969

Unter 18 Jahre

24 Tage

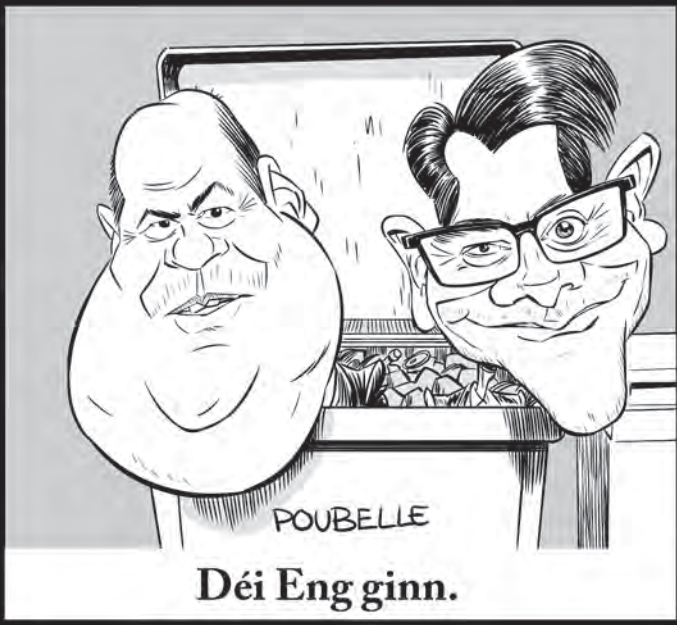
Gesetz vom 26. Juli 1975

25 Tage

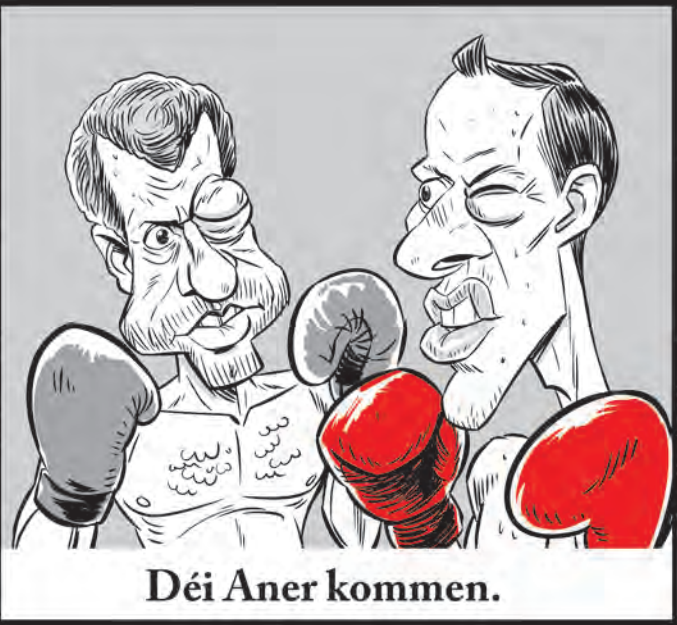
Zusätzlich 3 Tage für Bergleute



D'Erneierung vun der CSV.



Déi Eng ginn.



Déi Aner kommen.



Eng Partei mat Zukunft.

Einmal im Leben

Peter Feist

„Negativ!“, ruft OGBL-Präsident André Roeltgen. So sehe die Gewerkschaftsführung die Ankündigung im Regierungsprogramm, „zu prüfen, ob unter bestimmten Bedingungen der Bezug von Arbeitslosengeld auch gestattet werden kann, wenn ein Arbeitnehmer seinen Vertrag selber kündigt“. Kurz vorher hatte am Mittwochvormittag die OGBL-Spitze Arbeitsminister Dan Kersch (LSAP) getroffen und besprochen, was arbeits- und beschäftigungspolitisch „prioritär“ ist. Die Öffnung des Arbeitslosengeldbezugs sei kein Thema gewesen, sagt Roeltgen. Offenbar hält der Minister es nicht für prioritär. Der OGBL sowieso nicht: „Die Frage kam im Ständigen Beschäftigungsausschuss schon auf den Tisch“, so Roeltgen. „Aber machen wir uns nichts vor: In Unternehmen herrschen Abhängigkeitsverhältnisse. Ich will nicht, dass wir dahin kommen, dass ein Patron einen Mitarbeiter mit Erfolg zur Kündigung drängen kann, weil es dann Arbeitslosengeld gibt.“

Dass die Idee es ins Koalitionsabkommen geschafft hat, liegt an der DP. Sie war in ihrem Wahlprogramm auf Seite 60 „der Meinung, dass Beschäftigte nicht bestraft werden sollten, wenn sie sich in ihrem Beruf nicht mehr wohl fühlen und aus freien Stücken kündigen“. Deshalb werde die DP „das Arbeitslosengeld für diese Personen zugänglich machen“. Allerdings werde jeder Arbeitnehmer nur „einmal in seiner beruflichen Laufbahn von diesem neuen Recht Gebrauch machen“ können. Die Einschränkung sollte „Missbräuchen vorbeugen“. Und die DP drohte: „Außerdem wird das Arbeitslosengeld einer Person wieder entzogen, falls diese nicht die nötigen Anstrengungen unternimmt, um eine neue Arbeitsstelle zu finden.“

Wohin die DP damit zielte, war nicht klar. Würde, wer sich in seinem „Beruf“ nicht mehr wohl fühlt, sich nicht eher Gedanken um eine Alternative machen und kündigen, sobald sie gefunden ist, statt arbeitslos nach einem neuen Ansatz zu suchen? Oder hatte die DP Größeres im Sinn? Eine Seite vor dem Versprechen, den Arbeitslosengeldbezug zu öffnen, hatte das Wahlprogramm angekündigt, „den Arbeitssuchenden selbst noch mehr in die Pflicht [zu] nehmen und die nötige Eigeninitiative ein[zul]fordern. Wir werden auch die Zumutbarkeitsgrenzen neu definieren, um zu verhindern, dass ein Arbeitssuchender ihm angebotene Stellen willkürlich ablehnt. Bei missbräuchlichem Verhalten wollen wir, dass die vorgesehenen Strafen konsequent angewandt werden“.

Dachte man das zusammen, erschien das Versprechen auf Arbeitslosengeld auch bei Kündigung durch den Arbeitnehmer nicht unbedingt wie ein Teil des Gute-Laune-Programms, in dem die DP weitere Steuererleichterungen verhielt, noch mehr Elternurlaub oder den öffentlichen Gratistransport. Es lässt sich auch wie ein Ansatz für „flexible Sicherheit“ – *Flexicurity* – lesen, wenngleich kein klar ausformulierter. In Frankreich wird so etwas gerade nach und nach in Kraft gesetzt – als Teil der Reformen, die Präsident Emmanuel Macron im Wahlkampf angekündigt hatte. Im Prinzip besteht auch in Frankreich kein Anspruch auf Arbeitslosengeld, wenn ein Arbeitnehmer selber kündigt. Die zuständige Verwaltung kann aber „une raison de démission légitime“ anerkennen. Etwa, wenn eine Arbeitnehmerin mit ihrem Lebensgefährten umzieht, weil der an einem entfernten Ort eine neue Stelle antritt und die Partnerin sich eine neue Stelle erst suchen muss (die Regelung ist natürlich gender-neutral). Heirat oder Pacs können ebenfalls legitime Gründe sein. Oder falls der Betrieb das Gehalt nicht zahlt.

Doch über solche Verwaltungsentscheidungen hinaus sollen in Frankreich nach der Verabschiedung eines Gesetzes „pour la liberté de choisir son avenir professionnel“ im September vergangenen Jahres neue Rechte auf Arbeitslosengeld eingeführt werden. Wer kündigt, weil er oder sie ein „projet de reconversion professionnelle“ hat, sei es eine Ausbildung, sei es eine Geschäftsidee, die zur



Unzufrieden im Beruf oder mit dem Job? Einmal im Berufsleben soll man kündigen, sich umorientieren und Arbeitslosengeld beziehen können. Vielleicht

Selbstständigkeit führen soll, kann künftig Arbeitslosengeld erhalten. Aber erst prüfen paritätische Kommissionen, die es noch nicht gibt, den „caractère réel et sérieux“ des Projekts. Und anschließend würden diese Arbeitslosengeldempfänger besonders intensiv kontrolliert. Die Details der Systemänderung sollen dieses Jahr mit Gewerkschaften und Unternehmensverbänden ausgehandelt werden. Macron erhofft sich durch diese und noch andere Maßnahmen die „mobilité des salariés“ zu steigern. Sicher scheint, dass der bürokratische Aufwand zur Verwaltung der Arbeitslosigkeit wachsen wird.

Dass die DP sich durch Macrons Ideen inspirieren ließ, bestreitet Parteipräsidentin Corinne Cahen gegenüber dem *Land*. Der Ansatz sei eher ein pragmatischer: „Es gibt immer wieder Leute, die an ihrem Arbeitsplatz unzufrieden sind, aber selber nicht kündigen, weil dann kein Arbeitslosengeld gezahlt wird. Der Patron kündigt ihnen ebenfalls nicht, weil vor allem bei langjährigen Mitarbeitern die Bezahlung der Kündigungsfrist teuer wird.“ Deshalb habe die DP vor dem Wahlkampf eine „innerparteiliche Diskussion geführt“ und festgehalten, es sollte „einmal in der Berufslaufbahn“ Arbeitslosengeld auch bei Kündigung durch Arbeitnehmer geben. „Es sollte nicht so weit kommen, dass der sich krank schreiben lässt oder tatsächlich krank wird, oder dass er in den Burn-out gerät. Damit wäre die Regelung für den Beschäftigten wie für seinen Betrieb von Nutzen“, sagt Corinne Cahen. Und fügt hinzu: „Die DP macht Politik für die Leute und je nachdem, was *um Terrain* gebraucht wird.“

Doch inwiefern eine solche Öffnung des Arbeitslosengeldbezugs *um Terrain* gebraucht wird und gut für „die Leute“ wäre, ist die Frage, und entschieden ist sie noch längst nicht. „Wir haben das in den Koalitionsgesprächen nicht vorgebracht“, sagt LSAP-Arbeitsminister Dan Kersch. „Das war ein Programmpunkt der DP.“ Gegenüber dem *Land* legt er Wert darauf, dass im Koalitionsprogramm steht, ein solcher Schritt werde geprüft: „Es müsste klare Kriterien dafür geben. Stellt sich in den Gesprächen mit

den Sozialpartnern heraus, dass wir keine Lösung finden, dann machen wir das nicht.“

Tatsache ist allerdings: In Luxemburg ist der Arbeitslosengeldbezug besonders streng geregelt. Ähnlich wie in Frankreich schon vor den nun eingeleiteten Reformen „raisons légitimes“ anerkannt wurden, kann auch in Deutschland Arbeitslosengeld bei Kündigung durch den Arbeitnehmer gezahlt werden: Entweder, wenn der eine „Sperrzeit“ von bis zu zwölf Wochen hinnimmt, in der es kein Geld gibt und um die sich die Bezugsdauer des Arbeitslosengeldes verkürzt, oder nachdem die Verwaltung einen „wichtigen Grund“ für die Kündigung anerkannt hat und die Sperrzeit entfällt. Wie in Frankreich kann ein Umzug mit dem Partner ein „wichtiger Grund“ sein, oder die Nichtzahlung des Gehalts durch den Betrieb. Eine „Überforderung durch die Arbeit“ kann aber ebenfalls anerkannt werden. Das gilt seit 2009 nach einem Urteil des Landessozialgerichts Hessen.

In Luxemburg dagegen führt der Weg zu Arbeitslosengeld bei selbst verursachter Kündigung höchstens provisorisch über eine Verwaltung, die Adem. Definitiv muss ein Arbeitsrichter entscheiden. Fristlos zu kündigen, weil das Gehalt ausgeblieben ist oder zu spät gezahlt wurde, ist Arbeitnehmern laut Arbeitsgesetzbuch erlaubt. In dem Fall Arbeitslosengeld zu beantragen, ist möglich, und die Adem kann es gewähren. Aber nur vorübergehend, bis ein Arbeitsrichter festgestellt hat, dass der Betrieb tatsächlich eine *faute grave* begangen hat.

Dass im Vergleich mit dem Ausland das Luxemburger System „streng“ sei, hatte Adem-Direktorin Isabelle Schlessner am 21. Dezember in einem Interview im Radio 100,7 erklärt. Und hinzugefügt: „Es gibt Leute, die demissionieren und arrangieren sich mit ihrem Chef, dass sie entlassen worden seien.“ Das müsse man „berücksichtigen“. Dem *Land* gegenüber möchte die Adem-Chefin aber „zu diesem Zeitpunkt“ nicht erörtern, ob solche Arrangements häufig sind. Grund dafür dürfte sein sein, dass ihr Vorgesetzter, der Arbeitsminister, „unser System



Die DP verbindet mit der Änderung der Regeln vielleicht gar keine politischen Vorstellungen. Der Arbeitsminister der LSAP dagegen erklärt aus sehr politischen Gründen, „im Allgemeinen sehe ich keinen Bedarf, am bestehenden System etwas zu ändern“

beim Arbeitslosengeld für das beste in der EU“ hält. „Ich sehe allgemein keinen Bedarf, am bestehenden System etwas zu ändern, und ich sehe auch kein Modell, das wir aus dem Ausland übernehmen könnten“, sagt Dan Kersch. Bedarf für die von der DP versprochene Öffnung sehe er ebenfalls nicht. Dass es „Situationen gibt, wo Leute auf einem Arbeitsplatz sitzen bleiben und das weder sie noch ihren Arbeitgeber zufriedenstellt“, weiß er aber. Und dass „diese Leute Engagements eingegangen sind, gegenüber ihrer Familie zum Beispiel, oder einen Kredit aufgenommen haben und es sich nicht leisten können, ihren Job aufzugeben“. Deshalb werde „geprüft“, was sich machen lassen könnte.

Dass der Arbeitslosengeldbezug etwas zu tun hat mit den hohen Lebens- und vor allem Wohnkosten hierzulande, liegt auf der Hand. Weil er beim 2,5-fachen Mindestlohn gedeckelt ist, wäre es nicht nur für „Besserverdienende“ eine Einbuße, selber zu kündigen, wenn es dann Geld gäbe. Dass der Arbeitsminister schwierige Situationen anerkennt, aber dennoch „unser System für das beste“ hält, ist aber nur auf den ersten Blick ein Widerspruch. Dan Kersch argumentiert politischer als die DP. Die habe, wie Corinne Cahen sagt, „kein bestimmtes Profil von Arbeitnehmern im Auge gehabt“, als sie im Wahlprogramm die Öffnung beim Arbeitslosengeld versprach. Dass auf „psychische Notlagen“ reagiert werden sollte, „finde ich persönlich, es gibt aber noch andere Gründe“. Die DP sei der Meinung, „dass nicht jeder Arbeitnehmer so flexibel ist, sich noch während der Anstellung um einen neuen Job oder ein neues persönliches Projekt Gedanken zu machen“. Dass eine solche Situation nicht nur einmal im Berufsleben auftreten kann, findet Corinne Cahen auch. „Wir sagten, wir gewähren das einmal, um es leichter durchkriegen zu können. Nachbessern kann man immer.“

Einmal im Berufsleben: Das hat auch Dan Kersch öffentlich schon erklärt, obwohl es so nicht im Koalitionsprogramm steht. „Ich will damit darauf hinweisen, dass Arbeitslosengeld aus dem Beschäftigungsfonds kommt und eine solidarische Leistung ist.“ Kersch will vermeiden, dass behauptet werden könnte, die Öffnung habe zu Missbrauch geführt. „Missbrauchsdiskussionen können erfahrungsgemäß als Vorwand für Leistungsabbau dienen. Ich werde kein Arbeitsminister sein, der so was ermöglicht.“ Und natürlich müsse verhindert werden, dass ein Betrieb versuchen könnte, seine Belegschaft zu reduzieren, indem Mitarbeiter zur Kündigung gedrängt werden. „Deshalb haben wir gesagt, wir prüfen das.“ Was die Öffnung für Folgen hätte, wenn sie auch für Grenzpendler gelten müsste, und wahrscheinlich müsste sie das, wäre noch eine schwierige Frage für sich.

Den Gewerkschaften dürfte die Position des Ministers recht sein. Der LCGB, wenngleich er das Vorhaben nicht rundweg „negativ“ sieht wie der OGBL, findet es „nicht prioritär“, sagt Christophe Knebel, der stellvertretende Generalsekretär der christlichen Gewerkschaft. „Darüber kann man reden, aber anderes ist wichtiger, zum Beispiel Lösungen für Langzeitarbeitslose.“ Auch fordere der LCGB seit Jahren eine Art landesweite *Cellule de réclassement* einzuführen, ähnlich der in der Stahlindustrie. „Dort könnten Maßnahmen zur Umschulung gebündelt werden, aber auch eine Beschäftigung in Gemeinden für schwer Vermittelbare. Im Grunde könnten dort auch Leute begleitet werden, die ein neues Projekt anstreben und deshalb selber gekündigt haben.“ Knebel stellt sich vor, dass sie dann gar nicht arbeitslos werden müssten. Positiv sei auf jeden Fall, dass der Arbeitsminister die Arbeitslosengeld-Öffnung mit den Sozialpartnern diskutieren will. „Dass die Regierung etwas ausarbeitet und wir davon aus der Presse erfahren, wäre nicht akzeptabel.“

Auch die Unternehmer sehen die Idee bisher „skeptisch“, erklärt Jean-Paul Olinger, Direktor des Union des entreprises luxembourgeoises (UEL). „Skepsis“ heißt, dass die UEL die Regierung verdächtigt, „eine weitere Maßnahme schaffen zu wollen, damit man der Arbeit entgehen kann, einen *Travail à la carte*“, sagt Olinger. „Das wäre bei der Arbeitskräfteknappheit ein Problem für die Betriebe“. Inwiefern es „Arrangements“ gibt, sich vom Arbeitgeber kündigen zu lassen, „kann ich nicht sagen. Ich denke, so etwas wäre illegal und müsste bestraft werden“.

Doch dass der Idee der DP von allen Seiten entweder Ablehnung oder Skepsis entgegengebracht wird, ändert sich vielleicht, wenn die Regierung Anstalten macht, das Vorhaben zu prüfen, das nun mal im Koalitionsabkommen steht. Schon möglich, dass die Unternehmenseite ihm dann doch Vorzüge abgewinnen kann und es in einen größeren Rahmen gesetzt haben will. Was vielleicht auch davon abhängen könnte, wie die „Macron-Reformen“ in Frankreich ausgehen.

Im Moment scheint nur die DP der Meinung zu sein, dass Arbeitslosengeld auch gezahlt werden sollte, wenn ein Arbeitnehmer seinen Vertrag selber kündigt

Großbritannien

Der Ausstieg der Linken

Martin Theobald, Berlin

Es ist ein Paradoxon dieser Tage. Die politische Rechte positioniert sich gegen die Europäische Union. Daraus sollte sich im Umkehrschluss ableiten lassen, dass sich die Linke pro-europäisch gibt. Doch dem ist nicht so. Die Linke folgt beinahe blind dem europafeindlichen Kurs, so wie es Jeremy Corbyn, Chef der britischen Labour-Partei, diese Woche bei der Abstimmung über den Brexit vorgab. In den Tagen zuvor hatte der Oppositionsführer noch eine programmatische Rede zum Austritt des Vereinigten Königreichs aus der EU angekündigt. Ein Schritt, der lange überfällig war, angesichts der Unklarheit, die sowohl in London als auch in Brüssel über die Haltung der Labour-Partei zum Brexit herrscht. Immerhin stimmten am vergangenen Dienstag drei Labour-Abgeordnete für den *Deal*, den Premierministerin Theresa May mit der EU ausgehandelt hatte. 248 Abgeordnete waren dagegen. Doch was Labour eigentlich will, das konnte auch die Rede Corbyns nicht erklären. Sie verhallte. Die Zollunion soll bleiben und noch ein oder zwei andere Zugeständnisse an Brüssel. Doch raus aus der Union möchte Labour. Sagt deren Vorsitzender.

Seit der Wahl Jeremy Corbyns zum Chef von Labour erlebte die Arbeiterpartei einen ungeahnten Aufschwung. Sie verdreifachte nahezu ihre Mitgliederzahl. Etwa 540 000 Briten bekennen sich heute zu der linken Partei und machen sie zur größten politischen Vereinigung Westeuropas. Hinzugekommen sind vor allen Dingen junge Menschen, die Corbyn zwar verehren, aber in der Europa-Frage gänzlich anders denken. Fast drei Viertel der Labour-Mitglieder möchten mittels eines zweiten Referendums das Ergebnis der Volksabstimmung aus dem Juni 2016 zu Fall bringen. Diese Forderung vertritt die Parteibasis immer vehementer gegenüber den Partei-Oberen.

Doch Corbyn ist ein alter Gegner der EU. Auf dem Parteitag im September 2018 gelang ihm zwar in letzter Minute noch einen Kompromiss zwischen den gegensätzlichen Flügeln in der Partei aushandeln: Wenn der Brexit keine Mehrheit im Parlament findet, müsse es zu Neuwahlen kommen. Labour werde dann eine bessere Lösung für den Brexit finden. Nur falls das Unterhaus sich der Selbstauflösung verweigere, werde man über ein zweites Referendum nachdenken. Dieser Logik folgend muss Labour nun liefern. Der *Deal* wurde abgelehnt, der Misstrauensantrag gegen May scheiterte am Mittwoch, was schnelle Neuwahlen unmöglich macht. Neuverhandlungen zwischen London und Brüssel sind sehr unwahrscheinlich.

Und dennoch: Labour liefert nicht. Das liegt in erster Linie an der politischen Genese von Jeremy Corbyn. Er hat sich sein Weltbild in den 1960-er- und 1970-er-Jahren erworben. Als harter Linker ist für ihn die EU ein „Europa der Konzernbosse“. Das Mantra der harten Linken. Corbyn selbst sieht sich als Internationalisten, dessen politisches Interesse sich aus der Empörung über wichtige Konstanten in der US-Außenpolitik speist. Seien es das Bündnis mit Israel, die jahrzehntelange Feindseligkeit gegenüber Kuba, aber auch die Unterstützung



Ein zweites Referendum über den Brexit gilt als unwahrscheinlich

Nicht nur die Tories in der Regierung: Auch die Labour-Partei mit dem Alt-Linken Jeremy Corbyn an der Spitze gibt beim Brexit ein konfuses Bild ab

für die Militärdiktaturen Südamerikas zu Zeiten des Kalten Kriegs. Europa spielte in seiner politischen Wahrnehmung keine besondere Rolle. Nach seinem Einzug ins britische Unterhaus lehnte er jede Vertiefung hin zur heutigen EU – die Verträge von Maastricht, Amsterdam, Nizza, Lissabon – ab. Von der eigenen Parteibasis gedrängt, sprach er sich zwar 2016 für den Verbleib des Landes in der Union aus, engagierte sich aber im Vorfeld des Referendums selten – und wenn, dann ausgesprochen lustlos. Nun gilt es für Corbyn wie für Labour abzuwarten: Die Briten sollen den Schlamassel um den Brexit ausschließlich den regierenden Tories anlasten. Die Partei muss die nächste Wahl gewinnen, und dafür muss sie sich so lange wie möglich heraushalten.

Ob diese Strategie jedoch aufgeht, ist mehr als fraglich. Die Wahlumfragen sind nicht besonders ermutigend für Labour. Zu Wochenbeginn ermittelte das Meinungsportal *YouGov* 40 Prozent Zustimmung für die Tories und lediglich 34 Prozent für Labour. Das Zaudern der Partei, die Diskrepanz zwischen den Mitgliedern und der Parteiführung, die Gespaltenheit mindern die Chancen der Labour-Partei mehr, als Corbyn es zugeben möchte. Er kann mit seinem streng-linken Programm zwar Menschen binden, aber die Zustimmung zur Partei in der Bevölkerung nimmt ab.

Derweil gehen die Briten ihrem Lieblingssport nach: dem Wetten. Seit Dezember vergangenen Jahres setzten die Engländer beim Online-Wettanbieter Betfair umgerechnet rund 1,3 Millionen Euro auf die Brexit-Abstimmung von vergangendem Dienstag. Weitere knapp zwei Millionen auf den weiteren Verlauf des EU-Ausstiegs. Der Reiz daran ist: Niemand kann vor dem Spiel wissen, wie es enden wird. Doch genau das stellt die Buchmacher in Großbritannien vor ein Problem. „Es gibt keinen Präzedenzfall, es gibt keine Formel, die uns sagen könnte, wie hoch die Wahrscheinlichkeit liegt“, zitiert das *Wall Street Journal* einen Angestellten des Londoner Wettbüros Ladbrokes. Bereits 2016 lagen die Wettfirmen ziemlich daneben. Denn schon vor der damaligen Abstimmung zum Brexit gab es einen regelrechten Boom und Run auf die Wettschalter. Die Buchmacher waren sich sicher, dass die Mehrheit der Briten für den Verbleib in der EU stimmen würde. Doch dann kam bekanntlich alles anders.

Dennoch wird weiter gewettet. Bleiben die Wettbüros als die Wahrscheinlichkeitsdeuter für den weiteren Weg des Brexit. Laut *oddschechers.com* wettet nur jeder Fünfte Brite darauf, dass das Vereinigte Königreich wirklich planmäßig Ende März die EU verlässt. Die Chancen dafür, dass der Brexit noch zu stoppen ist, stehen bei 38 Prozent. 22 Prozent der Briten glauben, dass es zu einer zweiten Volksabstimmung kommen wird, so das

Wettbüro William Hill. Für unverbesserliche *Remainers* gibt es einen weiteren Hoffnungsschimmer: Gleich hoch sei die Wahrscheinlichkeit, dass

der Austritt bis Ende März einfach abgeblasen und die Anrufung des Artikels 50 der EU-Vertrags rückgängig gemacht wird.

Nouvelle présidence de l'UE

Le malaise roumain

Mirel Bran, Bucarest

C'était comme dans un conte de fées. Le 10 janvier il neigeait à Bucarest, le paysage était féérique et la crème des institutions européennes était présente pour les cérémonies qui accompagnaient le début de la présidence tournante de l'Union européenne (UE) que la Roumanie doit assurer pendant six mois. Tout était prêt pour que les événements officiels se passent bien, mais il y avait un bémol : les tensions au sujet de la corruption qui divisent la classe politique et l'opinion publique. Le gouvernement social-démocrate a tenté à plusieurs reprises de limiter les pouvoirs des magistrats afin de blanchir son leader Liviu Dragnea condamné à deux reprises à la prison : en 2016 à deux ans de prison avec sursis pour fraude électorale, et en 2018 à la prison ferme pour trafic d'influence, condamnation qu'il a contestée en appel. « Ce sont des condamnations politiques, a-t-il répété à plusieurs reprises. Je suis innocent. »

Liviu Dragnea, président de la Chambre des députés, dirige le gouvernement dans l'ombre. Ses condamnations pénales l'ont empêché d'accomplir son rêve de devenir Premier ministre. Ses tentatives visant à blanchir son casier judiciaire au moyen d'une amnistie se sont heurtées à l'opposition du président libéral d'origine allemande Klaus Iohannis et à la réaction virulente de la rue qui a été le théâtre de plusieurs manifestations anti-corruption. Et les malheurs du chef de file des sociaux-démocrates sont loin d'être terminés. Il fait aussi l'objet d'une enquête où il est accusé par l'Office européen de lutte antifraude (Olaf) de Bruxelles d'avoir détourné 21 millions d'euros de fonds européens. En septembre 2016, l'Olaf avait demandé à l'UE de récupérer les 21 millions d'euros destinés à un projet de construction de routes.

Le 7 janvier, Liviu Dragnea n'a rien trouvé de mieux que d'intenter un procès contre la Commission européenne auprès de la Cour de justice de l'UE. Il poursuit la Commission de Bruxelles en tant qu'autorité de tutelle de l'Olaf, organisme qui enquête sur les fraudes concernant le budget européen. Assumer la présidence de l'Union européenne et accuser la Commission de Bruxelles est une contradiction qui semble échapper au gouvernement. « Oui, l'Union européenne est faite de compromis, mais lorsqu'il s'agit des droits humains, lorsqu'il s'agit de l'État de droit, de la lutte contre la corruption, il n'y a pas de compromis possible », a averti le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker devant les plus hauts responsables roumains réunis à l'Athénée de Bucarest.

Dans un discours tenu en roumain qui a électrisé le public de l'Athénée, le président d'origine polonaise du Conseil européen, Donald Tusk, a lui aussi rappelé aux Roumains les défis qu'ils vont devoir affronter à la tête de l'UE. « Certains pensent que c'est un signe de force d'agir en dehors des règles, a-t-il déclaré devant les hauts responsables roumains. Ils ont tort, c'est un signe de faiblesse. J'appelle les Roumains à défendre les fondements de notre civilisation : la liberté, l'intégrité, le respect de la vérité dans la vie publique, l'État de droit et la Constitution. » Froissée par les doutes exprimés par les responsables européens sur la capacité de Bucarest à présider l'UE, la Première ministre Viorica Dancila a souhaité que son pays soit traité avec respect. « Nous voulons être des partenaires égaux et respectés au sein de l'UE », a-t-elle affirmé.

Pendant que les hauts responsables roumains et européens se renvoyaient la balle à l'intérieur de l'Athénée, plusieurs centaines de Roumains s'étaient rassemblés à l'extérieur pour protester contre la corruption. « Nous voulons vivre dans l'UE et pas dans la dictature », « À bas les voleurs qui nous gouvernent », « La corruption tue », pouvait-on lire sur les pancartes qu'ils brandissaient devant l'entrée de l'Athénée. « Le gouvernement actuel ne cesse d'attaquer l'Union européenne pour gagner du capital politique, affirme Dan Teodoru, étudiant en médecine. C'est notre appartenance à l'UE qui nous garantit la liberté, l'État de droit et une justice indépendante. Mais nous avons un gouvernement corrompu et c'est une honte pour l'Europe. Nous voulons que les Européens sachent que nous, les gens de la rue, nous nous opposons à ce gouvernement. »

En novembre 2018 la Commission de Bruxelles avait publié un audit sévère sur le système judiciaire roumain dans le cadre du « Mécanisme de coopération et de vérification (MCV) » mis en place lors de l'adhésion de la Roumanie à l'UE en 2007. Peu à peu, la Roumanie a emboîté le pas de la Hongrie et de la Pologne qui boudent l'UE. Une question se pose : la Commission européenne franchira-t-elle le pas en lançant une procédure d'infraction comme dans les cas hongrois et polonais si le gouvernement roumain adopte le décret d'amnistie pour blanchir le casier judiciaire de Liviu Dragnea ? « Je suis confiant que cette amnistie ne sera pas discutée au parlement ou au gouvernement, a déclaré Jean-Claude Juncker lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Bucarest le 11 janvier. Cela poserait un énorme problème et c'est hors de question. » Reste à savoir si le gouvernement roumain entendra le message.



Plus de hauteur

Découvrez le Lëtzebuurger Land en vous abonnant gratuitement durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

.....

6,6

ticker

.....

Wiedervereinigung

Bis März 1988 gab es nur die Fédération des garagistes luxembourgeois (Fegarlux). In ihr waren seit 1947 der Handel mit und die Reparatur von Autos zusammengedacht worden. Wer das Metier betrieb, war „Garagiste“. Doch es gab große und kleine Händler, und nicht jede Automarke wurde nach Luxemburg von in Belgien ansässigen Belux-Importeuren eingeführt: Für einige Marken, und nicht die kleinsten, gab und gibt es Importeure hier. Mit den größten Händlern gründeten sie im März 1988 zur Vertretung von Interessen, die „spezieller“ seien als die der Garagisten, die Association des distributeurs automobiles luxembourgeois (Adal). In den Neunzigerjahren gab es zwischen beiden Verbänden hin und wieder Krach. Seit der Jahrtausendwende wird mehr und mehr kooperiert, denn die Autopolitik wird zunehmend auf europäischer Ebene entschieden. Vor zwei Jahren schufen Fegarlux und Adal eine gemeinsame Lobbying-Plattform: das House of Automobile. Ihm ist auch der belgische Händlerverband Febiac angeschlossen, denn der Luxemburger Markt wird für die Belux-Importeure immer wichtiger. Für manche Luxusmarken ist er mittlerweile größer als der belgische. So ist es kein Wunder, dass Adal und Fergarlux am Montag auf ihrer Pressekonferenz vor dem Autofestival die Wiedervereinigung bekannt gaben. Vollzogen worden sei sie schon Ende 2018. Der neue Verband heißt Fedamo, Fédération des distributeurs automobiles et de la mobilité. Damit die Garagisten und die Autoreparatur nicht zu kurz kommen, wurde die Fedamo Mitglied im Handwerkerverband, wie die Fegarlux das immer war. Die Adal hingegen hatte drei Jahrzehnte lang der Handelskonföderation angehört. pf

Ganz langsam

Dass die „Dekarbonisierung“ des PKW-Fuhrparks, von der vor allem die grünen Mitglieder der vorigen Regierung sprachen, Riesenfortschritte macht, kann man nicht behaupten. Den Zahlen der Zulassungsstelle SNCA zufolge erhielten im vergangenen Jahr 430 batteriegetriebene Elektro-Autos ihre Neuzulassung, nur 11,4 Prozent mehr als die 378 im Jahr 2017. An Hybridfahrzeugen wurden 1 798 neu zugelassen – eine Steigerung um 16 Prozent gegenüber den 1 550 vom Vorjahr zwar, aber kein großer Sprung. Der fand eher zwischen Diesel und

Benzinern statt: 2018 war mit 48,9 Prozent der Anteil der Autos mit Ottomotor an den Neuzulassungen zum ersten Mal seit vielen Jahren wieder höher als der mit Dieselantrieb (46,9 Prozent). Bis 2015 hatte der Dieselanteil bei über 70 Prozent gelegen – ehe die Selbstzünder durch die VW-Affäre ins Gerede kamen, nachhaltig, wie man nun sieht. Dass mehr Benzinerverkauft wurden, ist vielleicht auch der Grund dafür, dass der CO₂-Ausstoß im Durchschnitt der neu zugelassenen Autos seit zwei Jahren zunimmt, nachdem er zuvor stetig rückläufig war: 2016 hatte der Schnitt 127,6 Gramm CO₂ pro gefahrenem Kilometer erreicht. 2017 stieg er auf 128,6 und 2018 auf 132,1 Gramm pro Kilometer. Doch ob das allein am verbrennungsbedingten „CO₂-Nachteil“ der zuletzt mehr verkauften Benzinerverkaufte liegt, ist nicht sicher. Die Luxemburger Neuwagen sind im Europa-Vergleich auch besonders stark und schwer. Und wie die Zulassungsstatistiken der SNCA zeigen, nahm 2018 die Beliebtheit der „Breaks“ noch weiter zu und erreichte einen Anteil von 45,1 Prozent an den Neuzulassungen. Unter „Break“ fallen nicht nur Kombis als Familienkutschen, sondern auch die besonders schweren und durstigen SUV. pf

Etappensieg für Iran

Die Islamische Republik Iran hat vor dem Schnellgericht Luxemburg einen Etappensieg im Ringen um bei Clearstream deponierte iranische Gelder errungen. Bereits am 20. Dezember entschied das Schnellgericht, die Beschlagnahme aufzuheben, die ein US-Bürger auf Basis eines amerikanischen Urteils von 1998, das ihm Schadensersatz durch den Iran zuspricht, im März 2017 von einem Gerichtsvollzieher vollstrecken ließ. Eine Angehörige des US-Bürgers war bei einem Attentat in Israel ums Leben gekommen und das Bezirksgericht Columbia hatte ihm deshalb 225 Millionen Dollar Schadensersatz und Strafzinsen zugesprochen, die sich zum Zeitpunkt der Beschlagnahme auf 231 Millionen Dollar beliefen. Die Richterin des Schnellgerichts hielt fest, dass das Luxemburger Recht solche Strafzinsen nicht kennt, die nicht nur den entstandenen Schaden reparieren, sondern eine abschreckende Wirkung haben sollen. „La condamnation intervenue (...) du Tribunal du District de Columbia, est partant à considérer comme contraire à l'ordre public international luxembourgeois de sorte que la saisie-arrest du (...) est constitutive d'un trouble

manifestement illicite au sens de l'article 933 1er du nouveau code de procédure civile“, heißt es im Urteil. ms

Erratum

Pour illustrer la critique du livre de Charles Barthel, commémorant le centenaire de la Fedil (*Tous les défis du monde*), le *Land* avait publié le portrait d'un groupe de patrons luxembourgeois datant des années 1920. La personne debout à droite n'est pas le directeur d'Arbed-Dudelange Arthur Kipgen, mais l'ingénieur Jules Neuberg, industriel et ancien PDG des magasins éponymes. bt

Pandore

D'après les enquêtes de *Reporter*, le fisc luxembourgeois aurait perdu 10,3 millions d'euros dans les opérations fictives « Cum-ex ». Au centre de l'affaire : le Britannique Sanjay Shah et ses trois sociétés boîtes-aux-lettres luxembourgeoises immatriculées en 2011 et nommées Pandia, Pallas et Athena. (N'y manquait plus que Pandora.) Shah prétend que l'administration fiscale aurait validé ses opérations par un « ruling ». Une déclaration qui se recoupe avec celle de sa banque australienne, Macquarie Group, qui expliquait en novembre 2018 au *Sidney Morning Herald* : « The deal had the approval of Luxembourg's tax authorities. » L'existence d'un tel « ruling » n'a été confirmée ni par le fisc ni par le ministère des Finances, qui se réfugient derrière le secret fiscal. Or, les autorités luxembourgeoises auraient rapidement réagi, écrit *Reporter*, refusant dès 2014 les demandes de remboursement de Shah. Le domiciliataire Alter Domus, qui gérait les holdings de Shah, aura attendu jusqu'en février 2016 pour couper les liens. En été 2018, le Parquet a ouvert une enquête pour escroquerie fiscale. bt

Catch 22

La Commission européenne propose de progressivement supprimer la règle de l'unanimité en matière fiscale, et donc d'abolir le droit de veto qui avait protégé des juridictions comme l'Irlande, les Pays-Bas ou le Luxembourg d'une harmonisation des impositions. Mais un tel passage à la majorité qualifiée aura besoin d'être adopté par le Conseil européen... à l'unanimité. La proposition du commissaire Pierre Moscovici n'est donc guère à prendre au sérieux. bt

Prozent teurer sind Taxifahrten seit dem Inkrafttreten der Taxi-Reform im September 2016 geworden. Das behauptet die Verbraucherschutzorganisation ULC in einer Mitteilung, in der sie sich auf Erhebungen des Statec beruft. Zwar seien die Preise zwischen März und Juli 2017 um 4,3 Prozent zurückgegangen, danach aber bis vergangenen Dezember erneut um 11,2 Prozent gestiegen. Die ULC fordert Mobilitätsminister François Bausch (Grüne) deshalb auf, eine neue Studie bei der Beobachtungsstelle zur Preisbildung in Auftrag zu geben und je nach Ergebnis das Gesetz anzupassen. ms

In Konkurrenz mit Bus, Zug und Tram

Dass die Finanzlage bei Carloh, dem Carsharing-Angebot in der Hauptstadt, nicht gut ist, liegt nicht nur an der mangelnden kritischen Masse an Nutzern in der auch mit 120 000 Einwohnern noch relativ kleinen Stadt. Carloh steht auch in Konkurrenz zum gut ausgebauten öffentlichen Transport. Rund 90 Prozent der 620 Abonnenten besäßen kein eigenes Auto, sagt Carloh-Direktor Patrick Hein dem *Land*. Eigentlich keine schlechte Ausgangslage für Carsharing, und dass 2011 ein Viertel der Stadtbewohner ohne eigenes Auto war, stellte für den damaligen DP-Grüne-Schöffenrat einen wichtigen Anlass dar, auf Carsharing hinzuarbeiten (*d'Land*, 27.1.2012).

Heute sind diese Ausgangsbedingungen vielleicht noch besser: 78 Prozent der Carloh-Kunden sind Nicht-Luxemburger oder Expats. „Ein Teil dieser Kunden hat sich in erster Linie aus beruflichen Gründen in der Stadt niedergelassen“, so Hein. „Manche bleiben ein paar Jahre, manche nur ein paar Monate.“ Statt sich ein eigenes Auto zuzulegen, würden sie Carsharing bevorzugen – oder den öffentlichen Transport. Doch es zeige sich: „Wer kein eigenes Auto hat, nimmt unter der Woche eher Bus, Zug und Tram als ein Carloh-Auto.“ Wer doch zu Carloh greift, tue das für Fahrten, die sich mit dem öffentlichen Transport nur schwer oder nicht realisieren lassen, doch das seien nicht viele. „Dazu ist der öffentliche Transport in der Stadt und über sie hinaus zu gut ausgebaut.“ Die Hauptnachfrage nach Carsharing konzentrierte sich deshalb auf die Wochenenden. Wer kein Auto hat, reserviert Carloh dann nicht selten für eine Tagestour. Rentabel für die Betreibergesellschaft, die eigentlich um 2023 kostendeckend funktionieren will, ist das nicht. Der DP-CSV-Schöffenrat der Hautstadt, die mit 97 Prozent der Anteile Hauptaktionär der Carsharing Luxembourg S.A. ist, erwägt eine Kapitalerhöhung. Ohne sie ginge die Gesellschaft im Laufe dieses Jahres pleite (*d'Land*, 4.1.2019).

Carlohs Geschäftsmodell anders aufzustellen, ist nicht so einfach. Mobilitätsschöffe Patrick Goldschmidt (DP) hatte dem *Land* vor zwei Wochen erklärt, die Zahl der zum Sharing eingesetzten Autos müsse sich mehr als verdoppeln. Doch ob bei gleichbleibendem Nutzerverhalten der Betrieb damit rentabler würde, fragt sich. Dem öffentlichen Transport regelrecht Konkurrenz machen soll Carloh ebenfalls nicht, sagt Patrick Hein: „Die Verkehrsprobleme in der Stadt sind schon groß genug. Eine Alternative für den öffentlichen Transport sollen unsere Autos nicht sein.“ Weshalb auch nicht beabsichtigt sei, von dem Prinzip abzurücken, dass ein Carloh-Kunde nach der Fahrt das Auto an denselben Stellplatz zurückbringen muss, von dem es entnommen wurde.

Ein Feld, das Carloh stärker erschließen will, heißt B2B. „Schon jetzt sind eine Reihe kleine bis mittelgroße Firmen sowie Verwaltungen auf uns abonniert“, so der Carloh-Direktor. Großen Unternehmen unterbreite Carloh ebenfalls Angebote. „Doch ihr Mobilitätsbedarf ist zum Teil sehr spezifisch. Ein Carsharing darauf aufzubauen, kann Monate, wenn nicht gar mehr als ein Jahr dauern.“ In seiner Not hat Carloh auf ein Mittel zurückgegriffen, dass sich aufdrängt, wenn die Kasse nicht stimmt: Zum 1. März steigen die Preise. Nicht die für die Monatsabos, aber die für die Ausleihdauer und die gefahrenen Kilometer. pf



Entre les organisations patronales et le gouvernement libéral, le désamour s’est installé

Le chagrin des permanents patronaux

Bernard Thomas

Ce mardi soir, cinq ministres s’étaient déplacés au Pot des présidents de la Chambre des métiers et de la Fédération des artisans (FDA). Selon un rituel bien rodé, ils s’y faisaient gronder, avant que tout le monde se retrouve autour du buffet. Les applaudissements et « bravos ! » fusaient à chaque fois que le président de la FDA, Michel Reckinger, s’en prenait au gouvernement. Les positions patronales, s’exclamaît-il, auraient été « balayées avec quelques considérations plus ou moins simplistes ».

Il estimait que le Premier ministre, Xavier Bettel (DP), avait peint « une image très négative » de l’économie luxembourgeoise lors de son entretien diffusé le jour de l’an sur *RTL-Télé*. En effet, confronté aux critiques patronales, Bettel n’avait pas caché son agacement: « Il faut cesser de dire qu’une entreprise va mieux lorsqu’elle exploite *[auspressen]* les gens. [...] Quand j’entends ceux qui disent que cent euros de salaire minimum en plus, ce serait un scandale ; j’aimerais les voir vivre un jour, une semaine, un mois avec le smic ! [...] Certaines personnes du patronat me disent qu’il faudrait participer au dumping fiscal. Et après nous abaisserons notre taux à treize, à dix pour cent ?! »

À parler aux fonctionnaires patronaux, on gagne l’impression d’une grande désillusion : le gouvernement ferait preuve de « mépris », serait « déconnecté » des réalités économiques. Tous suivraient la logique des syndicats, même le DP qui aurait dérivé « à gauche ». Le Luxembourg serait devenu un *Gewerkschaftsstat*. (Une qualification qui sonne comme une variation sur le sujet de l’*Arbed-Stat* ou du *Bankestat*.) Les Verts, présents en masse au Pot des présidents à la Chambre des métiers, trouvent encore quelque grâce ; le haut taux de petits patrons et managers (Carole Dieschbourg, Charles Margue, Marc Hansen, Stéphanie Empain) parmi leurs cadres ayant un effet rassurant.

Il y a dix jours, Xavier Bettel s’était déplacé à la Chambre des métiers pour une conférence à huis-clos sur l’accord gouvernemental. Il s’y trouvait confronté à quelque 200 patrons luxembourgeois. Face à leurs questions – très techniques et concernant surtout le droit du travail –, le Premier ministre s’embrouillait. Le contenu de cet échange « sans

Les fonctionnaires patronaux partent en guerre contre ce qu’ils appellent le « Gewerkschaftsstat »

filtre » devait rester confidentiel, les organisations patronales promettant à leurs invités politiques de ne pas leur tendre de guet-apens. Pourtant, à la matinale de *RTL-Radio*, Romain Schmit, le directeur de la FDA, ne résistait pas à la tentation de citer une petite phrase du Premier : Les chefs d’entreprise ne réussissant pas à supporter un jour de congé supplémentaire, aurait dit Bettel, feraient mieux de cesser « aujourd’hui plutôt que demain » leurs activités.

La nomination du socialiste Dan Kersch comme ministre du Travail n’est pas faite pour apaiser les patrons. Transfuge du KPL et exposant de l’aile gauche du LSAP, Kersch est un pote du président de l’OGBL André Roeltgen, qu’il côtoie depuis la fin des années 1970, l’époque du Escher Jugendhaus. Son épouse, Dany Hardt, travaille comme « coordinatrice événementielle » des sections locales de l’OGBL. Cette semaine, lors de ses premiers rendez-vous avec les patrons, le ministre a tenté de se distancier de son image de dangereux gauchiste et de se profiler comme « médiateur ».

Début décembre, la ministre de la Famille, Corinne Cahen (DP) avait tancé le directeur de la FDA à la *Radio 100,7* : « Il y a une grande



Les représentants patronaux en 2015, lors d’une réunion du Conseil économique et social : Michel Wurth, Roland Kuhn, Romain Schmit, Michel Reckinger, Jean-Jacques Rommes et Werner Weynand

différence entre Romain Schmit et moi-même. C’est que lui n’a jamais dirigé d’entreprise. » L’argument est classique (le fonctionnaire patronal qui ne sait pas de quoi il parle), mais il surprend quand même dans le répertoire d’une responsable DP. Dans son essence, cette figure discursive est populiste : elle tente de délégitimer les corps intermédiaires en les opposant aux « vraies gens ». Elle existe également dans sa variante patronale : Les politiciens ne connaissent pas l’entreprise, ce sont des fonctionnaires gâtés ; les secrétaires syndicaux ne connaissent pas le terrain, ce sont des idéologues bornés. (C’est ainsi que les patrons disent préférer le « dialogue social » avec leurs délégués du personnel, plus « pragmatiques » ou plus « soumis », c’est selon.)

Alors que le taux d’inflation reste faible, le congé parental a remplacé l’index comme bête noire dans le discours des fonctionnaires patronaux. S’ils ne se disent pas opposés à son principe, ils en parlent exclusivement comme d’un problème. Pour Romain Schmit, le chiffre d’affaires des

artisans serait mis en danger par ce « travail à la carte » : « Le patron n’a rien d’autre à vendre que les heures de ses cols bleus ». Or, le congé parental répond à une réelle demande de la « génération Y » : entre décembre 2016 et décembre 2018, le nombre de parents en congé parental est passé de 4 361 à 9 859 personnes ; la part des pères de 24,7 à 49,9 pour cent. En deux ans chrono, la parité a donc été atteinte. Les fonctionnaires patronaux se retrouvent du mauvais côté du *Zeitgeist*, ce qui n’aura pas peu contribué à leur marginalisation politique. Du coup, ils tentent d’obtenir au moins des réparations : facilitation du travail intérim, extension du prêt temporaire de main d’œuvre et recours aux CDD. Michel Reckinger va plus loin encore et revendique de limiter à dix pour cent la part de salariés pouvant prétendre au congé parental à un moment donné.

Après avoir échoué à obtenir une flexibilisation du temps du travail en leur faveur (un accord se cristallisait avant qu’il ne soit renversé lors d’un déjeuner informel entre le président de l’OGBL, André

Roeltgen, et le ministre socialiste de l’Économie, Etienne Schneider), les organisations patronales traversent une crise. Parmi les députés, « le patronat ne possède plus aucun relais politique », déclarait récemment le directeur de la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC), Nicolas Henckes, à *Paperjam*. Cela sonne comme un spectaculaire aveu d’échec – car à quoi sert un lobbyiste sans relais politiques ? Le directeur de l’Association des banques et banquiers (ABBL), Serge de Cillia, ne pourrait énoncer une telle phrase qui annulerait l’argument de vente des « chemins courts », mobilisé pour promouvoir la juridiction luxembourgeoise à l’étranger. En amont des législatives, les banquiers avaient néanmoins envoyé un catalogue de revendications aux partis politiques (à l’exception de Déi Lénk et du KPL). Dans ce document non-public, l’ABBL se plaignait d’un « dialogue plus difficile avec les autorités » et de « changements soudains et imprévus de la législation ». Or, aucune de leurs principales revendications sectorielles – un secrétaire d’État à la Place financière, une réforme du cofinancement de la CSSF, un pôle judiciaire dédié aux affaires financières et économiques – n’a trouvé son entrée dans l’accord de coalition.

Le directeur de la Fedil, René Winkin, est probablement le fonctionnaire patronal avec le meilleur réseau politique. À commencer par son histoire familiale : Son grand-père paternel, Jean Winkin, était membre-fondateur de la Centrale paysanne et député CSV pour la circonscription Nord. Alors que ses prédécesseurs à la Fedil portaient au front contre l’index, René Winkin restait en retrait. Il cherche aujourd’hui à éviter les conflits sur la place publique. Préférant « ne pas réagir à chaud », il n’a pas de compte Twitter. Il se situe à contre-courant du « lobbying 2.0 », générateur de *buzz*, *likes* et *retweets* d’un Nicolas Henckes ou Romain Schmit. Ceux-ci défendent leur style « direct » et « râleur » par la pression de leur base. Or, à force de crier au loup, le message des permanents patronaux s’assourdit. Le secret bancaire a été aboli et la place bancaire n’a pas coulé ; les instruments les plus agressifs d’optimisation fiscale ont été désarmés et les holdings ne sont pas mortes en masse. Cassandre se fait vieille.

La Chambre de commerce se prépare à l’après-Michel Wurth

Looking for Frieden

Bernard Thomas

Luc Frieden succédant à Michel Wurth comme président de la Chambre de commerce : depuis trois semaines, c’est une des hypothèses discutées au sein des organisations patronales. L’ancien ministre des Finances chrétien-social vient de passer deux étapes préliminaires : il a été nommé électeur pour la Banque internationale à Luxembourg (dont il préside le CA) et figure parmi les cinq candidats destinés à devenir membres effectifs du Groupe 4 « Banques caisses rurales et autres activités financières ». Concoctée par l’Association des banques et banquiers, la liste des candidats a été avalisée ce mercredi. Pour Luc Frieden, l’éternel dauphin qui se voyait déjà commissaire à Bruxelles, la présidence de la Chambre de commerce sera une occasion d’efforcer son capital symbolique. (Contactés par le *Land*, ni Luc Frieden ni Michel Wurth n’ont souhaité commenter publiquement.)

Dès juin 2018, Michel Wurth, qui préside la Chambre de commerce depuis quinze ans, expliquait qu’il espérait que les élections sociales de 2019 seraient l’occasion d’« un renouvellement » et d’« un rajeunissement » de l’institution, en précisant qu’il n’avait pas encore décidé s’il allait se représenter ou non. Car encore devra-t-il trouver un successeur : un manager parlant le luxembourgeois, bien introduit dans les milieux économiques et politiques, libéré par sa firme pour remplir une tâche honorifique mais chronophage. Un acte de funambule,



Luc Frieden en janvier 2018, lors du 10^e anniversaire de Luxembourg for finance

car le candidat devra en outre rassembler un large soutien, des cafetiers aux industriels, des commerçants aux banquiers.

Le processus pour renouveler la Chambre de commerce reste peu représentatif. Le taux de participation est infime : En 2014, quelque 5 000 entreprises (sur un total de 85 000) avaient pris la peine de s’inscrire sur les listes électorales. L’expression la plus surréelle de ce décalage est le Groupe 2, qui réunit les sociétés de participations financières. Sur 42 360 holdings, seules 344 étaient inscrites. Pour éviter une OPA d’une nuée de sociétés boîtes-aux-lettres, le Groupe 2, bien que numériquement écrasant, ne dispose que d’un siège à la Chambre de commerce, occupé par un expert-comptable. En février 2017, la vénérable *Handelskammer* de Hambourg avait ainsi été accaparée par la liste « Die Kammer sind wir », qui promettait d’abo-

lir les cotisations obligatoires. Or, cette rébellion a tourné court, le lourd appareil administratif et ses logiques ayant prévalu.

Plutôt que de risquer une concurrence libre et non faussée, les organisations patronales préfèrent monter des cartels électoraux. Tout se joue donc d’avance, au moment de l’établissement des listes. (Elles devront être déposées d’ici la fin février.) Aux fonctionnaires patronaux de trouver les savants équilibres : entre sociétés locales et internationales, entre grands et petits contributeurs ; tout en ménageant les sensibilités politiques et les ambitions personnelles des uns et des autres. Il s’agit d’arriver à une liste unique et d’éviter un scrutin ; normalement, les candidats devraient donc être « proclamés élus par le président du bureau de vote sans autre formalité ». Les élections restent rarissimes. La dernière a eu lieu en 1999 dans le groupe des banques et celui des assurances. Pour le scrutin 2019, un péril dissident transparait du côté du Groupe 1, liste fourre-tout rassemblant le « commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées » : épiciers, transporteurs, informaticiens, promoteurs immobiliers...

Le prochain président de la Chambre de commerce devra ensuite se faire élire par l’Assemblée plénière au Bureau. Ne comptant que cinq membres, c’est le cénacle restreint du patronat. Pour s’y imposer, Luc Frieden devra faire ses adieux au CSV et renoncer à ses mandats politiques. (Ce qui ne sera pas compliqué, puisqu’il n’en exerce aucun à l’heure actuelle.) Or, Luc Frieden à la tête de la Chambre de commerce créerait une situation politiquement sensible : Comment le gouvernement libéral réagirait-il à l’ancien ministre CSV ? Celui-ci serait-il un président affaibli, puisque d’entrée suspecté de collusion avec l’opposition ? Frieden a toujours été entouré d’une aura de technocrate post-démocratique, qui aurait aussi bien pu faire carrière au DP. Mais il incarne également les excès du modèle d’affaires *offshore*, traînant la casserole « Luxleaks ».

Si elle se confirmait, la fin de la présidence de Michel Wurth marquerait une rupture chronologique pour une institution semi-étatique qui, depuis plus d’un siècle, est dominée par les cadres de la sidérurgie. Via son directeur René Winkin, la Fédération des industriels fait d’ores et déjà savoir qu’elle « ne va pas monter sur les barricades » si elle n’obtient pas la présidence de la Chambre de commerce.

Die Vorbereitungen auf einen ungeordneten Austritt Großbritanniens aus der EU dürfen nicht zu gut laufen

Auf der Schmerzskala von eins bis zehn



Szenen eines Theaterstücks: Um kurz nach halb acht begann am Dienstagabend die Abstimmung, der „Teller“ verlas das Ergebnis (oben, Mitte), der Sprecher brüllte „Ordnung“, Jeremy Corbyn ereiferte sich künstlich (oben rechts), um eine Vertrauensabstimmung einzufordern, die Theresa May (unten rechts) mit steinerner Miene bereits im Terminkalender eingeplant hatte

Michèle Sinner

Ooorrrder! Am Dienstagabend gegen 19.38 Lokalzeit in London war es soweit. Der Sprecher des Unterhauses brüllte ein grimmiges „Ooorrrder!“ durchs Parlament, bevor er das Ergebnis der vor Weihnachten verschobenen Abstimmung über das Austrittsabkommen Großbritanniens aus der EU verlas: 202 dafür, 432 dagegen – „The Noes have it!“ Die größte Niederlage einer britischen Regierung im Parlament in über hundert Jahren nahm Premierministerin Theresa May ohne die geringste Gemütsregung hin. Manierlich bot sie an, sich am Mittwoch Zeit für Debatten zu nehmen, falls die Vertrauensfrage gestellt werde – was Oppositionschef Jeremy Corbyn mit viel künstlicher Aufregung tat –, und gab ansonsten äußerlich keinen Hinweis darauf, dass sie registrierte, was um sie geschah. Am Mittwoch verbrachte das Parlament einen weiteren Tag mit Debatten, die sich inhaltlich von denen vom Vortag und vor Weihnachten nur durch den dringlicher werdenden Hinweis unterschieden, dass durch solche Debatten wertvolle Zeit verlorengelasse. Den Vertrauensantrag am Mittwochabend überlebte Theresa May mit 325 zu 306 Stimmen weil ihre Feinde in den eigenen Reihen ihr diesmal die Treue hielten. Vor dem Jahreswechsel hatten die Brexit-Hardliner versucht, May über eine parteiinterne Abstimmung abzusetzen, um sich ihrer als Premierministerin zu entledigen und am Vortag zu ihrer Erniedrigung beigetragen, indem sie gegen das Abkommen stimmten. Aber Neuwahlen – und damit einen Machtverlust der Konservativen – wollen sie lieber nicht riskieren.

Dadurch herrscht bis aus Weiteres Chaos statt Ordnung im britischen Parlament. Vor allem gibt es kein Vorankommen, so lange den Abgeordneten keine Alternativen zu Mays Austrittsabkommen zur Abstimmung vorgelegt werden. Am Montag, kündigte sie an, solle das Parlament wiederum zusammenkommen, um über eine „amendable motion“ zu entscheiden. Wie weit die Abänderungsanträge gehen werden, bleibt abzuwarten. Denn um das Gesprächsangebot der Premierministerin anzunehmen, verlangen die Spitzen der Oppositionsparteien, dass alle Möglichkeiten auf den Tisch müssen: eine Verschiebung des Austrittsdatums, ein mögliches Verbleiben in der Zollunion, wenn nicht in der EU, eine neuerliche Volksbefragung zu diesen Themen, um die Verschiebung zu begründen. Vor allem fordern sowohl Labour als auch Liberale Demokraten und die Schottische Nationalpartei als Vorbedingung von May, dass sie einen ungeordneten Austritt, einen „No-Deal“ nicht zulassen wird (siehe auch Seite 7).

Fasten your seat belt! Den Bedingungen kann May nicht zustimmen, ohne dadurch ihre eigene,

Anders als andere EU-Mitgliedstaaten wird Luxemburg kein Omnibus-Gesetz verabschieden, um durch einen Brexit gerissene Lücken zu stopfen, und dabei nicht auf den Notstandsartikel der Verfassung zurückgreifen

konservative Partei zu spalten beziehungsweise die Union der Nationen zwischen Engländern, Walisern, Schotten und Nordiren im Königreich. Dass sie eine Spaltung der Tories um jeden Preis verhindern will, erklärt, warum sie erst monatelang behauptete, kein Deal sei besser als ein schlechter Deal und dann „rote Linien“ für die Verhandlungen mit der EU zog, die ein zum Scheitern verurteiltes Abkommen zum Ergebnis hatten. Darum stieg in den vergangenen Tagen die Wahrscheinlichkeit, dass Großbritannien die EU ohne Abkommen verlässt und deshalb wurden die Vorbereitungen für den Ernstfall verstärkt.

„Our internal preparations to limit the damage in case of a No-Deal shall go ahead in full steam“ twitterte Staatsminister Xavier Bettel (DP) nach dem Brexit-Votum am Dienstag. Am vergangenen Freitag traf sich das Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE) zur Koordination der Vorbereitungsmaßnahmen. Anders als andere EU-Mitgliedstaaten wird Luxemburg kein Omnibus-Gesetz verabschieden, um durch einen Brexit gerissene Lücken zu stopfen. Vielmehr wird jedes Ministerium seine eigenen Texte vorbereiten, um für den 29. März – noch gilt dieser als Stichdatum – gewappnet zu sein. Wahrscheinlich wird die Regierung dies bewerkstelligen, ohne den Notstandsartikel der Verfassung zu bemühen. Denn bereits am heutigen Freitag könnte eine erste Reihe möglicher Gesetzesänderungen im Regierungsrat vorgelegt werden, wie Außenminister Jean Asselborn (LSAP) am Mittwoch in Interviews meinte. Dabei wird es vor allem um den Verbleib der Briten in Luxemburg gehen, denen nach dem EU-Austritt Großbritanniens für einen beschränkten Zeitraum die gleichen Rechte zugesichert werden, die sie jetzt genießen, und denen dafür ganz konkret die notwendigen Papiere ausgehändigt werden müssen. Diesen Zeitraum können sie nutzen, um ihre Situation neu zu ordnen, beziehungsweise die Regierung kann während dieser Zeit gleiche Rechte für die Luxemburger in Großbritannien verhandeln. Einige dieser Briten arbeiten im öffentlichen Dienst oder daran angeschlossenen Institutionen. Etwa Englischlehrer oder Lehrer an englischsprachigen Schulen. Damit sie ihre Stelle am 29. März nicht automatisch verlieren, ist eine Gesetzesanpassung notwendig. Auch bei der Anerkennung der Hochschulabschlüsse muss für die Pre-Bologna-Ära nachgebessert werden, beispielsweise im Bereich Medizin.

Volle Kraft zurück! Noch binnen eines Monats sollen dem Kabinett Land-Informationen zufolge weitere „Notfallgesetze“ für die Finanzbranche vorgelegt werden. Dass sie noch nicht fertig sind,

liegt weniger an mangelnder Vorbereitung im Finanzministerium als daran, dass noch nicht abschließend abzusehen ist, welche Notfallmaßnahmen die EU-Kommission branchendeckend und EU-weit aktivieren wird und wo im Endeffekt auf nationaler Ebene nachgearbeitet werden kann und muss. Denn der „Dampf“ mit dem Luxemburg, die anderen EU-Staaten und Brüssel an der Notfallplanung arbeiten, ist strategisch wohl dosiert.

Eine zu gute Notfallplanung würde den Druck von den Briten nehmen, einem Austrittsabkommen zuzustimmen. Dass sie dies tun, ist aber für die EU nicht nur von Interesse, um Chaos in den Handelsbeziehungen oder im Transport von Personen und Waren zu vermeiden, sondern weil die Briten sich im Abkommen bereit erklären, rund 39 Milliarden Pfund zur Trennungsmasse beizutragen, auf die Brüssel und die anderen Mitgliedstaaten ungerne verzichten möchten, weil sie ansonsten ihre eigenen Beiträge zum EU-Haushalt erhöhen müssen. Ohne Austrittsabkommen aber meinen die Briten nichts zahlen zu müssen, weil das Geld nirgendwo eingeklagt werden könne. Deshalb will die Intensität der Schmerzen, die ein Austritt verursacht, auf einer Skala von eins bis zehn gut eingeteilt sein, wobei ein Verbleib in der EU schmerzfrei wäre, ein Austritt mit Abkommen spürbar, aber auszuhaltende Pein verursachen soll und ein ungeordneter Austritt große Schmerzen, die allerdings noch durch die Aussicht auf eine enge Zusammenarbeit in der Zukunft wie eine Zollunion oder ein Freihandelsabkommen gelindert werden können müssen. Denn da unter diesen Schmerzen vor allem wirtschaftliche Folgen, also solche auf den Handel, zu verstehen sind, und einem Handel jeweils mindestens zwei Parteien angehören, ist unvermeidlich, dass es auf beiden Seiten wehtut.

Faut reste groupir Wie es in der Praxis aussieht, wenn die Brexit-Medikamente ausgeteilt werden, zeigt das Beispiel der Cargolux. Schon vergangenen November und Dezember, als die EU-Kommission mit der Notfallplanung begann, wandten sich erst der Luxemburger Infrastrukturminister François Bausch (Grüne) an den Chef-Unterhändler Michel Barnier und dann Staatsminister Xavier Bettel an EU-Kommissionspräsident Jean-Claude Juncker, um auf die besondere Situation der Frachtfluggesellschaft hinzuweisen. Der Notfallplan der EU-Kommission sieht vor, dass sich die EU und Großbritannien gegenseitig Flugrechte bis zur vierten Freiheit einräumen, damit Personen- und Warenluftverkehr nach einem ungeordneten Austritt nicht einbrechen. Fluggesellschaften dürften demnach zwischen zwei Punkten

A und B, dies- und jenseits des Kanals Passagiere und Fracht auf- und abladen. Die fünfte Freiheit aber ist durch die Notfallpläne nicht gedeckt. Sie würde es erlauben, von einem dritten Ziel C kommand oder dorthin unterwegs, bei A oder B einen Zwischenstopp zum Auf- und Abladen von Waren einzulegen und dann weiterzufliegen. Durch den Hinweis, dass die Cargolux, deren Destinationsnetz auf die Nutzung der fünften Freiheit aufgebaut ist, das Recht braucht in Großbritannien Zwischenstopps zum Ein- und Ausladen einlegen zu können, ließ sich EU-Kommissionspräsident Juncker nicht erweichen. Vorgangene Woche antwortete er Xavier Bettel schriftlich: „Les mesures d'urgence ne peuvent reproduire l'accord de retrait ni les avantages que procure l'appartenance à l'Union, pas plus qu'elles ne peuvent compenser le manque de préparation des parties prenantes ou remédier à toutes les conséquences négatives d'un retrait désordonné. [...] Dans ce contexte, notre proposition relative au transport aérien n'est pas, et ne devrait pas être, conçue pour faire face à toutes les conséquences d'une absence d'accord. [...] Pour ce qui est des négociations bilatérales avec le Royaume-Uni, la Commission invite tous les États membres à respecter l'unité des l'UE-27, à défendre une approche coordonnée et à s'abstenir de mener des négociations bilatérales. Dans la plupart des cas, ces accords ne seraient pas compatibles avec le droit de l'Union. Nous considérons en outre que des accords de ce type ne permettraient pas de parvenir aux résultats que nous pouvons obtenir par une action concertée au niveau de l'Union européenne et qu'ils ne feraient que compliquer le développement des relations futures entre l'UE et le Royaume-Uni.“ Eine Vorgabe, die bedeutet, dass Luxemburg auch in Finanzfragen nicht aus dem von Brüssel vorgegebenen Rahmen tanzen kann, um die Beziehungen mit der City zu retten.

So führt die Notfallplanung zu Kompetenzgerangel zwischen Kommission und Mitgliedstaaten. Denn gegenüber dem Land sagte François Bausch, dass er Übergangsbestimmungen ohne fünfte Freiheit nicht akzeptabel findet. Auch weil die Kommission dadurch die Verhandlung von Flugrechten an sich ziehe, die die Mitgliedstaaten bisher individuell aushandeln konnten – wenn es kein besonderes Verhandlungsmandat für die Kommission gab. Auch an anderer Stelle werden die Folgen des britischen EU-Austritts bereits spürbar, bevor er vollzogen ist. Etwa im Vorschlag des EU-Kommissars Pierre Moscovici (siehe Seite 8), die Einstimmigkeit bei Entscheidungen in Steuerfragen abzusichern. Wären die Briten noch im Boot, hätte er sich das wohl kaum getraut.

La durée du travail ne baisse plus dans les pays développés

Travaillerons-nous plus longtemps ?



Au Luxembourg, le nombre d’heures travaillées est passée de 1 517 à 1 518 entre 2010 et 2017

Georges Canto

40 000 heures, ce serait le temps passé au travail par un salarié moyen pendant toute sa vie active, à raison de trente heures par semaine pendant 35 ans, un objectif qu'en 1965 on pensait pouvoir atteindre dans « un avenir assez proche », grâce à la hausse de la productivité elle-même alimentée par le progrès technique.* Près de 55 ans plus tard, a-t-il été réalisé ? Il est à craindre que non, malgré les énormes avancées technologiques enregistrées depuis, censées, entre autres apports, « libérer l'homme du travail ».

En raison de l'allongement de l'espérance de vie mais aussi des problèmes démographiques qui compliquent le financement des retraites dans la plupart des pays développés, la durée de la vie au travail y est aujourd'hui très supérieure à quarante ans.

Surtout, le temps de travail annuel n'a pas diminué autant qu'on pouvait le prévoir. En 1965, alors qu'il était encore un peu partout supérieur à 2 000 heures, on pensait qu'il pourrait rapidement tomber à 1 200 heures (base du calcul des 40 000 heures) soit la moitié ce qu'il était en 1950 en Allemagne par exemple. Mais à ce jour on en est encore loin.

Comme l'a montré un travail académique publié en 2011**, la réduction du temps de travail, considérée comme une des plus importantes conquêtes sociales du XX^e siècle, a marqué un net ralentissement depuis le début des années 2000. Depuis sa publication on observe même une tendance à la hausse dans certains pays. En 2000, la moyenne des 34 pays membres de l'OCDE était de 1 841 heures par an, avec naturel-

En 1965, les sociétés européennes rêvaient d'un progrès qui allait « libérer l'homme du travail »

lement de grandes disparités. Cinq pays affichaient une durée supérieure à 2 000 heures (Mexique, Chili, Corée du sud, Israël et Grèce) tandis que dans sept autres, tous européens (Allemagne, Belgique, Danemark, France, Luxembourg, Norvège et Pays-Bas), le temps de travail était inférieur à 1 600 heures par an.

Entre 2000 et 2010, tous les pays, y compris les non-membres qui ont été étudiés (Russie, Lituanie, Costa Rica) ont connu une diminution de la durée annuelle, conformément à une tendance séculaire mais de manière assez limitée. Ainsi la moyenne des

membres de l'OCDE s'élevait à 1 775 heures en 2010, soit une baisse de 3,6 pour cent en dix ans.

Depuis 2010, le décor a changé. La moyenne de l'OCDE est restée pratiquement stable (1 759 heures en 2017 soit -0,9 pour cent en sept ans) et huit pays étudiés (États-Unis, Irlande, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Russie) ont connu une augmentation, même si elle est parfois dérisoire : c'est le cas au Grand-Duché, avec 1 518 heures au lieu de 1 517.

Il n'y a guère qu'en France et en Allemagne que le nombre d'heures travaillées par personne a continué à baisser, mais plus lentement que par le passé. En Allemagne, où l'un des plus grands syndicats a récemment obtenu pour ses adhérents le droit à une semaine de travail de 28 heures, les salariés travaillent désormais moins de 1 360 heures par an, record du monde. Mais dans les pays anglosaxons, on passe en moyenne davantage de temps au travail qu'il y a dix ans.

Plusieurs explications ont été avancées par les économistes et les sociologues. En premier lieu, l'évolution de la structure de la population active, en liaison avec les progrès de l'éducation et les changements économiques. En France par exemple, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentaient 18 pour cent de la population active en 2017, soit cinq points de plus qu'en 1999. Leur proportion a plus que doublé depuis 1982 et rattrape celle des ouvriers, qui ne forment plus que vingt pour cent du total, contre le quart en 1999 et le tiers en 1982.

Or les cadres « ne comptent pas leurs heures » : leurs tâches sont souvent plus intéressantes et agréables qu'aux échelons inférieurs et le temps passé au travail est un critère de leur investissement dans l'entreprise. C'est ce qui explique qu'aux États-Unis et en Grande-Bretagne, la durée du travail a surtout augmenté chez les travailleurs à revenu élevé. « Les travailleurs du savoir d'aujourd'hui sont entourés de collègues intelligents qui s'attaquent à des problèmes intéressants et difficiles qui comptent dans le monde réel. Pourquoi devraient-ils sacrifier le temps passé de manière aussi enrichissante pour des heures consacrées à des activités de loisirs qui sont souvent moins satisfaisantes ? », peut-on lire dans un article de l'hebdomadaire britannique *The Economist* du 22 décembre 2018.

Dans les deux pays concernés, le magazine incrimine également l'affaiblissement des syndicats, désormais incapables de défendre les salariés contre les tentatives patronales pour les faire travailler davantage, et qui serait aussi responsable d'un accroissement des écarts de rémunérations.

Or un travail de recherche mené à Harvard a montré que les inégalités de revenus aux États-Unis, supérieures à celles constatées en Europe, poussaient les salariés du bas de l'échelle, avec une productivité horaire comparable à celle de leurs homologues européens, à travailler plus longtemps. Au Royaume-

Chronique Internet

Facebook est-il réformable ?

Jean Lasar

Est-il encore possible de réformer Facebook ? Après l'annus horribilis vécu par le réseau social aux deux milliards d'utilisateurs, au cours duquel il a été exposé à un feu roulant de révélations atterrantes, la question est légitime et la réponse que donnent un certain nombre d'experts et de législateurs à travers le monde est un « non » retentissant. Les jeunes se détournent en masse d'une plateforme qui a démontré qu'elle est incapable de respecter ses utilisateurs et qu'ils considèrent comme ringarde ; ses jours, ou du moins son rôle dominant, sont donc comptés, suggèrent-ils. Des universitaires d'Oxford et de Stanford qui ont planché sur le sujet énoncent pour leur part, dans un rapport publié cette semaine, neuf recommandations détaillées pour réformer la plateforme.

En résumé, Facebook devrait offrir davantage de transparence à ses utilisateurs et plus de contrôle sur les contenus qu'ils voient. Le réseau devrait aussi transformer en profondeur ses structures et processus de gouvernance pour rendre ses décisions relatives aux contenus plus transparentes, notamment en permettant à davantage d'experts extérieurs à la firme de peser sur celles-ci.

« Glasnost! Nine Ways Facebook Can Make Itself a Better Forum for Free Speech and Democracy » ; une feuille de route pour réformer le réseau social

Le rapport, publié sous la direction de Timothy Garton Ash, professeur d'études européennes à Oxford, est intitulé : « Glasnost! Nine Ways Facebook Can Make Itself a Better Forum for Free Speech and Democracy » et examine en détail la question de l'impact de Facebook sur la démocratie, la liberté d'expression et les droits de l'Homme. Les chercheurs n'y vont pas par quatre chemins : « Faire de Facebook un forum meilleur en terme de liberté d'expression et de démocratie est une part significative d'une lutte plus étendue pour défendre ces valeurs dans le monde entier », concluent-ils. On en est donc là : pour préserver ces valeurs qui servent habituellement à caractériser les sociétés occidentales, il est désormais essentiel d'influencer une entreprise transnationale cotée en bourse.

Le catalogue des mesures recommandées est une liste de ce que Facebook a omis de faire, malgré des alertes répétées, ou a promis de faire mais n'a pas fait. Cela commence par les discours de haine, pour lesquels les normes devraient être resserrées : les règles actuelles étant formulées de manière trop vague et menant à des suppressions de contenus « erratiques, incohérentes et souvent sans prise en compte du contexte ». Pour ce faire, il faut que Facebook recrute non seulement davantage de modérateurs ou réviseurs, mais surtout qu'ils soient plus versés dans les domaines très divers sur lesquels ils sont amenés à travailler, car l'intelligence artificielle à elle seule ne va pas résoudre ces problèmes, fait valoir le rapport.

Mais la plateforme doit aussi devenir plus transparente dans ses procédures, en rendant public le détail de cas spécifiques susceptibles de mieux éclairer les utilisateurs et de faciliter les appels sur des décisions considérées comme contestables. Les procédures d'appel doivent, elles aussi, être réformées, en intégrant davantage les contextes et en publiant des statistiques à leur sujet. « Une image de l'holocauste a une signification très différente si elle est publiée par un survivant de l'holocauste ou par un néo-nazi », note le rapport. Les utilisateurs doivent pouvoir mieux contrôler ce qu'ils voient, les moyens leur étant offerts aujourd'hui étant « complètement inadéquats », assènent les universitaires. Ils devraient aussi disposer d'outils de mise en contexte et de vérification des faits. Facebook devrait aussi mettre en place des mécanismes d'audit, notamment sur les questions relatives aux droits de l'Homme, et créer un groupe de conseillers extérieurs sur les sujets de nature politique, comprenant des représentants de la société civile, des universitaires et des journalistes.

Au vu du comportement de la firme de Mark Zuckerberg ces dernières années, on se permettra d'être sceptique sur l'impact potentiel de ce rapport. Mais au moins la société civile et les décideurs disposent-ils d'une feuille de route experte et détaillée pour s'attaquer au problème.

Uni, selon une statistique officielle, sept pour cent des salariés gagnaient le salaire minimum voire moins en 2018, soit deux millions de personnes, un nombre deux fois plus élevé qu'il y a dix ans et qui devrait passer à 3,2 millions en 2020 !

Il s'agit en somme pour eux de « travailler plus pour gagner plus ». C'était un des slogans de campagne de Nicolas Sarkozy en 2007, qui s'était traduit ultérieurement par une défiscalisation des heures supplémentaires, une mesure finalement reprise par Emmanuel Macron pour calmer les « Gilets jaunes » en décembre 2018. Pourtant la France n'est pas considérée comme un pays inégalitaire. Mais, comme d'autres pays européens, le pouvoir d'achat n'y progresse plus que lentement et en tout cas de manière peu perceptible (*d'Land* du 21 décembre). Les salariés cherchent donc à arrondir leurs fins de mois en travaillant plus longtemps, même si la durée légale diminue. Une situation que connaissent bien les pays qui ont multiplié les « jobs à un euro » pour faciliter le retour à l'emploi après la crise.

Sont également en cause les nouvelles formes d'organisation du travail (horaires flexibles, télétravail etc.). Une étude parue en décembre 2016 dans la *European Sociological Review*, menée sur des salariés allemands, a conclu que, contrairement à une idée reçue, ceux qui peuvent choisir leurs horaires travaillent plus que les autres. Or, de plus en plus de salariés bénéficient, pas toujours sur la base du volontariat, de ces types d'aménagements. Une des auteures, Heejung Chung, de l'université de Kent en Angleterre, observe aussi que « les frontières de plus en plus poreuses entre le travail et les autres sphères de la vie peuvent également expliquer le fait que le travail empiète sur le temps de loisir ou la vie de famille ». Les facteurs de « pression à la hausse » de la durée annuelle du travail sont donc à l'œuvre dans un grand nombre de pays.

* Jean Fourastié, *Les 40 000 heures*, 1965 (réédition Editions de l'Aube, 2007).
** Lee E. Ohanian & Andrea Raffo, « Aggregate hours worked in OECD countries: new measurement and implications for business cycles », National Bureau of Economic Research, Working Paper, septembre 2011.

La révolution *blockchain* (4)

Petits pays, grandes ambitions

Mirel Bran

La technologie c’est un peu de la magie. Elle est difficile à cerner par les néo-phytes et reste assez opaque pour le grand public, mais elle a l’avantage de brûler les étapes et permet aux petits pays d’entrer dans la cour des grands. Tout le monde sait situer les États-Unis et la Chine sur une carte. Ces pays ne peuvent passer inaperçus, et dans un monde globalisé, l’évolution de leur économie a un impact sur chacun d’entre nous. On ne peut pas en dire autant d’un pays comme l’Estonie. Beaucoup de gens ont du mal à situer ce petit pays sur une carte, et l’évolution de l’économie estonienne n’a que peu d’impact sur nos vies.

C’est là que la technologie peut faire des merveilles qui permettent aux petits pays des quatre coins de monde de réduire le gouffre qui les sépare des grands pays. Quand on dit États-Unis, on pense au dollar et à la technologie, quand on dit Chine, on pense à « pas cher mais puissant et surprenant », quand on dit Arabie saoudite, on pense au pétrole, quand on dit Suisse on pense aux banques, quand on dit Roumanie, on pense à Dracula, quand on dit France on pense au vin et au fromage, mais quand on dit Estonie, Lituanie, Slovaquie ou Bulgarie, on ne pense à rien.

Pourtant, c’est l’Estonie qui peut nous dévoiler les merveilles de la technologie et de la *blockchain* qu’elle cultive avec acharnement. Ce petit pays est devenu indépendant en 1991 après l’effondrement de l’Union soviétique. À l’époque, seulement la moitié des 1,4 million d’Estoniens avaient une ligne de téléphone fixe, mais à la fin des années 90, les écoles estoniennes étaient toutes connectées *online*. En 2002 le gouvernement finançait un réseau Wi-Fi gratuit et cinq ans plus tard, il instaurait le vote électronique.

Enfin, en 2014 l’Estonie mettait en place le programme « e-residency ». Vous voulez obtenir une pièce d’identité estonienne ou avoir une résidence dans cette nation digitale ? Vous pouvez le faire sur internet en payant une taxe de cent euros (<https://e-resident.gov.ee>). Selon une étude d’Index Venture rendue publique en décembre 2018, l’Estonie est en tête des pays qui soutiennent les *start-up*. « Nous n’avons ni beaucoup de richesses ni de grandes quantités de matières premières, nous sommes donc obligés d’être intelligents pour survivre, a déclaré Rene Tammist, ministre estonien des Entreprises et des Technologies de l’information. Nous pouvons survivre en cherchant de nouvelles niches sur le marché global. Pour l’Estonie, cela veut dire s’engager dans les nouvelles technologies. »

« Nous sommes obligés d’être intelligents pour survivre », est une phrase à retenir. D’autres pays s’accrochent aux nouvelles technologies et à la *blockchain* pour faire le grand saut vers un avenir plus prospère. Le 1^{er} octobre 2018, devant l’Assemblée nationale de l’Onu, le Premier ministre maltais, Joseph Muscat, a présenté son pays comme « l’île de la *blockchain* » qui a adopté les nouvelles technologies et les crypto-monnaies. « Je crois passionnément à la technologie qui révolutionne et change les systèmes, a-t-il affirmé. La *blockchain* fait que l’avenir de l’argent est dans les crypto-monnaies. Malte est le premier pays au monde qui a réglementé cette nouvelle technologie qui est née dans un vacuum juridique. »

Les effets de l’ouverture maltaise à la *blockchain* et aux crypto-monnaies se sont rapidement fait sentir. En mars 2018, la plateforme d’échange chinoise *Binance*, la *success story* de l’univers crypto, déménageait à Malte, petite île peuplée de 400 000 habitants. « Malte sera le centre de l’écosystème de la *blockchain* en Europe, a déclaré le fondateur de Binance, Changpeng Zhao. Ce pays sera le berceau des entreprises qui innovent dans la *blockchain*. » Outre l’Estonie et Malte, d’autres pays européens commencent à profiter des opportunités créées par les nouvelles technologies : la Suisse où le canton de Zug a été baptisé « La Sillicon Valley de la crypto », le Luxembourg et le Liechtenstein en sont deux autres exemples.

C’est toujours grâce à la technologie que l’homme a construit son avenir. Cette règle d’or s’applique depuis que l’homme a soulevé la première pierre pour mieux chasser le gibier, jusqu’à la digitalisation de l’argent et l’intelligence artificielle. Selon les analyses de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les *start-up* de la haute technologie vont créer jusqu’à cinquante pour cent des nouveaux emplois les mieux payés. Les *start-up* estoniennes paient cinq fois plus d’impôts et de taxes à l’État que les entreprises classiques. « Alors que la Chine veut devenir le leader mondial dans le secteur des nouvelles technologies d’ici 2025, l’Europe n’en est qu’au début de l’intelligence artificielle, des ordinateurs quantiques et des nouvelles technologies, a déclaré le ministre Rene Tammist. Grâce à une nouvelle politique des *start-up*, l’Europe devrait avoir l’ambition de changer son avenir. » C’est là la magie de la *blockchain* : elle permet aux petits pays d’avoir de grandes ambitions. Ce n’est pas rien dans un monde où ce sont les grandes puissances qui décident des règles du jeu.

Die kleine Zeitzeugin

Michèle Thoma

fragt das *Luxemburger Wort* uns, aber wie sollen wir das wissen? Obschon man uns dauernd in den Ohren liegt mit dieser Frage, die so was Absolutes beinhaltet, Chaos ist ja nicht gerade nichts, wissen wir es noch immer nicht. Die Kommentator_innen stehen vor London-Assoziationen Weckendem herum, die Frage steht im Raum herum, chronisch, dann wieder akut, sie ist schon etwas rituell, beruhigend einschläfernd, die Chaos-Frage gehört mittlerweile zu unserm Leben wie die Klimakatastrophenfrage.

Was, wenn es *No Deal* gibt?, bängen die Dealer_innen. „Die Zeit der Spielchen ist vorbei,“ der deutsche Außenminister lässt nicht mehr mit sich spaßen. Getreuer Altmaier orakelt düster, alle würden verlieren, schon kündigen die Pharmaverbände drohende Engpässe an. Und immer geht es um hart oder soft, hart und dreckig und wild oder doch noch einigermaßen EU-softie-mild. Um die harte Hardliner_innennummer, oder doch eher mit Gleitzeitgel. Kann denn Mother Mörkel nicht alles wieder gut machen, warum nicht? Junior-Star Macron ist ja derzeit leider sehr beschäftigt, er schreibt seinem Volk einen langen Brief voll mit komplexen Fragen, dabei will das einfach nur eine einfache Antwort.

Aber vielleicht kann man dieses furchterregende Chaos, laut Universalratgeber Jordan Peterson auch noch ein weibliches Prinzip, da gefriert das Blut sowieso schon in den Adern, doch noch vermeiden? Irgendein Rettungsschirm wird noch hervorgeklaubt und aufgespannt, irgendeine Maßnahme ergriffen, aus dem alten, schlappen EU-Hut noch was rausgezogen, einst stiegen immerhin Friedenstauben aus ihm auf.

Die EU-Bürger_innen haben zwar, gähn, schon längst abgeschaltet, also die, die kein Konzern sind, und sich auch sonst nicht als konzerntiert betrachten. Eher keine Shopping-Trips rüber. Nicht mal Kids, die internationale Beziehungen in London studieren. Ein Obdachloser, der im weihnachtsgoldenen Londoner Regierungsviertel in einem Pappkarton residiert, meint, die würden immer nur über diesen Brexit reden, nie über die Menschen, dafür kriegt er viele Likes mit Herzen. Den EU-Bürger_innen, also die, die nicht zur neuerdings entdeckten globalen Elite gehören, geht das mit dem Br-ächz-it sowieso am Arsch vorbei, wie die Deftigen unter ihnen sich ausdrücken. Wenn Lady May angestorcht kommt und sich mit dem Unterhaus zofft, die Unterhosen-schicht schlüpf’t schon mal in eine gelbe Weste.

Zu Gast

Carole Thoma

Die Zeiten, zu denen der Umweltschutz als politisches Randthema belächelt wurde, sind längst vorbei. Heute sind sich – endlich – die meisten einig, dass der Klimawandel nicht mehr ignoriert werden kann.

Déi Lénk sind allerdings die einzige politische Bewegung in Luxemburg, die den Klimawandel als soziale Frage identifiziert. Es ist offensichtlich, dass, wenngleich der Klimawandel selbstverständlich alle Menschen betrifft, die Folgen nicht für alle gleich schwerwiegend sind. Weltweit sind ärmere Länder und Gesellschaftsschichten immer stärker von Naturkatastrophen und Klimaveränderungen betroffen. Sie sind es, die unter Wassermangel oder Überschwemmungen leiden, während andere die finanziellen Mittel haben, um sich teilweise davor zu schützen. Auch in Luxemburg sind es oft Geringverdiener, die unmittelbar an vielbefahrenen Straßen wohnen und daher unter der schlechten Luftqualität leiden müssen.

Carole Thoma ist Sprecherin von déi Lénk

Selbst Luxemburg kann nicht einfach im Passivhaus relaxen und sich vorfreuen, demnächst öffentlich bekifft zu verkehren

Corbyn sieht Zombies, natürlich gewinnen die, sie sind bekanntlich zäh. Und die EU-Moderator_innen können sich kurz, aber nur kurz, wieder anderem zuwenden. Gibt ja genug Alternativen, nicht nur für Deutschland. Dem Buch der Wehklagen zum Beispiel, das im Nachbarland, wo der Präsi-

dent einen Dialog ankündigt, statt immer nur einen Monolog, gemeinen Bürger_innen eröffnet wird. Live im weiträumig abgesperrten Bourgheroulde hören dem Präsidenten zum Beginn seines *Grand débat* dann allerdings erst mal mit dreifarbigem Schärpen behängte Bürgermeister zu.

Werden die Deutschen auch aufstehen? Ziemlich sicher, eine Demo ist zumindest mal angekündigt, die Deutschen gehen auch auf die Straße, für ihre Lindenstraße, sie ist ihnen Heimat, Identität, ohne Lindenstraße sind sie Unbehauste. Und in Österreich empfiehlt Kanzler Kurz zwar nicht, über die Straße zu gehen, aber den Wiener_innen lässt er ausrichten, dass sie zu lange schlafen. Leider wachen die noch immer nicht auf.

Selbst Luxemburg kann nicht einfach im Passivhaus relaxen und sich darauf vorfreuen, demnächst öffentlich bekifft zu verkehren. Auch hier gibt es bedenkliche Meldungen. Wegen fehlender Dynamik, also der ändern, tritt die Amiperas-Spitze zurück, dabei war sie mit dem Ziel angetreten, die Überlebenschance mittelfristig zu garantieren. Ob eine Amiperas-Spritze da noch hilft?

Und aus Vichten wird ein Putsch gemeldet. In einem oxhsenblutroten Haus.

Die gute Nachricht zum Schluss: Er ist gescheitert.



Brexit-Protest der Partei Sinn Féin im nordirischen Stormont Mitte Oktober 2018

Sozial wirtschaften gegen den Klimawandel

Carole Thoma

Gleichzeitig sind es die Reichsten, die den Klimawandel am stärksten vorantreiben. Luxemburg und Katar, zwei der weltweit reichsten Länder, besitzen den größten ökologischen Fußabdruck. Auch innerhalb der Länder sind es wiederum die Wohlhabenderen, die es sich beispielsweise leisten können, mehrmals jährlich per Flugzeug zu verreisen.

Es ist demnach offensichtlich, dass die soziale und die ökologische Frage nur zusammen gelöst werden können und sich nicht gegenseitig ausschließen, wie dies öfter dargestellt wird. Ganz im Gegenteil, Maßnahmen zum Umwelt- oder Klimaschutz können nur dann erfolgreich sein, wenn sie die soziale Realität der Menschen erfassen und verbessern. In diesem Kontext hat der Weltklimarat in seinem jüngsten Bericht darauf hingewiesen, dass die im Pariser Abkommen festgehaltenen Ziele nur erreicht werden können, falls eine Umverteilung des Reichtums erfolgt und so die sozialen Ungleichheiten verringert werden.

Zudem muss die herrschende neoliberale Politik in Frage gestellt werden. Wenn wir den Klimawandel aufhalten oder zumindest verlangsamen wollen, müssen wir aus der Wachstumslogik ausbrechen, die heute oft als alternativlos dargestellt wird. Es ist offensichtlich, dass endliche Ressourcen kein unendliches Wirtschaftswachstum

erlauben. Der technische Fortschritt kann diese Tatsache nicht ändern.

Wir benötigen daher ein nachhaltiges Wirtschafts- und Gesellschaftsmodell. Dazu gehören hohe Investitionen in öffentliche Dienste und Infrastruktur, sozial gestaffelte Anreize zu ökologischerem Handeln und das schrittweise Verbot umweltschädlicher Produktionsprozesse. Die langjährige Forderung von déi Lénk nach einem gestaffelten Wasserpreis wurde zum Beispiel in dieser Logik erarbeitet. Und auch der Ausstieg aus dem Spritexport muss sozial tragbar sein und dem Konsumenten erlauben, sich anzupassen. Gleichzeitig muss massiv in den öffentlichen Transport investiert werden, um so eine komfortable, flexible und verlässliche Alternative zum Auto zu schaffen.

Das nötige Umdenken hin zu einer nachhaltigen Gesellschaft hätte weitere Vorteile. Eine andere Arbeitsteilung beispielsweise könnte gleichzeitig mehr Zeitwohlstand für alle garantieren.

Die wichtigste Voraussetzung für eine solche ökologische und soziale Transition ist allerdings, dass sie von einem möglichst großen Teil der Bevölkerung unterstützt wird. Dazu braucht es eine breite Bürgerbeteiligung, die den Rahmen dieser sozial-ökologischen Transition schafft.

Quelle place pour la divulgation volontaire des entreprises dans le choix de la source de dettes ?

Attirer des fonds externes

Imen Derouiche

Depuis la promulgation de la Directive européenne 2004/109/CE sur l'harmonisation des obligations de transparence des entreprises cotées, les organismes régulateurs du marché, tels que la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) au Luxembourg, ont mis beaucoup de poids pour garantir la communication de plus amples informations, financières et non financières, dans les rapports annuels des entreprises. Bien que non exigées par la législation ou la réglementation en vigueur, plusieurs types d'informations sont communiqués par les entreprises de manière volontaire.

Cette « divulgation volontaire » est particulièrement utile aux fournisseurs de crédits qui ont besoin d'un maximum d'informations sur leurs clients afin d'en évaluer la solvabilité et d'estimer convenablement le coût des crédits. Il est cependant primordial de savoir si le niveau de divulgation volontaire est déterminant pour la firme dans le choix entre banques ou marché obligataire comme principale source de dettes.

Pourquoi la divulgation volontaire ?

La divulgation volontaire joue un rôle important dans l'attraction de fonds externes qui sont indispensables pour la survie et la croissance de l'entreprise. En effet, le profil de crédit de la firme se dessine plus nettement à travers de plus amples informations concernant ses activités et opérations. Une divulgation volontaire étendue permettrait également de limiter la latitude discrétionnaire des managers qui seraient plutôt réticents à diffuser les informations privées en leur possession afin de pouvoir les capitaliser sous forme d'actifs spécifiques rendant leur remplacement délicat et coûteux. Dans cette perspective, la divulgation volontaire constitue un pilier essentiel du système de gouvernement d'entreprise qui contribuerait à réduire les problèmes d'asymétrie informationnelle et permettrait, ainsi, au marché financier d'exercer une surveillance efficace et peu onéreuses de la gestion de la firme.

Banques ou marché obligataire ?

La théorie du monopole bancaire suggère que les nouveaux emprunteurs, faute d'être suffisamment connus sur le marché obligataire, sont contraints à recourir aux banques pour se financer. Cette barrière à l'accès au financement obligataire tient essentiellement à la pénurie d'informations sur les firmes rendant la détermination de leur profil de crédit difficile et coûteuse. En effet, la divulgation délibérée par les entreprises représente l'essentiel des informations que le marché obligataire peut recueillir sur les emprunteurs potentiels. À défaut d'autres sources d'informations privées, les emprunteurs obligataires auront tendance à se fier fortement aux informations divulguées de manière volontaire, ce qui inciterait les firmes à instaurer une bonne politique de divulgation volontaire si elles souhaitent emprunter auprès du public.

Ces arguments convergent avec la théorie de la réputation stipulant que les firmes jouissant d'une meilleure réputation sur le marché, dont les firmes qui s'investissent dans la transparence, seraient plus aptes à se financer par dette obligataire et feraient, par suite, moins appel aux banques. Dans cette logique, des recherches ont montré que le recours à la dette obligataire est plus accru chez les firmes de plus grande taille et les firmes les plus anciennes sur le marché. Ces firmes semblent, en effet, avoir plus d'occasions de se forger une réputation sur le marché leur permettant de bénéficier d'obligations assorties de taux d'intérêt plus bas, car une prime de risque moindre est à payer.

À l'inverse, si la divulgation volontaire est restreinte, les entreprises auraient peu de chance à être acceptées sur le marché obligataire et s'orienteraient, par conséquent, davantage vers les banques. Le plus souvent, les firmes préfèrent rester discrètes et solliciter un financement privé plutôt que de supporter le coût potentiellement élevé de production d'informations privées nécessaires pour mettre le marché obligataire en confiance. D'ailleurs, ce coût n'est pas seulement d'ordre financier mais il est également d'ordre « stratégique » étant donné que

Les managers peuvent être appelés à contrebalancer l'environnement informationnel peu riche des firmes qu'ils gèrent par un recours plus accru à la dette bancaire afin de rassurer le marché sur les perspectives de la firme

les concurrents peuvent profiter des informations spécifiques et sensibles, diffusées par la firme pour prendre les devants¹.

Les banques, elles, sont enclines à tirer profit de ce risque d'aléa moral² pour imposer, dans les contrats de crédit, des clauses restrictives de la liberté d'action des firmes, et dont la violation entrainerait l'imposition de conditions plus contraignantes³. Ces clauses donnent l'occasion aux banques d'avoir un accès privilégié à diverses informations sur la firme. Par exemple, même si les informations liées aux projets d'investissement sont généralement confidentielles, les banques se voient accorder le droit à y accéder afin d'étudier l'opportunité de financer les projets proposés. À cet égard, les banques peuvent se passer de la divulgation volontaire des entreprises tout en gardant la capacité d'y exercer une surveillance plus étroite et plus efficace. Ce rôle de surveillance tient vraisemblablement au fait que l'activité d'octroi de crédits est au cœur du métier des banques. Ces dernières, contrairement aux obligataires, sont en mesure de se prévaloir de leurs expertises et économies d'échelle dans l'évaluation des entreprises et l'analyse de leurs données pour renforcer ce rôle de surveillance. Il est par suite attendu que le recours des firmes à la dette bancaire soit stimulé par leur faible niveau de divulgation volontaire.

Système financier basé sur les banques

Le système financier de la très grande majorité des pays d'Europe continentale, à l'instar du Luxembourg et de la France, est basé sur les banques. L'étude de l'association entre divulgation volontaire et choix de la source de dettes porte sur les firmes françaises non financières cotées à la bourse de Paris durant la période 2007-2013. Sur cette période, la dette bancaire, qui est la somme des crédits à terme et des crédits renouvelables, représente en moyenne 62 pour cent de l'emprunt total.

Le contexte de l'étude est également caractérisé par des firmes qui sont souvent contrôlées par des actionnaires dominants dotés d'un pouvoir d'influence considérable sur les politiques de la firme, y compris les politiques financière et de divulgation. Un tel contexte est en mesure d'accroître les problèmes d'asymétrie informationnelle avec le marché et d'augmenter, en conséquence, le recours à la dette bancaire.

L'étude montre que les firmes ont plus recours aux banques pour se financer lorsqu'elles affichent un niveau moins élevé de divulgation volontaire. La divulgation volontaire est mesurée par des scores obtenus à partir de 72 éléments relevés des rapports annuels et dont la divulgation n'est pas exigée par les réglementations en vigueur en France.

Il s'agit notamment : (i) d'informations d'ordre général telles que le profil de la société, ses principales activités et marchés et sa structure du capital ; (ii) d'informations sur le système de gouvernance d'entreprise telles que les caractéristiques du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de rémunération ; et (iii) d'informations financières comme les données boursières ainsi que les données historiques et prévisionnelles. Le résultat obtenu suggère que le manque de transparence des firmes stimule ces dernières à se financer en privé plutôt que sur le marché obligataire.

Ceci confirme la thèse selon laquelle les banques sont sollicitées davantage par les firmes les moins aptes à la divulgation volontaire vu que la dette bancaire représente en soi un outil informationnel pertinent permettant aux banques de surveiller en permanence la situation financière de leurs clients. Cette étude souligne l'effet de substitution entre la divulgation volontaire des entreprises et leur recours à la dette bancaire et fournit une preuve supplémentaire quant à l'importance de l'environnement informationnel des firmes dans leurs politiques de financement.

Quelles implications pratiques ?

Les implications de cette étude pour les différents protagonistes en France sont également pertinentes pour le contexte luxembourgeois vu les similarités du système financier et de l'environnement informationnel des firmes dans les deux pays. À la lumière des résultats obtenus, les managers peuvent être appelés à contrebalancer l'environnement informationnel peu riche des firmes qu'ils gèrent par un recours plus accru à la dette bancaire afin de rassurer le marché sur les perspectives de la firme. Les chercheurs sont à même de mieux cerner les déterminants de la structure de la dette des firmes en mettant en évidence l'importance du rôle de surveillance exercé par les banques. Les régulateurs, eux, peuvent être moins incités à s'investir dans la divulgation volontaire des entreprises qui opèrent dans les environnements où le système financier est basé sur les banques. En effet, si le marché exige une plus grande transparence des firmes en guise de garantie de sa mise, les banques, elles, peuvent se fier davantage à leur aptitude à accéder aux informations privées de leurs clients pour les suivre de plus près.

Imen Derouiche est chercheure en formation post-doctorale à l'Université du Luxembourg, Centre for research in economics and management

¹ Ce dernier coût est connu dans la littérature de la recherche en comptabilité sous le terme « coût de propriété » et correspond à la réduction des *cash flows* de la firme suite à une fuite d'une grande partie de ses informations stratégiques au profit de la concurrence.

² L'aléa moral est la situation dans laquelle les emprunteurs profitent de l'asymétrie informationnelle avec le marché financier pour camoufler une situation financière difficile afin de ne pas être soumis à des conditions très contraignantes de la part des prêteurs.

³ Cette clause porte, par exemple, sur le niveau de risque maximum que l'emprunteur pourrait supporter au niveau de son portefeuille d'investissements.



Les firmes ont plus recours aux banques pour se financer lorsqu'elles affichent un niveau moins élevé de divulgation volontaire

Zoom op d’Sprooch

Eng nei Etapp fir d’Lëtzebuenger Orthographie

François Schanen

Viru Kuerzem ass um Site vum CPLL (Conseil permanent de la langue luxembourgeoise) en Dokument mat engem completéierte Reegelwierk vun der Schreifweis vun der Lëtzebuenger Sprooch erauskomm. Dëse Pabeier ass eng Propos, iwwer déi jiddwereen opgeruff war, bis 15. Januar 2019 säin Avis un de CPLL ze ginn. Duerno wäert, an Zesummenaarbecht mam Zenter vun der Lëtzebuenger Sprooch, déi definitiv Versioun entstonen.

Haut geet et mir dorëms de Gesamttext mam Reegelwierk vun der Lëtzebuenger Orthographie ze situéieren, ier ech an engem nächste Zoom op d’Reegele selwer vun der Schreifweis aginn.

Fir d’ëischt mol erlaben ech mir, e puer Observatiounen iwwer de Kader, an deem dësen Text erauskënn: de Rot fir d’Lëtzebuenger Sprooch schéngt sech nei ze strukturéieren an déi sougenannt Equipe vum LOD als akademesch-administratiiv „Lëtzebuenger Sprooch anzeféieren. Dem aktuelle CPLL mat sengem President Marc Barthelemy, deen och Kommissär fir d’Lëtzebuenger Sprooch ass, muss bestëmmt felicitéiert ginn, datt et endlech, no bal 20 Joer (jo 20 Joer!) zum Texte vun haut komm ass, och wann een – an deene puer Sätz Aleedung, déi erkläre sollen, wéi dat Reegelwierk entstanen ass – séier an Uecht hält, datt e ganzen Deel vun der (Vir-)Geschicht vun dësem *Texte coordonné* bewosst fale gelooss oder vergëss ginn ass.

D’Reegele vun der Orthographie vun haut baséieren – dat ass bekannt – op den zwee offiziellen Texter vum 10. Oktober 1975 a vum 30. Juli 1999. Mee direkt no der Reform vun 1999 haten de CPLL a säin deemolege President G. Wirtgen decidéiert, aus deenen zwee Texter een eenzeguen ausschaffen ze loossen



D’Kulturministesch Erna Hennicot-Schoepges (CSV) huet 1999 den Optrag vun engem éischten *Texte coordonné* ginn

– eigentlech deen eenzege Wee, fir an der Zukunft eventuellen orthographeschen Inkohärenzen a Widerspréch ze entgoen. Ech bezweiwel guer net, datt den Educationminister 2016 den Optrag un en Expert ginn huet, fir am Kader vum Script (Service de coordination de la recherche et de l’innovation pédagogiques et technologiques) en *Texte coordonné* vun deenen zwee offiziellen Texter auszuschaffen, a sécher och net, datt dësen net publizierten Text dem CPLL am Fréijoer 2017 virgeluecht gouf. Mee sécher ass et och, datt d’Kulturministesch Erna Hennicot-Schoepges (CSV) den 20. Dezember 1999 dem Jérôme Lulling a mir den Optrag vun engem éischten *Texte coordonné* ginn huet¹. Mir hu ganz vill geschafft, fir déi zwou Versiounen (op 140 Lëtzebuergeschen a 156 franséische Säiten) sou séier wéi méiglech an enger provisorescher Fassung ze presentéieren, déi de Membere vum deemolege CPLL ugaangs Summer 2001 virgestallt gouf a selbstverständlech och hätt misste verbessert ginn.

Haut gëtt einfach behaapt an (no 16 bis 18 Joer) geschriwwen, datt *verschidde Virschléi*, fir aus dee-

Eng nei Etapp fir dat completéiert Reegelwierk vun der Lëtzebuenger Schreifweis

nen zwee offiziellen Texter een Text ze maachen, *keng allgemeng Zoustëmmung* fonnt haten: dat ass erstaunlech! Esou maachen, wéi wann et deen Optrag vun der Kulturministesch Hennicot-Schoepges guer net ginn hätt, ass onfair an, wéi e Member vum CPLL et selwer zougëtt, bestëmmt net „an der Rei“. Iwwregens sinn dräi Véierel vun eise proposéierten orthographesche Léisungen déiselwecht wéi déi am completéierte Reegelwierk. Mir haten deemools e grouss Virsprong, och wa mir eng aner Approche vun der Lëtzebuergescher Phonetik haten an deelweis nach hunn!² Dofir hu mer eisen Text, d’accord mam President Wirtgen, am Fréijoer 2003 och op de Site vum CPLL gesat³ a méi spéit (2006, 2012) an anere Publikatiounen weiderentwéckelt⁴. An enger Zäit, wou d’Orthographie nach net esou „in“ war, a méi d’Beschäftegung vu Schrëftsteller (cf. Josy Braun) wéi vu geléierte Fuerscher, huet eisen *Texte systémathisé* bei ville Bierger a Studente säi Wee fonnt. Et wär also net iwwerdriwwen, jo nëmme richteg a gerecht, wann eisen Text vun 2002-2003 geschichtlech an op d’mannst deelweis als Quell vum haut completéierte Reegelwierk ugekuckt géif ginn⁵.

Wat den Apport vun der LOD-Equipe ugeet, do hunn ech och keen Zweiwel: vill a gutt Aarbecht ass um

Dictionnaire gelescht ginn, och wat d’Orthographie betrëfft (cf. *ortho.lod.lu*). Ma d’Aleedung vum completéierte Reegelwierk ass trotzdeem schwéier ze verstoen an ze gleewen. Op wat fir *Lächer* gëtt do ugespillt? Op wéi ee Reegelwierk? War *ortho.lod.lu* also net „offiziell“? An d’Orthographiescampagne: *Lëtzebuergesch schreiwen, weess de wéi?* Jo, scho Jore laang ass ze bemerken, datt d’Equipe vum Dictionnaire gär d’Roll vun enger interaktiver Plattform iwwer a fir d’Lëtzebuenger Sprooch géif spillen⁶: dat soll jo och deemnächst de Fall sinn. Mee an deenen acht Themeberäicher vun de LOD-Proposen, déi opgezielt ginn, war *kee Lach*, wat d’Reegel oder de Prinzip ugeet, nëmmen eng Rei Applikatiouns- an Uwendungsfäll, déi d’Equipe wollt änneren.

Schonn am *Précis* vum Bruch (1955) zum Beispill steet d’Reegel vum *Dehnungs-h*⁷, deen et an eiser Schreifweis net gëtt. Ma wat nei sollt sinn, dat war net d’Reegel, mee nëmmen d’Rei vun de Wierder, déi am Lëtzebuergeschen ouni *h* geschriww solle ginn (zum Beispill dee komeschen däitschen *Farlerer*, den op Lëtzebuergesch éischer en transferéierten *Fuerléierer* misst sinn!⁸). Vu Lächer am Regelwierk ze schwätzen, do wou just vun Applikatiounsadaptatiounen sollt rieds goen, ass nees dat duercherneebrenge, wat mat der Zäit a mat Méi gekläert gi war. Mee keen vun den Themeberäicher zum Beispill felt an eise mënner den Teppesch gekierten *Texte systémathisé* an och net (op franséisch) an eiser *Lëtzebuenger Grammaire* an engem Band (2012), wou déi verschidden Ënnerkapitele mat hire Virdeeler an Nodeeler diskutéiert ginn.

Falsch ass och d’Behauptung an der Aleedung, ganz nei wieren d’Kapitele mat de Reegelen iwwer d’Getrennt- a Zesummeschreiwung, d’Grouss- a Kengschreiwung an d’Interpunktoun am Lëtze-

buergeschen. Déi Beräicher stinn och schonn detailléiert am éischten *Texte coordonné* vun 2000-2003. Zwar stellt d’completéiert Reegelwierk en neien Text duer, deen heiandso méi kompakt, deelweis och méi klor ass wéi eisen *Texte systémathisé*. Mee inhaltlech ass e kaum verschidden. Am nächste Zoom kommen ech drop zrëck, fir deem neien Text seng beschtméiglech Kohärenz an Akzeptanz ze ginn.

¹ Cf. *Introduction à l’orthographe luxembourgeoise* (Systematesch Beschreiwung Schanen/Lulling op Franséisch) 156 Säiten an op Lëtzebuergesch 140 Säiten: www.cpll.lu/orthographie

² Déi vu Gilles an Trouvain publizéiert phoneetesche Zeechen am *Journal of the International Phonetic Association* si réischt 2013 bekannt ginn (vgl. mam feelervolle Phonlaf vun 2009).

³ cf. Ministère de la Culture. *Rapport d’activité 2003*, Paragraphe CPLL, S. 34

⁴ Vrun allem am 3. Band vu F. Schanen/J. Zimmer: *Lëtzebuergesch Grammaire (luxembourgeoise)*, Schortgen, 2006 an 2. Oplo an engem Band: 2012, 3^{ème} partie §§ 358-500. cf. och passim Sproocherubriken a Zoomen am *Lëtzebuenger Land* (März 2006 bis haut; v. F. Schanen: *Lëtzebuergesch Sproocherubriken*, Schortgen, 2013)

⁵ Dacks ass d’Reiefolleg vun de Reegelen déiselwecht am completéierte Reegelwierk, am *Texte systémathisé* an an der Lëtzt. *Grammaire* (Schanen/Zimmer).

⁶ Cf. „Qui trop embrasse...“, Zoom op d’Sprooch am *Lëtzebuenger Land* (27.06.2014)

⁷ Déi an der Aleedung gebrauchten Terminologie „stommen *h*“ ass och net ganz exakt: d’Lëtzebuenger schreiwen *hotel*, wéi d’Fransouse mat engem „*h muet*“, deen net ausgeschwat gëtt, mee keen „Dehnungs-*h*“ ass.

⁸ „Lëtzebuenger Orthographie. Vu Farlerer bis Fernsee, vu Resümee bis wonnerbaart“ (*wort.lu*, 21.10.2018)

Ministère du Développement durable et des Infrastructures
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : ouverte

Type de marché : Travaux

Ouverture le 13.02.2019 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :

Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Intitulé :

Travaux d'aménagements extérieurs à exécuter dans l'intérêt de la construction d'un parking écologique au Centre d'accueil Mamerdall à Schoenfels.

Description :

– Aménagements extérieurs
La durée prévisible du marché est de 90 jours ouvrables à débiter au courant du 2^e semestre 2019.

Conditions de participation :

Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu). La remise électronique est obligatoire.

Réception des offres :

Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis 1900007 sur www.marches-publics.lu :

14.01.2019

Ministère du Développement durable et des Infrastructures
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : ouverte

Type de marché : Travaux

Ouverture le 13.02.2019 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :

Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Intitulé :

Travaux d'installations électriques basse tension à exécuter dans l'intérêt de la construction d'un parking écologique au Centre d'accueil Mamerdall à Schoenfels.

Description :

– Installation d'éclairage extérieur
La durée prévisible du marché est de 24 jours ouvrables à débiter au courant du 2^e semestre 2019.

Conditions de participation :

Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu). La remise électronique est obligatoire.

Réception des offres :

Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis 1900008 sur www.marches-publics.lu :

14.01.2019

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : ouverte

Type de marché : Travaux

Ouverture le 08.02.2019 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :

Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Intitulé :

Travaux de démolition et d'étanchéité à exécuter dans l'intérêt du bâtiment de la Direction de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA à Luxembourg.

Description :

– Travaux de démolition du 4^{ème} étage (structure primaire en acier, cubature : +/- 1 700m³)
– Béton armé et maçonnerie : 210 m³
– Chape : 500 m²
– Travaux d'étanchéité : 530 m²
La durée prévisible du marché est de 75 jours ouvrables à débiter au courant du 1^{er} semestre 2019.

Conditions de participation :

Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu). La remise électronique est obligatoire.

Réception des offres :

Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis 1900035 sur www.marches-publics.lu :

17.01.2019

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : ouverte

Type de marché : Travaux

Ouverture le 15.02.2019 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :

Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Intitulé :

Travaux de charpente en bois à exécuter dans l'intérêt du bâtiment de la Direction de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA à Luxembourg.

Description :

– Plancher en bois : 880 m²
– Poutres et colonnes en bois : 10 m³
– Construction métallique : 20,5 to
– Isolation thermique toiture : 500 m²
La durée prévisible du marché est de 75 jours ouvrables à débiter au courant du 1^{er} semestre 2019.

Conditions de participation :

Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu). La remise électronique est obligatoire.

Réception des offres :

Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis 1900036 sur www.marches-publics.lu :

17.01.2019

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte

Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :

Date : 19.02.2019
Heure : 10.00 heures

Lieu :

Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :

Travaux d'installations HVAC à exécuter dans l'intérêt du Centre national d'incendie et d'intervention (CNIS) à Luxembourg-Gasperich, Zone 2.

Description succincte du marché :

– Evacuations des eaux usées :
ca. 640 ml
– Tuyauterie en acier inoxydable :
ca. 260 ml
– Stations de raccordement au chauffage urbain : 2 pièces (180 kW + 16 kW)
– Tuyauterie de chauffage :
ca. 1 400 ml
– Radiateurs : 42 pièces
– Groupes de ventilation : 2 pièces (2 304 m³/h et 1 268 m³/h)
– Gaines de ventilation : ca. 530 ml
– Câblage électrique : ca. 10 000 ml

Les travaux sont adjudgés en bloc à prix unitaires.

La durée prévisible des travaux est de 175 jours ouvrables à débiter au courant du 2^e trimestre 2019.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :

Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :

Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :

17.01.2019

La version intégrale de l'avis n° 1900030 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

La Chambre en quête d’une nouvelle témérité et d’un nouvel élan



Réception de Nouvel An à la Chambre des députés le 7 janvier. Au milieu, Fernand Etgen (DP), son nouveau président

Jean-Paul Bever

« Les temps changent et ne se ressemblent pas ». Ce (bon) vieux dicton français convient invariablement aux saisons. Il vaut aussi pour les institutions, même pour les plus vieilles et figées d’entre elles. De surcroît, il s’applique aux femmes et hommes politiques, donc a fortiori aussi aux députés.

En ce début 2019, à l’occasion de la traditionnelle réception du nouvel an pour adresser ses meilleurs vœux aux membres du Bureau de la Chambre, de l’administration parlementaire ainsi qu’aux représentants de la presse écrite et parlée, Fernand Etgen, Président frais émoulu de la première institution du pays, leur a dédié (à la Chambre et aux députés) une pensée émue.

Extraits de son discours à cette occasion :

« Pour ce qui est de la *composition de la Chambre*, elle se caractérise dorénavant par une *plus grande diversité*. *Beaucoup de jeunes gens ont pu accéder à un premier mandat* alors qu’à l’aune d’une société vieillissante et d’une époque marquée par des bouleversements profonds, la vitesse à laquelle les changements se produisent effraie nombre de nos concitoyens. *Ce seront ces jeunes qui, guidés par des idées neuves, leur enthousiasme et force créative ainsi que parés de la nécessaire confiance en soi, n’auront pas peur de prendre en mains des dossiers importants et volumineux*. Cela me rend optimiste pour l’avenir. *De nouvelles idées et opinions côtoieront ainsi les plus enracinées d’entre elles et auront certainement un effet bénéfique*. L’ensemble des débats controversés menés à la Chambre contribuera ainsi à stimuler la démocratie dans notre pays. C’est dans cette maison où la démocratie parlementaire vit que celle-ci se devra d’être vivifiée et vécu.

Par ailleurs, *la Chambre a aussi un devoir de contrôle. Elle doit contrôler le Gouvernement. D’un côté pour voir si tout se passe bien de façon conforme et de l’autre pour proposer des améliorations et des réformes*. C’est la raison pour laquelle la Chambre se doit de procéder à une évaluation et un suivi de la mise en œuvre des lois. C’est pour cela que la Chambre doit disposer

S’ils ne lisent pas les journaux ou consultent leur portable, certains députés – les glandeurs contemplatifs – se distinguent par des qualités de fakir



Six « jeunes » seront donc guidés par des idées neuves et n’auront pas peur de s’investir dans des dossiers importants. Il est à espérer que le nouveau Président ne s’est pas trompé dans ses propos

de moyens supplémentaires. Il ne s’agit pas forcément de voir quelque chose de négatif là-dedans. Mais il s’agit de voir au bout d’un certain temps si, oui ou non, on a atteint le but que l’on s’était fixé avec les moyens dont on disposait à l’époque.

Pour remplir le devoir qui est le sien en tant que pouvoir législatif – je l’avais déjà mentionné dans mon discours d’investiture – la Chambre a besoin

d’expertise interne et externe. Il s’agit de mieux encore préparer les travaux dans les commissions parlementaires, étant donné que les lois et les règlements, tous domaines confondus, relèvent d’une technicité et d’une complexité sans cesse grandissantes. À côté d’experts externes auxquels nous avons déjà eu recours par le passé, nous avons aussi besoin d’experts internes aptes à supporter les députés dans leur travail. »

Si les élections législatives du 14 octobre dernier pour élire soixante de ses représentants ont pu avoir un effet salutaire sur la Chambre des députés, c’est bien celui que six « jeunes » parlementaires, en dessous de quarante ans, aient su forcer les lourdes portes en chêne de son hôtel pour y siéger pendant (au moins) cinq ans. Six « jeunes », six immaculés, six novices dont de surcroît trois femmes – rien à voir avec la représentation dorénavant famélique de la gent féminine dans l’enceinte du premier pouvoir – seront donc guidés, aux dires de Fernand Etgen, par des idées neuves, leur enthousiasme, leur force créative et n’auront pas peur, car parés de la nécessaire confiance en soi, de s’investir à bras-le-corps dans des dossiers importants et volumineux.

Il est à espérer que le nouveau Président ne s’est pas trompé dans ses propos. Accordons donc aux nouveaux élus le bénéfice du doute et gageons qu’ils sauront enflammer les échanges et débats à la Chambre par un enthousiasme sans faille, qu’ils illumineront

les discussions et délibérations menées par des contributions lucides et réfléchies, qu’ils se trouveront à l’origine de nombreux amendements parlementaires, interpellations, motions, résolutions et propositions de loi de toutes sortes pour exercer un contrôle parlementaire tous azimuts.

Gageons surtout qu’ils ne prendront pas appui sur un certain nombre d’entre leurs pairs qui, esclaves de leurs vieilles habitudes et réflexes contractées, ne savent plus vraiment mouiller le maillot parlementaire et se montrer à la hauteur de la tâche qui leur incombe. Après tout, un mandat parlementaire, ça se mérite.

Être présent à la Chambre par obligation et y être présent par envie n’est en effet pas nécessairement synonyme de même résultat.

Parmi ces députés, pour qui la vie parlementaire doit ressembler bon an, mal an à un long fleuve tranquille, on retrouve comme dans toute organisation, institution ou entreprise – que ce soit dans le public comme dans le privé – les glandeurs contemplatifs. Les députés inscrits en quelque sorte qui, par leur inscription dans le registre ou la liste de présence obligatoire (registre de présence pour la session plénière ; liste de présence pour la commission parlementaire permanente ou réglementaire) signalent qu’ils sont présents, du moins physiquement, mais sans rien faire de concrètement productif. S’ils ne lisent pas les journaux ou consultent leur téléphone portable, ils se distinguent par leurs qualités indéniables de fakir, martyrisant leur siège jusqu’à la fin de la séance plénière ou réunion de commission. Aficionados du « pour vivre heureux, vivons cachés », il ne leur viendrait jamais à l’esprit de faire la moindre intervention ou poser la moindre question, ne serait-ce qu’à des fins de compréhension.

Viennent ensuite les députés qui dépensent beaucoup d’énergie à cacher ce qu’ils ne font pas (ou ne devraient pas faire). À la moindre réunion, ils démontrent à merveille que le présentisme parlementaire n’est pas une activité à prendre à la

à ce que, dès l’entrée de la salle de réunion, personne ne puisse voir à quoi il s’adonne. Damné du clavier, stakhanoviste de la rédaction, aucun détail de ce qui passe en réunion ne semble lui échapper. Champion du scroll en haut et du scroll en bas, il alimente en réalité les réseaux sociaux (son compte *Facebook* ou *Twitter*), s’agglutine devant les derniers news qui le mentionnent ou photos sur lesquelles il pose, démultipliant les courriels pour parer au plus urgent, au plus pressé, si ce n’est pour acheter ou virer en ligne. Accro à l’outil numérique, son appétit est gargantuesque au point qu’il ne plie bagage que quand la salle de réunion est déjà déserte.

D’autres députés, parés de la nécessaire confiance en soi, mais n’ayant pas trop envie de se courber l’échine, sont devenus, au fil des ans, des as de la technique du courant d’air. À peine arrivés en salle de réunion par une porte dérobée et assis sur une chaise, le temps que leur présence soit remarquée et notée, ils sont déjà repartis sous d’autres cieux, ceci sur la pointe des pieds et en toute discrétion, non sans engranger leur précieux jeton.

Pour finir, arrêtons-nous encore un instant sur le cas des députés qui croulent sous les mandats (publics ou privés). Être maire d’une grande ville que l’on peut marquer de son empreinte peut se révéler bien plus gratifiant qu’être simple député insignifiant, la tête baissée dans le guidon. De même que chasser sur des terres plus giboyeuses ou pour d’autres seigneurs (conseils d’administration, conseils de surveillance de sociétés les plus diverses, grandes études d’avocats). Comblé par Dieu du don de l’ubiquité, ce type de député, à force d’être au four et au moulin, risque de se trouver partout et nulle part. Ou en tout cas au mauvais endroit au mauvais moment, trahissant ainsi l’électeur qui l’a investi d’une mission bien précise.

À la lecture de ce qui précède, on ne peut donc que souhaiter bonne chance aux nouveaux arrivants pour ne pas tomber dans les travers et vicissitudes des mœurs de certains de leurs aînés. S’ils arrivent à s’y arracher, ils ne feront pas qu’assister au spectacle offert du côté du Marché-aux-Herbes, mais



légère et qu’il demande un investissement de tous les instants. Littéralement scotché à sa tablette ou son ordinateur portable, floqué le plus souvent de la célèbre pomme new-yorkaise – marque censée incarner la créativité et la productivité –, ce spécimen de député n’hésite pas à s’installer de façon

en deviendront les principaux acteurs. Ce ne sera qu’à ce prix que la Chambre saura contrôler efficacement l’exécutif ... par l’expertise de ses députés et non celle de pseudo-experts autoproclamés. Comme qui dirait : « On n’est jamais mieux servi que par soi-même ».

Aufgelesenes

Armutsgefährdung

Das *Lëtzeburger Journal* teilte am 15. Januar in seinem Leitartikel eine Erkenntnis mit seinen Lesern:



Man muss kein Geograf sein, um zu wissen, dass das stimmt. Doch was will das *Journal* sagen? Vielleicht, „... dass Entwicklungshilfe keineswegs allein die Armut ausradieren kann, dass letztere nur durch industrielle, wirtschaftliche und nachhaltige soziale Entwicklungen gewährleistet werden kann“. Letztere ist hier die Armut, die demnach gewährleistet werden soll.



Les députés CSV Marc Spautz et Martine Hansen



Après le trop-plein de la *Celebration factory* de Filip Markiewicz, le Casino Luxembourg célèbre le vide et le minimalisme avec l'exposition *Buveurs de quintessences* (photo : lors de l'installation dans la grande salle cette semaine), importée de la Fonderie Darling à Montréal, où elle a été montrée l'année dernière. Sous le curatoriat de Caroline Andrieux de la Fonderie, l'exposition réunit une douzaine d'artistes canadiens et européens qui travaillent tous de manière minimaliste et prônent la « dialectique du vide ». La Fonderie Darling est un partenaire privilégié du Casino, elle accueille chaque année un/e artiste luxembourgeois pour une résidence sur place. Après le vernissage de ce soir, vendredi 18 janvier, la journée de samedi 19 sera consacrée à l'échange entre les deux structures, avec la présentation du catalogue, à 11 heures, enchaînant par une présentation des artistes autochtones ayant profité d'une résidence à Montréal. jh

Politique



Merci Bopa ! Merci Partei !

« Nous sommes dans le domaine public avec ce poste communal, donc nous allons bien sûr passer par un appel à candidatures officiel », avait promis le maire socialiste de Dudelange Dan Biancalana en mai dernier, lorsque le *Land* l'interrogea sur la succession de Danielle Igniti à la tête du centre culturel régional Opderschmelz (700 000 euros de budget artistique par an, dont 260 000 euros provenant des caisses de l'État). Mais les grandes annonces n'ont pas été suivies d'actes : cette semaine, c'est John Rech (photo : LSAP) qui a officiellement présenté le programme de la saison du Opderschmelz. À 48 ans, l'auteur-compositeur et interprète John Rech (T42, Dreamcatcher...) est un *selfmade-man* qui a beaucoup milité pour que les musiques amplifiées soient prises au sérieux au Luxembourg, important en premier le concept de la très populaire Fête de la musique à Dudelange et cofondant le bureau export Music:IX, dont il est le vice-président. Mais Rech est surtout passé par la case politique pour l'obtention de ce poste : il est le petit-fils de l'ancien et très populaire maire Louis Rech (1985-93) et s'est présenté lui-même en bon soldat aux élections législatives d'octobre dernier sur les listes du LSAP (où il s'est classé quatorzième). Rech n'a pas dû présenter de diplômes ou de projet, une carte du parti a suffi. Le LSAP a toujours la majorité absolue à Dudelange. jh

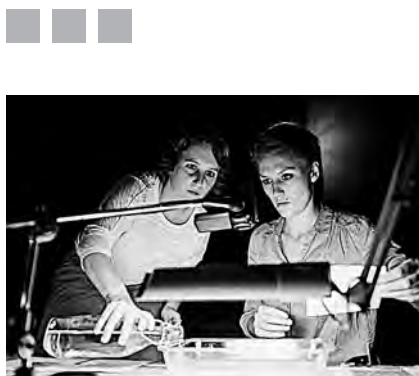
Politique

Burn out au Mudam

« L'équipe est épuisée par une charge de travail [...] en augmentation » sans aucune reconnaissance en retour et « l'ambiance est détestable » – l'auteur/e d'une lettre anonyme d'appel au secours publiée ce mercredi par le site *Woxx.lu* n'y va pas avec le dos de la cuillère. La missive longue de deux pages envoyée par fax au journal dresse le portrait d'une institution en déliquescence, malgré (ou à cause de) l'arrivée de Suzanne Cotter à la direction il y a un an. Le départ de Nadine Erpelding, charismatique responsable du département des publics, a visiblement été la goutte qui a fait déborder le vase. Le *whistleblower* interne fustige cinq démissions importantes en 2018 et la pression constante sur le personnel. Les conseils d'administration successifs ont toujours critiqué une masse salariale trop élevée, alors même que l'audit de Lord Culture (2014) la situe, avec 44 pour cent des frais, dans la norme internationale. Loin d'être une figure qui rassemble, Suzanne Cotter en a froissé plus d'un avec son style de gestion très anglo-saxon, demandant plus que de raison au personnel, mais n'étant jamais là (d'où ce sticker satirique se moquant de ses nombreux voyages à l'étranger). Dans un bref communiqué, la direction remarque que la « phase de transition » n'est « pas facile », mais promet de « l'accompagner ». Le Mudam est le premier grand chantier de la nouvelle ministre de la Culture Sam Tanson (Déi Gréng). jh



Scènes



Geschichten erzielen

Pas de doute : le conte, cette bonne vieille manière de transmettre des histoires drôles, merveilleuses ou étonnantes, a été non seulement réhabilité, mais véritablement modernisé au Luxembourg par Betsy Dentzer. Les Rotondes, toujours aux avant-postes du spectacle de qualité pour enfants, ont repris l'idée avec leur festival *Fabula Rasa*, dont la deuxième édition se tient du 23 janvier au 3 février à Bonnevoie. Au programme de cette édition : quatre spectacles allemand, belge et français, avec beaucoup de théâtre d'objets comme *Vies de papier*, *Verloren* ou *Akim rennt* (à partir de onze ans, photo : Gero Breloer) et un spectacle de marionnettes (*Die sieben Raben*). Comme toujours aux Rotondes, ce mini-festival est accompagné d'ateliers participatifs, d'une exposition, consacrée à l'illustratrice de livres pour enfants Chloé Perarnau, ainsi que d'une édition, soit un calendrier illustré des dessins de six artistes invités à réaliser des œuvres originales pour l'occasion (programme complet et tickets : *rotondes.lu*). jh

Arts plastiques

Yann trompe le monde

S'il y a bien un lieu d'exposition difficile pour l'art contemporain, il s'agit du foyer du Cape Etelbruck, qui, pourtant, invite régulièrement des artistes autochtones à y intervenir. Yann Annichiarico, prix *Révélation* du Cal en 2015, est le prochain à accepter le défi. Il inaugure ce soir, vendredi 18 janvier à 19 heures, son installation *Am Zopf aus dem Sumpf*, une scénographie qui joue justement avec les contraintes du lieu d'exposition (jusqu'au 6 février ; *cape.lu*). jh

Arlésiennes



Le comité d'organisation (privé) pour la présence luxembourgeoise aux *Rencontres d'Arles* vient d'annoncer les artistes retenues pour l'édition 2019 : il s'agit de deux femmes, Claudia Passeri avec son projet *Aedicula* et Krystyna Dul (photo : Maciej Gapinski) dans la section jeunes talents, avec *Resonance*. Une sélection à deux tours, avec deux jurys différents, a précédé cette annonce. Les *Rencontres* ont lieu du 1^{er} juillet au 22 septembre. jh

Télévision



Mammejong

Ils l'ont donc fait – et ce fut un échec. Alors que le Kollektiv 13, constitué d'auteurs-réalisateurs autochtones voulant s'essayer au format du documentaire social modèle *Striptease* belge, avait pour ambition de faire une radiographie de la société luxembourgeoise dans toute sa complexité et sa diversité, loin des brochures clinquantes du *nation branding* – d'où le titre du projet, *Routwäissgro* –, ils n'ont pas résisté à l'appel du narcissisme. *Jacques*, le sixième épisode de la troisième saison, diffusé dimanche dernier (toujours disponible en-ligne sur le site *RTL.lu*) et réalisé par Kim Schneider, suit le réalisateur Jacques Molitor en train de... tourner lui-même un épisode de *Routwäissgro*. Or, la mise en abîme ne fonctionne pas du tout, puisque Molitor a constamment conscience de la présence de la caméra et ne baisse jamais la garde (il se montre déjeunant avec ses parents, enregistrant ses blagues vidéos ou faisant du sport, mais jamais empreint de doute). C'est donc surtout d'une mise à nu du mode de production de *Routwäissgro* qu'il s'agit, le téléspectateur assistant au *making of* de scènes supposées être spontanées. Lorsque les journalistes audiovisuels commencent à inviter leurs confrères du bureau d'à côté en guise d'experts au studio, c'est toujours un signe de paresse. Ici, c'est pareil. jh

Beaux livres

Typographes

Durant 18 mois, l'artiste belge Denis Meyers a réalisé une œuvre aussi poétique que démesurée dans les anciens bâtiments historiques de Solvay à Bruxelles. Cela s'appelait *Remember/Souvenir* et s'étendait sur 25 000 mètres carrés. Meyers se définit lui-même comme « typographe urbain » et écrivait tout ce qui lui passait par la tête sur ces murs voués à la destruction : l'amour, le partage, le pardon – une œuvre cathartique destinée à disparaître en même temps que le bâtiment. Plus de 15 000 visiteurs s'étaient empressés de voir l'exposition en été 2016 et quelques reliques – portes, châssis etc – avaient été vendues aux enchères. Et il reste la belle documentation qui vient de sortir en livre aux éditions Meta Morphosis : un pavé réalisé par le designer graphique et typographe luxembourgeois Mich Welfringer, qui vit et travaille à Bruxelles. Mêlant documentation photographique de l'art et des lieux, textes et photos, il vaut l'acquisition pour son esthétique, mais aussi pour l'histoire du patrimoine industriel (*meta-morphosis.org*). jh



Théâtre

Flux de conscience

josée hansen

Dans *The square* de Ruben Östlund, Palme d'or au festival de Cannes en 2017, l'acteur Terry Notary (*Planet of the apes*) fait une apparition spectaculaire comme artiste performeur Oleg incarnant un grand singe lors d'un dîner de mécènes dans un musée, performance d'abord amusante qui dérape par la suite et devient de plus en plus dange-reuse. Dans sa comédie féroce, Östlund se moque allègrement du milieu de l'art et de son public huppé, qui ne sait plus distinguer le vrai du faux, de crainte de se tromper de mode. C'est forcément à cette célèbre scène du primate que l'on pense lorsque Jean-Guillaume Weis fait son apparition parmi les membres du public du TNL, vautrés dans des poufs aux pieds de la petite scène surélevée, qui se trouve au centre de trois écrans grand format. Weis mime le singe par sa position et les sons, il nous confronte à notre animalité sans que l'on sache vraiment pourquoi. Pour souligner le côté primitif de l'homme riche et désenchanté, face à une jeune femme toujours en mouvement et en quête du bonheur ?

Mais dans l'ordre. Armin Petras (*1964) est un des metteurs en scène allemands les plus en vue du moment. Naissance en Allemagne de l'Ouest, puis

Avec *Europe – My heart...*, le metteur en scène Armin Petras tente d'approcher la complexité de l'enjeu européen à l'heure du Brexit et des populismes. Et échoue

jeunesse à Berlin-Est, formation à la célèbre école Ernst Busch, il devient metteur en scène et auteur acclamé (sous le pseudonyme Fritz Kater e.a.), directeur de théâtres renommés, comme le Maxim Gorki à Berlin, puis de 2013 à 2018 au Staatstheater Stuttgart, qu'il quitte avant la fin de son contrat pour regagner sa liberté créative. Depuis, il travaille à nouveau comme metteur en scène libre, et ce n'est pas une mince affaire que Frank Hoffmann

ait pu l'amener au Luxembourg pour une « création mondiale » d'une nouvelle pièce. Elle s'appelle *Europe – My heart will be broken and eaten* et a été écrite par l'auteur et acteur roumain Salat Lehel, sur le modèle de *La voix humaine* de Jean Cocteau (1930) : une femme désespérée d'amour parle à son amant, qui s'apprête à la quitter, sans qu'il n'y ait jamais de réaction audible de ce dernier. Ici, le monologue est interprété par deux personnes – mais reste un monologue. La femme, très jeune, est jouée par l'actrice et danseuse roumaine Maria Tomoiagă (avec laquelle Petras avait déjà travaillé à Sibiu) et l'homme muet par le danseur luxembourgeois Jean-Guillaume Weis.

De cette histoire d'amour à distance, elle en Roumanie, lui au Luxembourg, Petras veut faire une histoire de l'Europe et de ses disparités, opposant des images des soulèvements populaires, du folklore et de la pauvreté à l'Est – ah, cette Lada verte tirée par un cheval blanc, image qui revient sans cesse – au clinquant des rues commerçantes décorées pour les fêtes de Noël au Luxembourg. La fille est loin, tente de se lancer dans une carrière d'actrice mais constate que la plupart des spectacles pour lesquels elle est engagée sont



Jean-Guillaume Weis, seule présence humaine

nuls, alors que l'homme est vieux, rassasié et marié, père d'une fille adolescente et fatigué de sa vie. Tout les oppose : leur situation matérielle, leurs perspectives, leur approche de la vie. Elle parle sans cesse dans le micro de son téléphone portable et ses vêtements ou le contexte – bars, places publiques, grandes rues bondées de voitures, intérieurs spartiates – laissent entendre que ses monologues s'étendent sur une durée assez longue et ont lieu à plein d'endroits différents. Alors que lui est là, avec nous, au Luxembourg, dans cet espace confiné du théâtre, sur

une scène sur laquelle il dort, regarde la fille sur les écrans, se met à danser, fait maladroitement monter et danser le public.

Europe – My heart... est un spectacle expérimental et transdisciplinaire, qui, à l'heure du Brexit et des populismes, tente d'approcher la complexité de l'enjeu européen par une sorte de flux de conscience aussi bien verbal (parfois aussi verbeux) que visuel. La narration vidéo est complexe, se démultiplie, nous bombarde de statistiques et d'images documentaires quelconques. Par moments, c'est plaisant, d'autres fois, c'est agaçant (la danse folklorique luxembourgeoise...), mais ce n'est jamais touchant ou intense. Parce que la présence humaine manque, tout simplement.

Europe – My heart will be broken and eaten de Salat Lehel, mis en scène par Armin Petras, assisté de Sarah Rock ; dramaturgie : Ruth Heynen ; avec Maria Tomoiagă et Jean-Guillaume Weis est une production du Théâtre National du Luxembourg, où la pièce sera encore jouée les 30 et 31 janvier ainsi que les 1^{er} et 2 février, toujours à 20 heures. Le 30 janvier à 19 heures, Armin Petras discutera avec la metteuse en scène Leyla Rabih de sa pièce et de l'avenir de l'Europe, sous le titre *Facing Europe* (avec l'Institut Pierre Werner) ; tnl.lu.

Über die bizarren Bilder des simulierten Attentats in der Rockhal

Kunst und Blut

Samuel Hamen

Morgens, halb elf in Luxemburg: Die Visagisten machen Pause, der DJ legt auf, die Crowd wippt, die Sturmmasken werden übergestreift. Die Simulation kann beginnen. In der Rockhal wurde vergangenen Samstag eine großangelegte Terrorübung durchgeführt, an der die Polizei ebenso wie die Notfalldienste mitwirkten. (Irgendwo schaute auch Xavier Bettel obligat ernst um sich, als habe er seinen Schal verlegt.) Beteiligt waren mehr als 500 Statist*innen, die anlässlich eines Konzerts um Punkt elf Uhr überfallen wurden und je nach Anweisung umherrannt oder getroffen zu Boden gingen.

Mehr ist eigentlich nicht zu sagen, schließlich gab es mehr als genug zu sehen. Sowohl *online* wie auch *offline* wurde die Übung von den Zeitungen ohne viel medien- und bild-kritische Selbstanalyse zur Schlagzeile hochgehievt: „Dem Ernstfall sehr nahe“, „Schüsse, Schreie und laufende Menschen“, „VIDEOEN an NEI FOTOEN“, et cetera. Der Service information et presse, kurz Sip, hatte den Medienvertretern, denen nur beschränkter Zugang zur Übung gewährt wurde, mehr als hundert Fotos zur Verfügung gestellt. Sie waren *online* integral einsehbar, teils exzessiv effektiv in *Storyboards* montiert.

Es ist ein Fotoalbum des Schreckens: Teppiche aus gekrümmten Menschenkörpern, Kunstblutlachen inklusive makelloser „CSI“-Spritzer, leere Patronenhülsen, verummte Männer, die Maschinengewehre im Anschlag, später dann eine Spezialeinheit der Polizei in voller Montur. Solche Bilder kennt man sonst nur aus Paris, Brüssel und Berlin. Gerade deswegen verstört die Sip-Bilder-Folge so: Auf denselben Handy- und Laptopbildschirmen hat man bereits ähnliche Fotos gesehen, als nachrichtliche Information über ein „wirkliches“ Attentat.

Der Ort, an dem die Bilder ihre Wirkung entfalten, ist indes der gleiche geblieben. Demjenigen, der wie hypnotisiert auf den inszenierten, fotografierten und distribuierten Schrecken starrt, bleibt der Trost, dass das ja nur eine Simulation sei, auch wenn sie von den

einheimischen Medien extrem aufgebauscht wurde. Dennoch kommen einem schnell die kulturkritischen Fragen in den Sinn: Wirklich? Ist das denn nötig? Wäre weniger Gewalt nicht wünschenswert? *The answer, my friend*, liefert Quentin Tarantino. Als eine Filmkritikerin den Regisseur auf seine exzessiven Gewaltdarstellungen anspricht, erwidert dieser: „Because it's so much fun, Jen, get it!“

Ja, ich *gette* es. Es bereitet Schauer und Spaß, durch die Bilderfolgen zu scrollen. Auf dem sonderbarsten der vielen sonderbaren Sip-Fotos wird dieser Mix aus Irritation und Faszination besonders deutlich. Dort lehnt ein Typ mit Fellmütze (!) und Chichi-Schal (!) in sich zusammengesunken an einer Wand. Gesicht und Brust dieses sibirischen Dandy-Trappers sind voller Blut. So wie er darniederliegt, wirkt er, als käme er schnurstracks aus dem bekanntesten Gemälde von Ilja Repin, *Iwan der Schreckliche und sein von ihm erschlagener Sohn am 16. November 1581*. Die linke Schulter ist ähnlich weggereckt, die linke Hand hängt in beiden Fällen leicht angewinkelt zu Boden. Beide sind blutverschmiert, sogar Bartwuchs und -farbe sind nahezu identisch! Auch die Perspektiven ähneln sich stark. Das Leichendouble wird zum Zeichenzombie wird zum Gemäldedouble. Der Zweifel an der eigenen Realitätskompetenz wächst.

Dabei zeigt das Repin-Gemälde nicht nur einen Gewaltakt, es wurde selbst wiederholt „Opfer“ von Tötlichkeiten. Wegen angeblich anti-russischer Motive ist es wiederholt Gegenstand von Polemiken gewesen. 2018 versuchte ein vodkaversoffener Museumsgänger, das Kunstwerk mit einem Metallpfosten zu erschlagen. Er war nicht der erste Wüterich, bereits 1913 hatte ein Bilderstürmer versucht, das Gemälde mit einem Messer zu erstechen.

Die Gewalt nimmt kein Ende, weder inner- noch außerhalb der Bilder, egal ob sie eingeübt oder gemalt, beschrieben oder lediglich betrachtet wird. Sie findet statt, immer wieder, als totales Ereignis in unserem „theatralischen Zeitalter, einem neuen Barock“ (Gernot

Als eine Filmkritikerin Quentin Tarantino auf seine exzessiven Gewaltdarstellungen anspricht, erwidert dieser: „Because it's so much fun, Jen, get it!“

Böhme). Dabei schert sie sich wenig um Rahmungen und Übungsmodi, in die wir sie stecken. Gewiss, erwähntes Gemälde besitzt – so wie Tarantinos Filme – den Vorteil, die Gewaltfrage als eine ästhetische verfügbar, womöglich sogar genießbar machen zu können. Für das behördliche Rockhal-Foto gilt dieser Bonus des Künstlerischen aber nicht. Was soll man nur mit diesem Pseudo-Realo-Foto anfangen? Es ist weder Kunst noch Information, ein Zwitterding wie diese Dreiviertelhosen, die weder lang noch kurz sind. Ihm kann kein klarer Repräsentationsstatus zugewiesen werden. Die Fotos dokumentieren eine Simulation, designen zugleich ein Attentat.

Im Gegensatz zum Gemälde von Repin fehlt dem Foto die zweite Person, diejenige, der der blanke Schrecken in den Augen steht. Vielleicht sind wir ja in diesem Fall deren Stellvertreter. Vielleicht sind wir, die munteren Scroller und Starrer, die entsetzlich Gaffenden. Wir mögen außerhalb des Szenarios stehen, dessen brutalistischen Effekten sind wir dennoch ausgesetzt. Bei dieser grenzenlosen Erfahrung fehlt eigentlich nur die blutrote Farbe, wie sie Iwan ins Gesicht geschmiert wurde, das Kunstblut, das nach den mehr als hundert Fotos an unseren laptopbeschienenen Gesichtern zu kleben hätte.



So wie er darniederliegt, wirkt er, als käme er schnurstracks aus dem bekanntesten Gemälde von Ilja Repin



Arts plastiques

Déclinaisons nocturnes

Loïc Millot

« Peindre la nuit ». Telle est la gageure, ou plutôt le beau paradoxe qui sert de titre à l'exposition du Centre Pompidou-Metz. Comment, en effet, peindre la nuit, quand l'acte de peindre requiert toujours un peu de lumière pour faire apparaître une figure, un sujet ? Que l'artiste travaille dans son atelier ou qu'il exerce en plein-air à la façon des Impressionnistes, peindre nécessite certaines conditions d'éclairage. Il en est de même symétriquement pour le spectateur, qui a besoin, pour percevoir quelque chose sur la toile, que le sujet soit mis en lumière. Les peintres italiens, on le sait, s'y sont attelés dès le début du XVII^e siècle. À la lumière universelle qui irradiait uniformément les décors médiévaux, les peintres influencés par le Caravage ne cessèrent de jouer des contrastes pour atteindre cet austère et violent « ténébrisme » qui ont fait leurs réputations. A la même époque, à la cour de Lunéville, Georges de la Tour s'illustrait par des atmosphères spirituelles éclairées par une bougie luisant dans la paume d'un enfant.

Pour exposer le paradoxe de cette peinture noctambule, le commissaire d'exposition Jean-Marie Gallais a mobilisé de nombreuses techniques (vidéo, peinture, aquarelle...) et sélectionné une centaine d'artistes, du XIX^e à aujourd'hui. On y trouve bien entendu les plus grands noms de la peinture, de Picasso à Paul Klee, de Francis Bacon à Joan Mitchell – aux côtés d'artistes méconnus mais non moins dignes d'intérêt : Alex Katz, Amédée Ozenfant, ou encore Jennifer Douzenel, dont la vidéo réalisée en Malaisie accueille la plus forte densité de lucioles au monde. Au total, ce sont plus de 200 œuvres qui se répartissent, sur deux étages, les cimaises de l'institution messine.

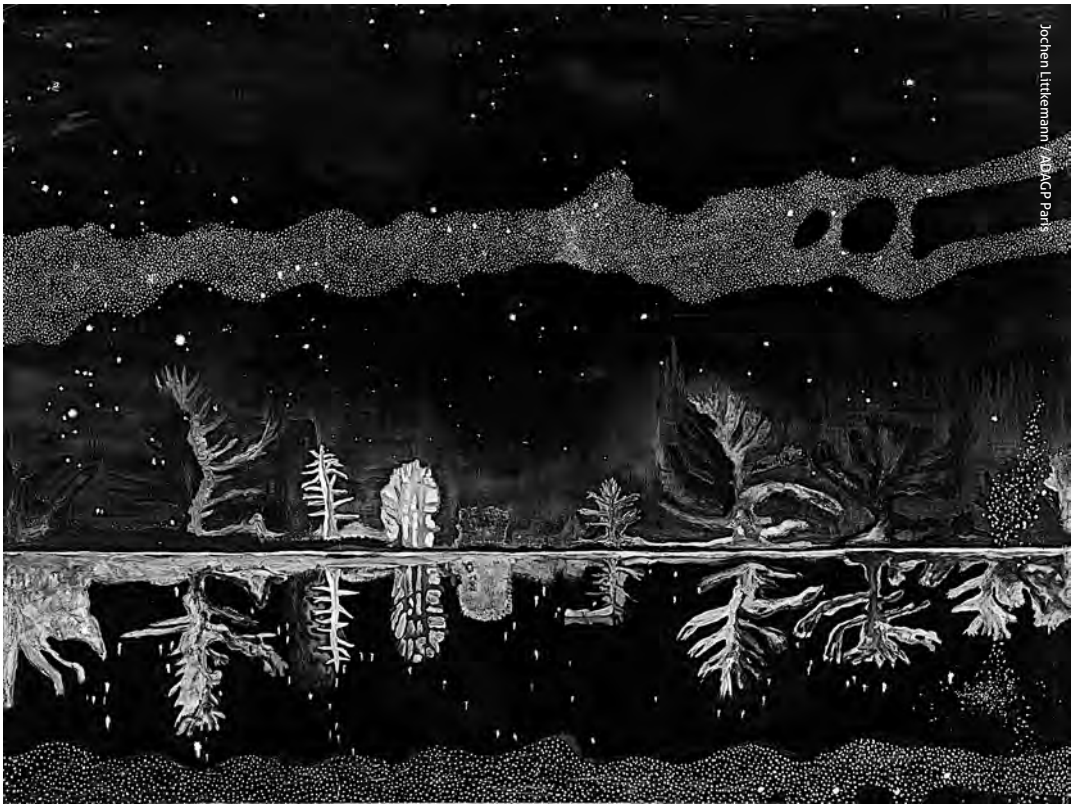
Pour exposer le paradoxe de la peinture noctambule, le commissaire d'exposition Jean-Marie Gallais a mobilisé de nombreuses techniques et sélectionné une centaine d'artistes

L'exposition s'ouvre à partir d'une toile de grand format du Britannique Peter Doig, *Milky Way* (1989-1990), issu de la Scottish National Gallery of Modern Art. Dans ce paysage lunaire où l'homme peine à exister, les étoiles et les arbres miroitent dans des eaux crépusculaires. À la façon des Nabis, Gauguin en tête, Peter Doig privilégie les aplats sur le volume, la sensation optique à la vraisemblance de la perspective. L'œuvre fait écho, non loin de là, à un autre paysage confectionné dans le même esprit anti-illusionniste : il s'agit de *Claire de lune IV (Maanacht IV)*, une huile de 1912 signée Jan Sluijters. Avec ses tonalités fauves et ses chemins méandreaux qui ne mènent nulle part, le tableau du peintre néerlandais rappelle les extérieurs tourmentés d'Edvard Munch. La nuit est alors un royaume propice à toutes les hallucinations sensorielles. Moins on y voit clairement, plus follement on imagine.

En 1878, l'invention de l'éclairage électrique va lever le voile sur les activités illicites d'une faune interlope, comme en témoignent les œuvres de George Grosz,

toutes peuplées de regards torves et de tronches bizarres. Le travesti, la prostituée, ou encore l'ivrogne, sont soudainement mis en lumière dans une ville de Berlin alors en pleine inflation... Avec les surréalistes, la nuit est le lieu mystérieux de toutes les déambulations. Dans le sillon ouvert par la psychanalyse freudienne, elle devient le royaume du rêve, de l'inconnu, à l'instar de l'étrange *Prince de la nuit* (1937), une gouache de Henri Michaux, ou encore de ce médaillon d'Augusto Giacometti où la voie lactée se meut en bouquet de fleurs (*Sternenhimmel*, 1917). Enfin, on ne manquera pas de contempler *Midnight Pass Road* (1975), un tableau de Philip Guston rarement visible en Europe. Dans cette toile issue de la collection de la National Gallery of Art de Washington, le peintre, en proie à l'insomnie, se représente en train de disparaître sous un bric-à-brac d'objets nés de ses divagations somnambulesques...

L'exposition *Peindre la nuit : de l'intime au cosmos* dure jusqu'au 15 avril au Centre Pompidou-Metz ; www.centrepompidou-metz.fr



Peter Doig : *Milky Way*, 1989-90, huile sur toile

Theater

Gescheiterte Glückssuche



Elsa Rauchs und Timo Wagner

Anina Valle Thiele

Diese Spielzeit suche nach dem Politischen im Persönlichen – „sei es anhand von Texten über heimatlose Einzelgänger von Böll oder Borchert, Uraufführungen von Stücken über die Glücks- und Partnersuche in der modernen, digitalen Welt, aus der Feder von Charel Meder“, heißt es in der Ankündigung der neuen Spielzeit 2018/2019 des Kasemattentheaters. Doch wie das in Literatur,

Film und Bühne tausendmal bemühte Motiv der Glückssuche neu angehen? *De Cabinet vum Dokter Menasse* beginnt furios mit einer Flut von Textbausteinen, die einem um die Ohren fliegen. Es ist die Rede von „alternativen Fakten“; brauchen wir in Zeiten von *Fake News* Fernsehen und Internet überhaupt noch? Rasch fallen aber auch Plattitüden: „Der Mensch denkt, Gott lenkt.“

Aus dem *Off* ertönt die Stimme Marc Limpachs, die Zahlen nennt und von Bevölkerungswachstum und dem steigenden Lebensniveau spricht: Glück sei im 21. Jahrhundert messbar, heißt es. Was aber ist Glück? Gibt es ein Brutto-Nationalglück? „Es ist wohl mehr als das Bruttosozialprodukt und der Lottogewinn ...“, bekommt man zu hören.

Die Bühne zeigt Sterne, ab und zu drei Banner, auf die Bilder von einem Raketenstart projiziert werden oder über die Ziffern von Statistiken flimmern. Am linken Rand der Bühne lehnt eine als Astronaut verkleidete Puppe, dazu läuft der passende Sound: Major Tom. Die drei Schauspieler Elsa Rauchs, Nora Koenig und Timo Wagner sind wie *Teletubbies* in drei kräftige Farben (senfgelb, königsblau und rot) eingekleidet und tragen darüber gestülpt golden glitzernde Umhänge... Dass Luxemburg nur 1,3 Prozent seines BIP in Kultur investiert, bereitet Nora Koenig offensichtlich Bauchschmerzen, denn sie krümmt sich bei der Zahl. Da hilft nur eins: Visionen für die Zukunft 4.0! Denn Luxemburg liege mitten in Europa. „Wir entwickeln Zukunftsstrategien – wir stehen für Eure Zukunft!“, dröhnt es einem Mantra-artig entgegen. „Ein *Think tank* sollte auch unabhängig sein“, sinniert die Stimme aus dem *Off*. Daneben hört man, Glück sei eine „hedonisti-

Wenn die Schauspieler zum fünften Mal zum Refrain von *Wer, wie, was* auf die Bühne hüpfen, stellt sich ein gewisser Ermüdungseffekt ein: *De Cabinet vum Dokter Menasse* im Kasemattentheater

sche Tretmühle“ und Luxemburgs Platz auf der Glücksskala wird jubelnd eingeblendet.

Als Refrain ertönt immer wieder das Kinderlied aus der Sesamstraße: „Der, die, das – Wer wie was, wieso weshalb warum ...“ Im Flyer zum Stück heißt es: „Ein Chor als Tohuwabohu illustriert in diesem Bühnentext die divergierenden Vorstellungen von einem erfüllten Leben, wobei progressive und reaktionäre, engagierte und resignierte, aufklärerische und populistische, demokratische und undemokratische Stimmen im freien Wechsel aufeinanderprallen.“

Schnell beschleicht die herumspringenden Schauspieler die Ahnung, dass das Glückversprechen

am Ende etwas für fortschrittsgläubige Liberale ist: „Glückliche Menschen sind ganz *zen*, haben dreimal die Woche Geschlechtsverkehr; sie glauben an sich und nicht an den Klimawandel“, verkündet Nora Koenig und rät zur Einnahme von Serotonin. Schließlich konsumierten 30 Prozent der in Luxemburg lebenden Bevölkerung Psychopharmaka. Eklektisch werden konträre Meinungen als Versatzstücke in den Raum geworfen.

Wenn dann das medial ausgeschlachtete Bild des kleinen Jungen wachgerufen wird, der vor Jahren an eine Küste gespült wurde und die Welt aufrüttelte, wird es vollends moralisierend. Wieder werden einem Zahlen um die Ohren geschlagen: Weltweit befinde jeder 113. Mensch sich auf der Flucht. „Sie fliehen vor Not – Terror – Tod“, hört man, bevor Nora Koenig Timo Wagners Kopf in eine Plastikwanne taucht, um zu exemplifizieren, wie es sich anfühlen muss, zu ertrinken. Kontrastierend dazu werden auf den drei Bannern Embleme der Luxemburger Wohlstandswelt eingeblendet: das der Bild, der *Spuerkeess* und das von Pol Fabaire. Ohne Verdrängung würden wir wohl wahnsinnig werden ...

Dann stürmen die *Gilets Jaunes* mit Wunderkerzen wie Hobby-Anarchisten auf die Bühne und lassen Luftballons zerplatzen. Ihre Wut wird verbalisiert, die Bewegung auf die wütender Spinner re-

duziert. Doch in Luxemburg geht es uns ja (noch) gut: Wohlstandsblase, Triple A: „Mir wölle bleiwe wat mir sinn!“ Wenn die Schauspieler zum fünften Mal zum Refrain von *Wer, wie, was* auf die Bühne hüpfen, stellt sich ein gewisser Ermüdungseffekt ein. Müssen wir uns wirklich zwischen den Sternen und dem Hungertod entscheiden? Was wäre, wenn wir uns nicht der Glückssuche hingeben und einfach nur leben würden?!

Etienne Schneiders Space-Mining-Projekt mag Größenwahnsinnig gewesen sein, doch die Idee des Autors und der Regisseurin, die versuchen, Luxemburg und die politische Aktualität einmal komplett zu transzendieren, ist es nicht minder. – Ein Versuch, der zum Scheitern verurteilt ist. Irgendwann wird Elsa Rauchs das Herz herausgerissen und es läuft *The Final Countdown*. Am Ende blicken selbst die Schauspieler ratlos aus der Wäsche. Funktioniert Monotonie als Stilmittel, um Menschen aufzurütteln? *De Cabinet vum Dokter Menasse* ist in seiner glitzernden Reizüberflutung unterhaltsamer *Trash*.

De Cabinet vum Dokter Menasse von Charel Meder, zusammen mit Maité Baumbach und Mady Weber; Regie und Bühne: Angelika Zacek mit: Nora König, Elsa Rauchs und Timo Wagner; Kostüme: Anouk Schiltz; Video Melting Pot. Premiere war am 9. Januar 2018 im Kasemattentheater; keine weiteren Spieltermine.

Cinéma

La loi de la plus forte



Cyrille Mairese incarne Odette enfant

C'est une petite fille à la peau toute claire, qui vit dans un pavillon avec ses parents. C'est une petite fille qui fait de la danse les mercredis. C'est une petite fille un peu seule, un peu timide. C'est une petite fille qui disparaît avec un ami de ses parents derrière la porte de la salle de bain. C'est une grande fille qui se souvient de cette petite fille, des années plus tard, avec sa psychanalyste. Qui tente de comprendre pourquoi la danse, pourquoi la fureur, pourquoi la drogue. Une certaine idée de la rage anime Odette (Andréa Bescond) et elle compte bien sur la maîtrise de son corps quand les mots font défaut. Mais la psy (Carole Franck) le répète, il faut le dire. La jeune femme revient sur les étapes, les épisodes, les grands moments et les petits détails, ceux qui font l'histoire banale des violences de l'enfance. Il y a les actes de Gilbert (Pierre Deladonchamps) et il y a les mots qui sont autant de maux, ceux de la mère (Karin Viard), toujours plus attentive aux apparences que ce qui se passe à l'intérieur de sa fille, malgré la bienveillance naïve du père (Clovis Cornillac). La route est longue et sinueuse, Odette l'emprunte en dansant en baskets plutôt qu'en pointes, fracassant les souvenirs pour mieux les atteindre enfin.

Les chatouilles d'Andréa Bescond et Eric Metayer est un film d'auteur à la fois populaire et engagé

Les chatouilles, c'est d'abord un seul en scène écrit et joué par Andréa Bescond et mis en scène par Eric Métayer. Triomphe, prolongations, récompense du Molière et adaptation au cinéma, la route est longue et belle mais continue les détours. Les deux créateurs ont pu réaliser eux-mêmes l'histoire de la jeune femme et Odette-Andréa continue de batailler pour en finir avec la prescription dans les affaires de pédophilie. Et malgré quelques maladresses narratives, voici un film d'auteur à la fois populaire et engagé, qui remue dans le fond comme dans la forme. Chronologique en apparence, retraçant le parcours de la chambre d'enfant à la Cour d'assises, le récit s'autorise des *flash-backs* quand Odette refait le film avec sa psy, replaçant la scène dans son contexte mais avec son regard d'adulte. Les transitions jouent avec l'idée du réalisme transcendé par le fantasme et l'énergie qui se dégage de ces séquences sont la plus grande force du film. Adepte d'une démarche « in yer face » héritée de la naissance du projet sur et pour la scène, la co-réalisatrice ne cache rien de la vulgarité de son avatar pour combler les failles, se remet constamment en question pour pouvoir marcher la tête haute : ici, c'est marche ou crève chaque seconde et le spectateur n'a pas d'autre choix que de suivre la danse. Et on lui en demande d'ailleurs beaucoup, tant les ruptures de rythme et de tons sont nombreuses. Sentir la colère monter lors des hors-clos étouffants entre Odette et son bourreau, où les cinéastes préférèrent toujours l'horreur du hors cadre, comme ce gamin endormi à quelques mètres du champ de bataille. Sentir le débordement impossible à négocier quand la jeune femme demande à être écoutée, quand la petite fille reprend le dessus. Il y a toujours un mot de trop, un geste trop appuyé, mais c'est là que ça touche, parce que ça ne rentre dans aucune case : cette fille-là, cette femme-là, elle est trop vulgaire, trop rentre-dedans et devient trop timide quand il faudrait justement qu'elle se lève. Jusqu'aux dernières scènes, où l'apaisement est total, pour mieux entendre la parole nauséabonde de cet homme en costume sombre sur le banc des accusés.

Présenté dans la section *Un certain regard* à Cannes l'an dernier, le film compte des nominations dans toutes les catégories des prochains César. Impoli, intime mais universel, *Les chatouilles* réussit son passage au cinéma, emporté par la force collective d'un casting pertinent et précisément dirigé. Marylène Andrin-Grotz

Théâtre

Une putain de pièce !

Godefroy Gordet

Tchekhov aura su faire plus que livrer une œuvre théâtrale trônant aujourd’hui au firmament. Il aura aussi stimulé une vague d’auteurs et de metteurs en scène avides de textes aux personnages « vrais ». Ces pièces où se cache une certaine « réalité », celle qui donne à entendre au théâtre, un propos aussi cathartique qu’euphorique. Ce genre de pièce dont on se souvient longtemps et qu’on ressasse dans des « ça me rappelle une pièce... », comme un exemple passe-partout ou plutôt une bonne pièce qui reste en tête. *Stupid fucking bird* d’Anne Simon fait dorénavant partie de ces classiques-là de notre mémoire pourtant en passoire, c’est dire...

Réécriture impertinente de la pièce *La Mouette* d’Anton Tchekhov, avec *Stupid fucking bird* Aaron Posner, son auteur – ou plutôt « adaptateur » –, déloge l’essence même du classique du théâtre pré-contemporain, pour poser les jalons d’interrogations existentialistes sur le sens même de faire de l’art, celui qui le fait, comment et pourquoi, sur l’amour, la révolution et surtout de quelle manière, tout cela a une « putain » d’incidence sur nos vies...

Sommairement, on définirait *Stupid fucking bird* comme un superbe remix de l’œuvre du dramaturge russe, une version neuve qui garde les contours d’une intrigue socio-familiale, une once de la problématique de départ et ces personnages à fleur de peau, voire hyper-sensibles. Plus largement, *Stupid fucking bird* tire une telle génialité qu’on croirait qu’Aaron Posner l’aurait écrite avec en intraveineuse le génie de ses maîtres que sont Tchekhov, Shaw, Shakespeare... Si l’auteur américain conserve la base dramaturgique du chef d’œuvre de 1896 – qui lui-même allait déjà à l’encontre des lois dramaturgiques –, il dynamite le tout, infusant l’original et l’hilarité qu’on lui connaît.

Présenté pour la première fois en 2013 à la Woolly Mammoth Theatre Company à Washington, *Stupid*



L'ensemble des acteurs, féroce­ment engagé dans la pièce, forme un groupe cohérent

Stupid fucking bird d’Anne Simon fait dorénavant partie de ces classiques-là de notre mémoire pourtant en passoire, c’est dire...

fucking bird dépeint les histoires mêlées de Dev, Con, Mash, Nina, Emma, Sorn et Trigorin. Con, un dramaturge perturbé par son amour pour Nina et son déchaînement pour sa mère, une actrice de renom

qui s’est amourachée de Trigorin, un auteur à succès qui n’a d’yeux que pour la jeune et belle Nina, actrice en herbe plutôt mauvaise, pourtant hypocritement soutenue par Sorn, un vieil ami de la famille, Dev, le meilleur ami de Con, et Mash, sa fiancée, amoureuse de Con. Des personnages intenses et drôles qui, entre amour, passion artistique et goût amer de la déception, vivent chacun leur propre crise ontologique, cherchant à y déceler et résoudre leurs problèmes et intrinsèquement y trouver le sens de leur vie.

Mondanités du théâtre, bises qui résonnent et compliments de hautes volées, la scène est pourtant vivace dès l’entrée en salle des spectateurs. Le décor est grandiose : une immense piscine, aux perspectives et lignes étonnantes s’impose là, sur scène,

entre nous et le monde réel (scénographie : Clio Van Aerde). Une réalité très vite rattrapée par un plongeur à demi en scène et en salle, fustigeant l’un des codes majeurs du théâtre, ce « putain » de quatrième mur. Mais c’est bien là le propos de toute façon, chez Aaron Posner autant que chez la metteuse en scène Anne Simon : déglisser les codes mais surtout repenser la manière de « faire l’art ».

De fait, chez Anne Simon, l’original vient d’un drôle d’échange d’esthétiques entre des phases à la Benny Hill, dans des parades de mouettes humaines aux cris absurdes, et aux statures relativement ridicules... et des moments d’harmonie infinie, lorsque des images très inspirées et furieusement construites comme des panoramas tirés au cordeau, s’articulent devant nous, un peu comme devant un bon Wes Anderson. C’est là, la force de cette pièce qui trouve un juste équilibre entre ridicule et génie, et ce inspiré des préceptes de l’auteur de *Stupid fucking bird*.

Pourtant, quand Posner parle, dans l’introduction de son texte, de rompre « quelque peu, ou même de manière significative, avec les premier et troisième actes », Anne Simon, en bâchant sa piscine – centre de l’attention visuelle – au deuxième acte, trahit sérieusement la dynamique de la première partie de sa pièce et nous plonge dans un drôle de lymphatisme. Ce dernier aussi significatif que celui ressenti par le personnage de Con, qui a encore du plomb dans les dents après s’être mis une balle dans le crâne. Le sens de cette rupture visuelle et rythmique est évidemment proche de l’état dans lequel se trouvent les personnages mais l’euphorie est remplacée pour une longue descente qu’il nous sera difficile à surmonter.

Il faudrait relire la *Mouette* avec la version de Posner dans l’autre main, pour y déceler tous les ressorts dramaturgiques... Bien que ce *Stupid fucking bird* d’Anne Simon y paraisse en tout cas très fidèle. La

metteuse en scène se permet de franchir la barrière entre le théâtre et la réalité, pour, comme Posner le propose, tendre la main aux spectateurs. Ce sont ainsi de superbes moments dans le public, où en adresse directe, qui se déclinent, comme sur ce plongeur qui franchit le quatrième mur et déborde de la scène jusqu’au second rang, ces mouettes humaines qui ont investi un balcon du théâtre, suspendu à la salle et souillé de fientes ou la conscience même des personnages sur leur appartenance à une pièce de théâtre... Une pression supplémentaire pour les spectateurs autant que les acteurs, ces derniers visiblement à l’aise avec le challenge.

En effet, l’ensemble des acteurs, féroce­ment engagé dans la pièce, forme néanmoins un groupe cohérent, montrant des personnages liés, aux relations concrètes. Et si les sept comédiens sont tous très convaincants, à quelques degrés d’hystérie près, Isaac Bush nous a sciés, campant le personnage de Con – un dramaturge en crise, « triste et perdu » – avec le juste cynisme et une énergie palpable.

Argumentaire brutal sur le monde, alliant théâtre dans le théâtre, clownerie et tragique, ce *Stupid fucking bird* d’Anne Simon tire ses subtilités d’une grande maîtrise du langage de Posner, d’une scénographie marquante et attirante, mais aussi et surtout d’une posture générale de mise en scène qui fait de ce spectacle une réussite. Comme le dit Nina, « Here. We. Are. This is real, this is true, this is new, this is now !... »

Stupid fucking bird d’Aaron Posner, mis en scène par Anne Simon, assistée de Tom Dockal et Claire Wagener ; scénographie et costumes : Clio Van Aerde ; maquillage : Joël Seiller ; avec : Matthew Brown, Isaac Bush, Catherine Elsen, Elisabet Johannesdottir, Rita Reis, Raoul Schlechter et Owen Sharpe ; prochaines dates les 22 et 23 janvier au Théâtre des Capucins ; www.theatres.lu.

Cinéma, théâtre, opéra

La culture assignée à résidence

Lucien Kayser

La chose est trop rare pour ne pas insister. Inédite. Des opéras, des premières dans des salles où le metteur en scène n’a pas mis les pieds. C’est à distance que cela s’est réglé, grâce à la vidéo et au dévouement d’un assistant. Ce qui s’est passé pour *Hänsel und Gretel* à Stuttgart, là où le Russe Kirill Serebrennikov s’était imposé sur la scène internationale dans la saison 2015/16 avec *Salome*, plus récemment encore, en novembre dernier, à Zurich avec *Così fan tutte*. Ce qui risque, à moins d’un miracle poutinien, de se répéter en mars prochain à Hambourg avec *Nabucco* (on cherche des réfugiés, des migrants, pour le chœur des esclaves). Et il n’en est pas allé autrement pour le film *Leto*, sorti le mois dernier (on attend toujours à Luxembourg) après avoir fait le festival de Cannes au printemps.

C’est que Kirill Serebrennikov est assigné à résidence à Moscou. Depuis un an et demi, son arrestation à Saint-Petersbourg en août 2017. Pis, depuis des semaines maintenant il passe du temps dans un tribunal moscovite, accusé de détournement de fonds publics (une somme de 1,7 million d’euros, à première vue on est généreux en Russie dans le soutien des artistes). Cela porterait sur les années 2011 à 2014, le témoin à charge est une co-accusée, ancienne comptable du projet Platform et du Studio 7, structures créées au sein du Centre Gogol dont Serebrennikov a fait le point d’attraction de la scène contemporaine russe. Seulement, l’accusation prend un air kafkaïen, quand il est question d’un spectacle qui n’aurait jamais été donné ; le *Songe d’une nuit d’été* a été présenté en novembre 2012, est toujours à l’affiche. Pour son metteur en scène il a tourné au cauchemar.

Serebrennikov clame son innocence, parle de machination. Aux yeux du pouvoir, il y a de quoi lui en vouloir, à cet enfant terrible. On se rappelle, ce fut pour quelqu’un d’autre, à Novosibirsk, comment associé à l’église, le pouvoir s’en était pris à une mise en scène de *Tannhäuser*, jugée insultante aux sentiments des croyants orthodoxes. Et pour Serebrennikov, son ballet Nouriev n’avait pas échappé à la suspicion, à la persécution ; la première

Accusé dans un procès kafkaïen à Moscou, Kirill Serebrennikov fait face par son travail à distance

en avait été annulée en juillet 2017, des allusions à l’homosexualité du danseur avaient fâché. Plus tard, le ballet a eu quatre ou cinq récompenses au prix Benois de la danse, mais Serebrennikov a été absent à la remise des prix au théâtre Bolchoï.

« J’ai fait ce film, à la fois pour et à propos d’une génération qui considère la liberté comme un choix personnel et le seul choix possible. » Comme une confession, un manifeste du réalisateur même ; là, *Leto* (l’Été) ramène au début des années 80, à la scène *underground* de Leningrad, à une jeunesse élevée sous Brejnev, prête à secouer le régime et sa censure, la perestroïka n’est plus loin. À travers un triangle amoureux, Mike, le leader du groupe Zoopark, son épouse Natalia et le jeune Viktor Tsoi, il y a au-delà des implications sentimentales, de la soif de vivre face à une société sclérosée, comme un conflit de génération porté sur le terrain de la création artistique. C’est magnifiquement enlevé, une fougue emporte tout le monde, les passants, les occupants d’un train, d’un tramway, comme dans un rêve, une utopie ; Serebrennikov n’étant pas dupe, dans un geste brechtien, un acteur avertit que ce n’est pas la réalité.

Viktor Tsoi a été la grande star de la culture de masse ; beau métisse, héros romantique, il est mort accidentellement à 28 ans en août 1990, un véritable culte a suivi. Il avait saisi



Extrait du film *Leto* de Serebrennikov

même Gorbatchev qui a cité souvent la chanson emblématique du groupe Kino : *Nos cœurs réclament des changements*.

Demain soir, le Cercle municipal hébergera le huitième *Bal russe*, et l’on a pu lire que le thème en sera le théâtre, notamment pour le 220^e anniversaire de Pouchkine (dont les œuvres complètes font partie de la vente aux enchères). On n’y trouvera pas les disques de Viktor Tsoi, ni les vidéos (s’il en existe) de Kirill Serebrennikov. Dommage pour la culture russe. D’où ce conseil, cette invitation d’aller, sur votre ordinateur, une fois rentrés du bal, à n’importe quel moment pour les autres, sur le site de la télévision suisse SRF ; dans *Sternstunde Kunst*, le 23 décembre dernier, l’émission a montré comment un opéra se fait en absence de son metteur en scène, avec la photo de Serebrennikov engagé pour commencer.



Piccolo Teatro

Deux ans de rencontres théâtrales au Luxembourg

Un livre de Josée Hansen, avec des images d’Eric Chenal

Éditions d’Lëtzebuurger Land / 320 pages, 29 euros / ISBN : 978-99959-949-5-2

En vente en librairie, sur www.land.lu

ou en le commandant via courriel land@land.lu ou téléphone : 48 57 57-1

Durant deux ans, Josée Hansen et Eric Chenal ont écouté et observé les gens de théâtre autochtones, acteurs et metteurs en scène, auteurs et dramaturges, scénographes et costumiers, directeurs de théâtres et techniciens, politiques et critiques : les personnalités qui peuplent ce microcosme sont aussi passionnantes que leurs métiers sont divers.

Ce livre est une tentative de capter cet instant précis de l’évolution du théâtre au Luxembourg, où les pionniers ont laissé la place à une nouvelle génération, qui trouve normal de faire du théâtre non seulement son métier, mais sa vie.

STIL

Culture pub

josée hansen

Derrière la porte en aluminium de l'immeuble place de Hollerich à Luxembourg, Léon veille. Pas un « Léon nettoyeur » baraqué type Jean Reno, mais un petit Léon, tout chétif, type chihuahua. Un mot de son maître et le chien de garde se calme. Les bureaux du rez-de-chaussée sur un des carrefours les plus encombrés du pays abritent 11 août Media, la société que vient de créer Jérôme Rudoni fin 2018, lorsqu'il s'est lancé en indépendant pour faire à plein temps ce qu'il faisait depuis huit ans en activité accessoire : le site *Adada.lu*, qui promeut la créativité du secteur publicitaire au Luxembourg. « Maintenant, je suis totalement indépendant, personne ne me dit quoi faire », insiste-t-il, en interview avec le *Land*. Même s'il s'est lui-même toujours considéré comme indépendant, on le soupçonnait toujours d'être plutôt en faveur de ses patrons respectifs, Concept Factory d'abord, puis Maison Moderne.

Col roulé noir, jean noir, montre design, barbe et calvitie soignées, yeux bleus... – trentenaire dynamique, Jérôme Rudoni se situe en plein cœur de cible d'Adada : la communauté des créatifs de la publicité et des médias, designers graphiques, *media planners*, *webdesigners* ou responsables d'agences publicitaires. En tout, ils seraient 7 000 dans le secteur, estime le Creative Cluster de Luxinnovation ; Adada compte 6 000 visiteurs uniques et 25 000 *page views* par mois, des chiffres que Rudoni trouve satisfaisants, mais voudrait développer – maintenant qu'il n'a plus que ça à faire. En 2008, lorsque Jérôme Rudoni débarque au Luxembourg de sa France natale – après des études en création publicitaire et marketing à Nancy, puis un long stage dans le secteur à Casablanca –, il est frappé par l'absence de culture publicitaire au grand-duché. Deux ans plus tard, il lance donc un site de veille et d'archives des campagnes de publicité, avec les visuels, logos, stratégies. « Le premier, le seul, donc le meilleur site dédié à l'actualité publicitaire du Luxembourg », selon son site, Adada répertorie en outre les agences du Luxembourg, publie les changements de carrière des créatifs ou responsables, réalise des interviews avec les professionnels du secteur... « L'idée de base était de relayer les campagnes de pub et de les archiver, explique Rudoni. Mais pour attirer les gens, il faut aussi parler d'eux. Puis s'y est ajouté le travail de veille des carrières... »

Adada a sa communauté de fidèles, qui le suivent aussi sur les réseaux sociaux et via sa newsletter *Ododo*. L'enthousiasme de certains fans, notamment Mike Koedinger (l'ancien employeur de Rudoni, qui travailla comme *content media strategist* pour Maison Moderne de 2014 à octobre 2018) allait même jusqu'à l'emprunt de nom, Maison Moderne ayant appelé son magazine annuel sur l'art contemporain *Dadada* et celui réalisé pour le compte du

Creative Cluster *Dododo* (Jérôme Rudoni ne veut pas se prononcer sur le sujet). En dix ans d'activité, Adada a vu changer le secteur de la publicité : « Au début, je me suis dit que pour la créativité, on repassera », se souvient-il. Mais qu'aujourd'hui, « il y a parfois de chouettes campagnes ». La MarkCom, fédération des agences, a été lancée, tout comme l'association Design Friends et deux prix sont remis chaque année aux meilleures campagnes, les *Media Awards* et ceux de Marketers/Farvest (qui, tous les deux, récompensent en réalité surtout l'annonceur avec le plus gros budget, mais c'est encore une autre histoire). « En fait, Adada veut conscientiser tout le monde sur l'importance de bonnes campagnes », insiste Rudoni, comme des archives des *best* et *worst practices*. Les agences devant, faute de masse critique, recruter des créatifs de plus en plus loin à l'étranger, ces derniers apportent aussi de nouvelles idées et une nouvelle esthétique au microcosme autochtone.

« Aujourd'hui, la publicité a bien changé », affirme Jérôme Rudoni, assis sous les néons d'une petite salle de réunion, adjacente à une kitchenette dans laquelle trônent des chaises en formica blanches. Sur la table, les magazines de Maison Moderne, en haut de pile, *PaperJam*, qui avait jadis, se souvient Rudoni, une rubrique avec les meilleures campagnes du mois. C'est lorsque cette rubrique a été supprimée qu'il a décidé de lancer Adada, pour fédérer cette communauté demanderesse d'un média qui fasse lien. « Hier, quand on envisageait une campagne, il y avait toujours au moins un spot pour la télévision et des annonces dans la presse écrite », se souvient-il. Alors qu'« aujourd'hui, on peut avoir toute une campagne sans cela ». Lui a grandi dans les années 1990-2000, quand on regardait *Culture pub* de Christian Blachas sur *M6*. « Aujourd'hui, certaines campagnes ne passent plus que par le web », a-t-il observé, ce qui constitue surtout un casse-tête pour les *media planners*. Car si on peut toucher le public 24 heures sur 24 sur le web, ce public est extrêmement fractionné, atomisé, et il est difficile de trouver un langage et un canal fédérateurs. Si en plus ce public installe d'office des *ad blockers*, des logiciels bloquant les publicités sur les moteurs de recherche, les agences doivent encore une fois doubler d'inventivité pour communiquer. Par exemple en ayant recours à du *native advertising*, la grosse tendance, où, à l'image des *advertorials*, le message passe par le contenu des médias qu'il intègre, « avec l'idée d'intéresser le lecteur et de transmettre les valeurs sans interrompre le flux de lecture » selon Rudoni. Toutes ces évolutions sont répertoriées et discutées sur Adada, qui se finance essentiellement par des annonces (vendues sous la régie de Maison Moderne) et les offres d'emploi spécialisées. D'ici l'année prochaine, lorsque le site fêtera ses dix ans, Jérôme Rudoni regorge d'idées pour le développer et le relancer.



Jérôme Rudoni

L'événement



Au départ, ce furent les Chefs de restaurants étoilés qui se réunirent sous le toit de l'un d'entre eux pour organiser des dîners à quatre, six ou huit mains, voire plus. Ceux-ci sont maintenant rejoints par les barmen consacrés et adeptes d'une mixologie qui vise à surprendre la clientèle moyennant une signature personnalisée de cocktails hors du commun. Tailors Concept à Limpertsberg est devenu en peu de temps un endroit incontournable pour les amateurs du genre « speakeasy » (au sous-sol du restau il faut activer un code afin que la caverne aux boissons fortes s'ouvre comme au temps de la prohibition). Le lundi 28 janvier, dès 21 heures deux barmen renommés se joindront à George Sahinides, exploitant du lieu, histoire de faire goûter leurs inventions alcoolisées au noctambule local. Le premier, Bob Louison, est français et exploite le Pussyfoot Saloon à Seoul, club qui est devenu l'endroit le plus emblématique de la scène nocturne coréenne. Il y a créé le premier « Sool Bar week » avec la participation de barmen venus du monde entier. À ses côtés, le Grec Alexander Sourbatis, responsable des bars du club privé Casablanca social club, représenté dans différentes villes grecques, mais aussi à Londres, Cologne et Francfort. Pour ce **Tailors Concept welcomes** avec accompagnement musical jazzy, il est conseillé de réserver sa place, le local étant plutôt exigu. (www.tailorsconcept.com ; photo : Instagram) GD

L'événement

Ce fut une vraie surprise, autant pour le public que pour les organisateurs. Le premier **Choraoké** organisé au Gudde Wëllen a presque fait craquer les murs pourtant solides du local, tellement la clientèle s'est lâchée en chantant à pleins poumons des airs pop suggérés par une formation musicale. Au départ, une idée du directeur de l'Inecc (Institut européen du chant choral) Arend Herold, qui a fait rentrer le chant groupé jusqu'au gospel dans les maisons de retraite. Reprendre le principe du karaoké, mais en faisant participer toute la salle, voilà l'idée simple et efficace qui réussit à désinhiber le plus timide, comme l'a prouvé la première jeudi dernier. Dans la salle, une audience plutôt jeune à laquelle se sont mêlés quelques affranchis du *bar hopping* à l'ancienne. Sur scène, les musiciens, ainsi qu'une voix mâle et une féminine. La salle est partagée en deux groupes, voix basses et aigües étant séparées par des indications couleur rouge et bleue, le texte en noir étant à reprendre par tout le monde sur un grand écran. Un micro fait le tour pour que des solistes amateurs se fassent mieux entendre. Celle ou celui qui se sent particulièrement d'attaque est même bienvenu(e) sur scène. Et la sauce prend dès le premier morceau, aucun visiteur ne semble rester simple spectateur. Même lorsque la fin fut annoncée, la salle a continué à chanter. La joie est au rendez-vous, les soucis oubliés pendant 90 minutes. Prochain rendez-vous, le 14 février, soir de la Saint-Valentin. GD

Le cas des Luxembourgeois en France

Les internés civils de la Première Guerre mondiale

Le nouveau livre de Jim Carelli, élu meilleur mémoire de Master 2 par la Fondation Robert Krieps, révèle un aspect inconnu de la Première Guerre mondiale. Durant cette guerre, des milliers de civils étrangers, dont plus de 431 Luxembourgeois, furent retenus dans des camps de concentration français et privés

de liberté du simple fait d'être étrangers dans un pays en guerre. Jim Carelli, né en 1993, a étudié l'histoire à l'Université du Luxembourg et à la Friedrich-Wilhelms Universität à Bonn de 2012 à 2017, études qu'il a terminées avec un master en histoire européenne contemporaine.

Le livre de 376 pages richement illustrées est disponible en librairie au prix de 29 euros ou peut être commandé en ligne sur www.land.lu, par téléphone 485757-32, courriel land@land.lu ou fax 496309.

